



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B(S-XIX)/L.1  
19 décembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Première Réunion d'examen à mi-parcours

Genève, 28 janvier 2002

**Évaluation du programme pour 2000-2001**

NOTE DU SECRÉTARIAT DE LA CNUCED

**Résumé**

La présente note a été établie pour servir de document de base en vue de l'*examen à mi-parcours* – et notamment du *bilan* – des activités de la CNUCED que le Conseil du commerce et du développement doit réaliser entre la dixième session et la onzième session de la Conférence. Dans ce cadre logique, les activités entreprises pendant l'exercice biennal de 2000-2001 sont évaluées par sous-programme en fonction de leurs objectifs, d'indicateurs de succès, de leurs réalisations, de leur impact et des enseignements tirés. Des orientations sont également proposées pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence à la lumière du programme de travail approuvé pour 2002-2003 et des principaux faits nouveaux survenus sur la scène internationale.

De manière plus générale, la présente note doit servir de document de référence aux États membres de la CNUCED – les résultats obtenus depuis la dixième session de la Conférence et leur impact y sont exposés – et aider le secrétariat à exploiter les enseignements tirés en vue d'améliorer l'exécution des mandats.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>Introduction .....</b>	4
<b>Mondialisation, interdépendance et développement .....</b>	6
1. Interdépendance et questions économiques mondiales .....	6
2. Dette et financement du développement .....	15
3. Assistance au peuple palestinien .....	18
4. Statistiques et information .....	21
<b>Développement de l’Afrique .....</b>	25
<b>Investissement, entreprise et technologie .....</b>	29
1. Analyse des questions relatives à l’investissement .....	29
2. Politiques de l’investissement et renforcement des capacités ....	37
3. Technologie et entreprise.....	43
<b>Commerce international .....</b>	51
1. Négociations et diplomatie commerciales .....	51
2. Analyse et information commerciales .....	59
3. Produits de base .....	66
4. Droit et politique de la concurrence et protection du consommateur	73
5. Commerce, environnement et développement .....	78
<b>Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines.....</b>	88
1. Mise en valeur des ressources humaines et programme relatif aux pôles commerciaux .....	88
2. Transports, facilitation du commerce et douanes .....	96
3. Commerce électronique .....	105

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
<b>Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement .....</b>	<b>110</b>
1. Pays les moins avancés .....	110
2. Pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement .....	118
<b>Questions intersectorielles .....</b>	<b>126</b>
1. Relations avec la société civile .....	126
2. Intégration des questions de parité entre les sexes .....	128
3. Délai de parution des documents .....	129

## Introduction

1. À sa vingt-quatrième réunion directive, en mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder, pendant le deuxième trimestre 2002, à un examen des activités de la CNUCED à mi-parcours entre la dixième et la onzième session de la Conférence. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil du commerce et du développement a décidé que l'examen à mi-parcours reposerait en principe sur trois piliers interdépendants mais distincts, à savoir: un examen de l'efficacité du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, un bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail convenus dans le Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la Conférence et une déclaration de politique générale sur les principaux faits nouveaux intéressant la CNUCED.
2. La présente note a été établie pour servir de document de base en vue de cet examen et en particulier du bilan qui doit être réalisé. Dans ce cadre logique, les activités entreprises pendant l'exercice biennal sont examinées par sous-programme en fonction de leurs objectifs, d'indicateurs de succès, de leurs réalisations, de leur impact et des enseignements tirés. Les objectifs ont été approuvés par les États membres dans le Plan à moyen terme. Le présent document propose aussi des orientations pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence à la lumière du programme approuvé pour 2002-2003 et des principaux faits nouveaux survenus sur la scène internationale tels que la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue en novembre 2001 à Doha.
3. Tous les deux ans, l'Assemblée générale examine les résultats des programmes exécutés par le Secrétariat de l'ONU conformément au *règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation*. À cette fin, elle est saisie d'un rapport contenant un résumé des évaluations qualitatives et quantitatives des activités de chaque entité importante, y compris de la CNUCED. Le présent document servira aussi à établir le résumé des résultats du programme de travail de la CNUCED qui doit figurer dans le rapport remis à l'Assemblée générale.
4. De manière plus générale, le présent document doit servir de document de référence aux États membres de la CNUCED – les résultats obtenus depuis la dixième session de

la Conférence et leur impact y sont exposés – et aider le secrétariat à exploiter les enseignements tirés en vue d'améliorer l'exécution des mandats.

5. Le présent document a été établi sur la base des contributions reçues de toutes les divisions de la CNUCED, contributions qui ont fait l'objet d'une évaluation indépendante, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de la part du Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation.

**MONDIALISATION,  
INTERDÉPENDANCE  
ET DÉVELOPPEMENT**

*Objectif du sous-programme*

6. L'objectif du sous-programme est de contribuer au débat international sur l'évolution et la gestion des conséquences de la mondialisation et de promouvoir des politiques et des stratégies aux niveaux national, régional et international propices au développement humain.

<b>1. INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES</b>
--

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

7. Promouvoir aux niveaux national, régional et international les politiques et stratégies macroéconomiques, financières et de développement propices à une croissance économique et à un développement soutenus, au financement du développement, à une plus grande stabilité financière et à une cohérence accrue des politiques économiques mondiales, améliorer les perspectives de développement découlant de la mondialisation et résoudre les problèmes posés par ce processus.

**b) Réalisations escomptées pour 2000-2001 et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Contribution au débat intergouvernemental et à un consensus entre les États membres sur l'interdépendance mondiale ainsi que sur les politiques macroéconomiques et de développement.	Observations des États membres (Assemblée générale et Conseil du commerce et du développement) indiquant que les études et les analyses de la CNUCED dans les domaines considérés contribuent au débat intergouvernemental et à un consensus.

Renforcement des capacités des décideurs des pays développés et des pays en développement de concevoir des politiques macroéconomiques et financières qui tiennent compte des incidences de l'interdépendance mondiale.	Impact des travaux de recherche et des analyses directives de la CNUCED aux niveaux national et international dans le cadre des politiques macroéconomiques et financières mondiales.
---	---

## II. Mise en œuvre du programme et réalisations

### a) Réalisations

8. Les analyses de l'interdépendance mondiale et des politiques macroéconomiques et de développement ont nourri les débats de la quarante-septième et de la quarante-huitième sessions du Conseil du commerce et du développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2000* et le *Rapport sur le commerce et le développement 2001* se sont penchés sur les résultats de l'économie mondiale, sur les tendances régionales ainsi que sur l'interaction du commerce, de l'investissement et des flux financiers. Dans le *Rapport 2000* une attention particulière a été accordée à la crise survenue en Asie de l'Est et au redressement des pays touchés, afin d'aider les gouvernements concernés à concevoir des mesures qui leur permettent de prévenir et de mieux gérer les crises financières aux niveaux national et international. Dans le *Rapport 2001*, les progrès réalisés en matière de «réforme de l'architecture financière internationale» ont été évalués et des recommandations ont été élaborées à ce sujet. L'examen par le Conseil du commerce et du développement des conclusions et des recommandations figurant dans ce rapport a également servi de contribution à la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Une *note* supplémentaire publiée à l'occasion de la quarante-huitième session du Conseil contenait une analyse actualisée des tendances et des perspectives économiques mondiales. Elle était l'un des premiers documents publiés par une organisation internationale où étaient évaluées les conséquences des événements du 11 septembre 2001 pour l'économie mondiale en général et pour les pays en développement en particulier. Elle avait pour but d'aider les gouvernements des pays membres à envisager les mesures à prendre face aux risques de dégradation de la situation. Cette *note* ainsi que le *Rapport 2001* ont également servi de documents de base pour les délibérations intergouvernementales de l'Assemblée générale.

9. La CNUCED est régulièrement sollicitée, par des sources internes et externes, pour rédiger des analyses et des contributions en vue de diverses réunions et manifestations, la majorité de ces documents étant établis pour l'Assemblée générale. Les thèmes abordés sont, entre autres, la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières; la cohérence, la complémentarité et la coordination des politiques économiques, financières, commerciales, technologiques et de développement au niveau mondial, afin de maximiser les avantages découlant de la mondialisation; l'évolution des flux financiers internationaux et les recommandations visant à consolider les objectifs d'un système financier renforcé et stable; les effets d'une interaction et d'une interdépendance croissantes entre le commerce, les ressources financières, le savoir, la technologie et l'investissement sur la croissance et le développement dans le cadre de la mondialisation; et les problèmes de la dette des pays en développement. Un rapport sur «*la Mondialisation et le marché du travail*» a été établi par le Groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

10. Les recherches fondamentales menées en vue de l'élaboration des documents intitulés *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* (2000) et *Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et choix des politiques économiques* (2001) ont servi de base à l'examen par le Conseil du commerce et du développement, à ses quarante-septième et quarante-huitième sessions, des questions et des politiques relatives au développement économique de l'Afrique dans le cadre de la contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

11. Au titre du projet d'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (G-24), la CNUCED a contribué à l'élaboration des politiques monétaires et financières dans les pays en développement, notamment dans le cadre des institutions financières internationales. Une vingtaine de travaux de recherche ont été présentés au G-24 et 15 documents de synthèse ont été publiés dans la collection des *G-24 Discussion Paper Series*. Ce projet est un des piliers des activités du Groupe et lui a permis d'apporter une contribution fondamentale au débat international au niveau le plus élevé.

12. Les conférences données par divers membres du personnel sur deux des sept volets du programme de travail à l'occasion du premier cours de formation de la CNUCED sur les grandes



questions économiques internationales destiné aux hauts fonctionnaires des pays en développement ont contribué au renforcement des capacités dans ces pays.

13. Dans la collection des *Discussion Paper Series*, la CNUCED a publié cinq études visant à éclairer les délibérations intergouvernementales et le public dans les domaines suivants: débat sur l'architecture financière internationale et le renforcement des systèmes financiers des pays en développement; théorie et politiques commerciales dans le cadre de la mondialisation; rôle de la technologie et de l'acquisition de compétences dans les stratégies de développement.

14. En guise de contribution à la coopération économique entre pays en développement (CEPD), deux rapports consacrés respectivement à l'état de la coopération entre pays en développement et à la mise œuvre suivie du Programme d'action de Caracas ainsi que de la Déclaration et du Plan d'action de San José ont été soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale par le biais du Service de la CTPD du PNUD. Comme l'a demandé le Président du Groupe des 77, un examen de l'état de la coopération économique entre pays en développement a été présenté à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement.

15. Concernant les services fournis aux organes délibérants, l'appui fonctionnel apporté aux quarante-septième et quarante-huitième sessions du Conseil du commerce et du développement, le compte rendu des débats et les autres services fonctionnels ont permis aux États membres non seulement d'échanger des vues sur l'évolution et les perspectives de leur économie ainsi que sur les questions directives faisant l'objet d'une recherche de consensus, mais aussi d'être éclairés par les avis d'experts de réputation internationale lors des séances informelles du Conseil, améliorant ainsi considérablement la qualité du débat. En outre, les services consultatifs et l'appui fonctionnel fournis aux réunions consultatives régionales de haut niveau sur le financement du développement, qui se sont tenues à Jakarta (appui fonctionnel et logistique), à Bogota, à Beyrouth et à Genève, ont grandement contribué au succès de ces réunions dans le cadre des activités préparatoires à la Conférence qui doit se tenir au Mexique. Par ailleurs, les services fonctionnels et l'appui logistique fournis aux trois réunions du Groupe technique du G-24, dont l'une (celle de Genève) avait été entièrement organisée au titre du sous-programme, étaient indispensables au bon fonctionnement du Groupe des 24, qui est le seul

groupement de pays en développement présent au sein des institutions financières internationales et représente le principal contreponds au Groupe des Dix.

**b) Résultats et avantages**

16. Les rapports analytiques et les contributions du service ont été pour beaucoup dans la qualité du débat du Conseil du commerce et du développement sur la mondialisation, l'interdépendance et le développement. Cette documentation est manifestement utile si l'on en juge par les nombreuses observations des délégations sur les rapports présentés qui saluaient, la qualité des analyses. Elle a contribué à dégager un consensus dans de nombreux domaines de préoccupation. Un certain nombre d'idées et de recommandations énoncées dans des publications et des documents du sous-programme ont recueilli l'adhésion au sein de différentes instances internationales, même si elles avaient parfois été controversées au départ: cela avait été le cas, par exemple, des recommandations relatives à l'octroi d'un moratoire sur les remboursements de la dette dans le cadre de programmes de rééchelonnement; à l'imposition de limites strictes sur les prêts d'urgence accordés par le FMI; à la mise en place d'une procédure de faillite officielle pour les débiteurs souverains; ou à l'évaluation des tendances et des perspectives économiques mondiales en fonction des déséquilibres et des risques sous-jacents. Les livraisons 2000 et 2001 du *Rapport sur le commerce et l'investissement* ont été largement commentées dans la presse internationale. Chacune d'entre elles a fait l'objet de 200 articles de presse environ dans le monde, dont certains sont parus dans les plus grands journaux (*Financial Times*, *The Guardian*, *The Times*, *Le Monde*, *Le Temps*, etc.) et magazines internationaux. Des membres du personnel de la CNUCED ont été interrogés en direct par les plus grandes chaînes de télévision – BBC, CNN. *Oxford Analytica*, qui publie des études de réputation internationale, a fait observer que: «Même si la CNUCED ne joue pas un rôle important dans l'élaboration des politiques économiques mondiales, ses vues sur l'économie mondiale sont perspicaces et devraient être prises au sérieux. Elle a prédit de manière remarquable les turbulences financières mondiales survenues dans les années 90, ce qui rend davantage crédibles ses préoccupations actuelles concernant les perspectives de l'économie argentine». Dans son article sur le *Rapport sur le commerce et le développement 2000*, le *Financial Times* a décrit la CNUCED comme «l'organe de réflexion de l'ONU en matière de développement». Dans une enquête ex-ante sur les propositions de publication, les gouvernements ont estimé que le *Rapport sur le commerce et le développement* était la

publication la plus utile de la CNUCED. Les compétences du Service sur des sujets tels que la mondialisation sont reconnues si l'on en juge par le nombre d'invitations à des séminaires, à des conférences et à des réunions que la CNUCED reçoit (une dizaine par mois), ainsi que le nombre de demandes de publications (environ 600 par an) et d'autorisations de reproduction de documents ou d'extraits de documents (8 par an) qui lui sont adressées. Les résultats des travaux de recherche sont diffusés non seulement par le biais des publications parues, mais aussi par les contributions fondamentales aux débats à différents niveaux, et donc aussi au consensus. Le *Rapport sur le commerce et le développement* paraissant désormais au printemps, au lieu de l'automne, les États membres peuvent examiner de manière plus approfondie son contenu, ce qui lui donne un poids plus important dans le débat actuel.

17. Le sous-programme a contribué à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en participant à l'élaboration des rapports intitulés *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* et *Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et choix des politiques économiques*, dont la presse internationale a largement rendu compte.

18. Les activités entreprises dans le cadre de l'appui technique fourni au G-24 ont fait progresser le débat sur les politiques monétaires et financières internationales à mettre en œuvre pour favoriser le développement. Les membres du G-24 et d'autres pays en développement ont notamment reçu une assistance pour préparer les discussions et les négociations menées dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale. Une trentaine d'exposés de recherches et de position, réalisés notamment par d'éminents experts indépendants, ont été longuement examinés au cours des réunions du G-24 (groupe technique, ministres et suppléants). Les services consultatifs fournis ont été très appréciés non seulement des pays bénéficiaires qui, grâce à leurs contributions, couvrent une partie des dépenses afférentes au projet, mais aussi des donateurs - l'un d'entre eux s'est engagé à doubler sa contribution pour 2000-2002. Ces documents, publiés conjointement par la CNUCED et par le Center for International Development de l'Université d'Harvard, peuvent être consultés sur le site Web de l'un et de l'autre de ces organismes et sont largement utilisés par les universitaires.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

19. Paragraphe 107: Les travaux de recherche et les activités de coopération technique ont contribué à promouvoir aux niveaux national et international des politiques et stratégies propices au développement et à éclairer les questions financières et monétaires sous l'angle du développement.

20. Paragraphes 108 et 109: Le *Rapport sur le commerce et le développement 2000* a poursuivi l'analyse des causes et des effets des crises financières, en particulier des enseignements de celle survenue en Asie de l'Est. Les analyses et les activités de coopération technique ont contribué au débat sur les mesures de prévention, de gestion et de résolution des crises financières, sur la cohérence accrue des politiques économiques mondiales élaborées, et sur la conception de mesures nationales et internationales qui améliorent les effets positifs de la mondialisation et en minimisent les inconvénients.

21. Paragraphe 110 (premier retrait): Le *Rapport sur le commerce et le développement 2001* a examiné le financement extérieur et l'endettement des pays les moins avancés.

22. Paragraphe 113: Les livraisons 2000 et 2001 du *Rapport sur le commerce et le développement* ainsi que le rapport à l'Assemblée générale sur la dette extérieure des pays en développement, et les documents soumis dans le cadre des activités préparatoires à la Conférence sur le financement du développement ont examiné l'évolution des flux financiers privés à destination des pays en développement en faisant référence à l'instabilité systémique.

23. Paragraphe 164: L'appui technique fourni au G-24, qui a été étroitement associé aux travaux de recherche et aux analyses directives du Service, a été axé sur le renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement à faire en sorte que leurs besoins et leurs intérêts en matière de développement soient pris en compte dans les négociations et les délibérations au sein des institutions financières internationales et ainsi que dans la réforme de ces dernières, et de favoriser la coopération entre pays en développement au niveau interrégional.

24. Paragraphe 166: Des connaissances spécialisées et des analyses directives ont été diffusées sous la forme d'exposés oraux et de documents écrits dans le cadre du cours de formation

dispensé aux fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition sur les principales questions se posant sur la scène économique internationale.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

25. Les activités de recherche relevant de ce volet du sous-programme sont périodiquement examinées par le Conseil du commerce et du développement, qui dispose à cette fin du *Rapport sur le commerce et le développement* et d'autres documents sur l'évolution de l'économie mondiale publiés selon que de besoin. Les rapports du Conseil du commerce et du développement rendent compte des observations formulées à leur sujet. Par ailleurs, les rapports et les contributions aux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale ainsi que l'appui apporté aux activités préparatoires de la Conférence sur le financement du développement sont exposés dans les rapports périodiques de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. L'appui technique au programme de renforcement des capacités a été évalué par les participants au cours de formation de la CNUCED.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

26. Les activités relevant du sous-programme ont été exécutées conformément au Plan d'action de Bangkok et au Plan à moyen terme selon le calendrier arrêté. Les deux livraisons du *Rapport sur le commerce et le développement* ont été publiées et diffusées à la date prévue. Les analyses de la mondialisation, de l'interdépendance et des questions financières internationales ont été réalisées dans l'optique du développement, ce qui fait souvent défaut dans les autres organismes internationaux. Elles ont contribué au débat international, non seulement à la CNUCED et à l'ONU, mais aussi dans les institutions financières internationales, dans la société civile et dans les milieux universitaires. Les livraisons du *Rapport sur le commerce et le développement* ont été utilisées comme textes de lecture dans de nombreuses universités; un grand nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ont fait appel aux compétences du Service, dont les travaux ont ainsi acquis une notoriété grandissante au fil des ans. De même, le fait que le secrétariat de la CNUCED soit de plus en plus sollicité par l'Assemblée générale et par d'autres organismes internationaux pour fournir ses analyses dans le

cadre du sous-programme témoigne de l'intérêt que suscitent les recherches directives du Service.

27. Le projet d'appui technique au G-24 a pu bénéficier de la contribution d'éminents consultants et spécialistes externes, ce qui a renforcé non seulement le crédit dont ces activités jouissaient, mais aussi le sentiment chez les bénéficiaires et les donateurs que les produits réalisés dans l'intérêt des pays en développement étaient de qualité. En outre, l'interaction de la coopération technique et des analyses internes a permis de créer des synergies mutuellement bénéfiques et a conféré à ce projet une valeur exemplaire eu égard au type de coopération technique de la CNUCED souhaité par les États membres. Faute de ressources, il n'a pas été possible d'analyser de manière approfondie l'expérience des pays afin d'en tirer des enseignements sur les questions abordées dans la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement*.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

28. Le sous-programme vise à maintenir et à améliorer la qualité des analyses et à veiller à ce que ces travaux soient utiles aux délibérations intergouvernementales, afin de maximiser les effets positifs de la mondialisation et d'en minimiser les effets négatifs. La deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement 2002* sera consacrée au commerce. Les activités relevant du programme continueront de contribuer au débat sur la réforme de l'architecture financière internationale et aux réflexions sur les politiques macroéconomiques, monétaires et financières à mettre en œuvre pour promouvoir une croissance soutenue et stable, en particulier dans les pays en développement et en privilégiant les liens Nord-Sud. Les questions relatives à l'intégration régionale et à ses incidences sur la croissance, sur la stabilité et sur le développement continueront d'être analysées. Un objectif important sera de mieux concevoir les stratégies de développement dans le cadre de l'interdépendance mondiale.

## 2. DETTE ET FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

### I. Objectifs et critères d'évaluation

#### a) Objectifs

29. Promouvoir des solutions efficaces et propices au développement qui règlent durablement le problème de la dette des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'une meilleure gestion de la dette extérieure.

#### b) Réalisations escomptées pour 2000-2001 et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Recherche et adoption de solutions durables au problème de la dette des pays en développement et à la mobilisation de ressources en faveur des pays les moins avancés.	i) Mesures internationales visant à régler le problème de la dette des pays en développement.  ii) Nombre de projets de gestion de la dette mis en œuvre par la CNUCED dans les pays en développement.

### II. Mise en œuvre du programme et réalisations

#### a) Réalisations

30. Le secrétariat établit le rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la dette extérieure des pays en développement, qui contient une analyse complète et approfondie des problèmes liés à l'endettement et au service de la dette. Pendant la période considérée, la CNUCED a continué de participer aux réunions du Club de Paris (28 missions) en qualité d'observateur dans le cadre de la renégociation de la dette des pays concernés. À chaque fois, un rapport technique a été établi sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandaient un rééchelonnement de leur dette. Les services consultatifs fournis aux pays débiteurs ont été très appréciés. Des contributions ont été apportées à l'élaboration du Rapport sur les pays les moins avancés.

31. Par le biais du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le sous-programme a aussi été une source importante de services de coopération technique et de services consultatifs pour une soixantaine de pays. En 2000 est sortie la version 5.2 du SYGADE, version la plus récente du logiciel de gestion de la dette le plus utilisé dans le monde. On met actuellement au point la version 6 qui, outre qu'elle comportera de nouvelles fonctions (conversion de la dette et nouveaux titres de créance), sera la première version fonctionnant sur le Web. Le Secrétaire général de la CNUCED a créé un groupe consultatif pour le programme SYGADE et un fonds d'affectation spéciale du SYGADE.

32. Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Assemblées générales de l'Organisation mondiale des bureaux de gestion de la dette (WADMO) se sont tenues avec l'appui de la CNUCED qui a accueilli et organisé la troisième Conférence interrégionale sur la gestion de la dette en décembre 2001.

33. Le secrétariat de la CNUCED, par le biais du programme SYGADE, est aussi membre de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les statistiques de la dette.

#### **b) Résultats et avantages**

34. Le rapport soumis à l'Assemblée générale sert de base à l'examen annuel de la dette et contribue à dégager un consensus sur cette question. Les analyses réalisées ont sensibilisé la communauté internationale aussi bien aux lacunes qu'aux effets positifs de l'Initiative PPTE, soulignant l'urgence d'un allègement plus rapide et plus poussé de la dette des pays concernés. Les rapports établis ont aussi appelé l'attention sur l'importance que les problèmes liés à la dette commerciale acquièrent dans les pays en développement à revenus intermédiaires, faisant ressortir la nécessité d'accroître les liquidités internationales en cas de ralentissement économique. Les services consultatifs fournis dans le cadre de la renégociation de la dette contractée auprès des créanciers du Club de Paris ont renforcé la position des pays en développement bénéficiaires.

35. L'impact du SYGADE est mesuré par le fait que les divers logiciels géraient en tout plus de 30 % de l'encours de la dette à long terme publique ou garantie par l'État de l'ensemble des pays en développement et des pays en transition à la fin de 1999, soit un montant de 488 milliards de dollars É.-U. Les nouveaux projets de pays en cours d'élaboration (11) font suite à des demandes adressées par les pays. Le nombre des pays bénéficiaires devrait être porté



à 70 environ d'ici l'année 2003. En outre, 14 projets de suivi sont en cours d'élaboration et devraient se concrétiser dans les années qui viennent; de nouvelles institutions de pays bénéficiaires s'intéressent de plus en plus aux produits et aux services du programme.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

36. Paragraphes 111 et 112: Les rapports présentés à l'Assemblée générale sur les problèmes de l'endettement extérieur et du service de la dette des pays en développement contenaient une analyse de l'APD et des autres courants financiers ainsi que de leur impact sur les pays en développement. On s'efforçait aussi d'y rechercher des solutions efficaces et propices au développement qui règlent durablement ces problèmes.

37. Une assistance technique à la gestion de la dette a été fournie conformément aux paragraphes 164 et 168.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

38. Dans sa résolution relative au problème de la dette extérieure des pays en développement (A/RES/55/184), l'Assemblée générale a pris acte du rapport établi par le secrétariat et a prié ce dernier de lui remettre un nouveau rapport à sa cinquante-sixième session. Elle a aussi souligné la nécessité de «renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement en matière de gestion de la dette» et «l'importance d'initiatives telles que le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le programme de renforcement des capacités de gestion de la dette».

39. Les recommandations du Conseil du commerce et du développement visant à créer un groupe consultatif et un fonds d'affectation spéciale du SYGADE témoignent de l'intérêt que les États membres portent au programme.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignement**

40. Les analyses de la dette et des flux d'APD ont servi de base aux délibérations de l'Assemblée générale et ont contribué à éclairer, dans l'optique du développement, le débat sur l'urgence d'un allègement de la dette des pays les plus pauvres et des pays à revenus

intermédiaires ainsi que sur la nécessité de l'apport de capitaux publics pour accélérer le développement.

41. Le programme SYGADE continue de pâtir de son instabilité financière. Dans ce contexte, la mise en place pour plusieurs années d'un fonds d'affectation spéciale du SYGADE alimenté par divers donateurs, telle qu'approuvée à la dernière réunion du Groupe consultatif du SYGADE, représente un progrès important.

**b) Domaines d'action prioritaire pour le prochain exercice biennal**

42. Un objectif important est de renforcer l'interaction avec l'analyse macroéconomique, en particulier concernant les modalités de fourniture de liquidités pendant la période de ralentissement que connaît l'économie mondiale, de façon à inscrire la question de la gestion de la dette dans un cadre macroéconomique plus large.

43. Les derniers détails de la mise en place du Fonds d'affectation spéciale du SYGADE doivent être arrêtés en collaboration avec les donateurs bilatéraux. En outre, la mise en œuvre et le suivi des projets de pays continueront d'être assurés comme prévu. La mise au point de la nouvelle version du logiciel SYGADE (version 6) doit être achevée et le programme de formation du SYGADE sera consolidé en collaboration avec les associations régionales.

<b>3. ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN</b>
--

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

44. Améliorer et développer le cadre institutionnel et directif influant sur le commerce, sur les activités financières, sur l'investissement et sur les services connexes au sein de l'économie palestinienne et avec les partenaires sous-régionaux, régionaux et multilatéraux.

**b) Réalisations escomptées pour 2000-2001 et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Progrès dans le renforcement des capacités institutionnelles et dans la mise en place d'un cadre directif influant sur les résultats de l'économie palestinienne.	Nombre de projets de renforcement des capacités mis en œuvre et nombre de projets internationaux d'appui technique/financier exécutés suite à des études et à des analyses de la CNUCED.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

45. La CNUCED a achevé ou lancé des projets importants de renforcement des capacités en matière de diplomatie commerciale, de facilitation du commerce, de réforme des procédures douanières, de gestion de la dette et de développement des entreprises.

**b) Résultats et avantages**

46. Les demandes adressées au secrétariat par le bénéficiaire de ce sous-programme et découlant de son mandat ont donné naissance à de nouvelles activités de coopération technique. Des fonds extrabudgétaires additionnels destinés à la coopération technique ont été obtenus auprès de nouvelles sources. Le secrétariat continue de prendre note des documents de la CNUCED utilisés par le public, par les médias et par les spécialistes. Trois communiqués de presse de la CNUCED sur de nouveaux projets d'assistance technique, une étude (UNCTAD/GDS/APPU/1) et un rapport (TD/B/48/9) ont été largement cités dans deux journaux internationaux en langue arabe (*Al-Hayat et Al-Quds Al-Arabi*) et dans trois journaux palestiniens (*Al-Ayyam, Al-Quds et Al-Hayat al Jadida*). En outre, ils ont donné lieu à des entretiens avec des fonctionnaires du secrétariat dans les médias, à des commentaires positifs et à des demandes de documents ou de renseignements émanant du public et de spécialistes, y compris d'un organisme donateur important (Banque islamique de développement). Par ailleurs, des activités conjointes ont été conçues et des projets ont été lancés avec d'autres organismes internationaux, en particulier le PNUD, la CESAO, le CCI et la Banque mondiale,

ainsi qu'avec les institutions de la société civile palestinienne (par exemple, Palestinian Economic Policy Research Institute; Palestinian Banking Corporation).

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

47. Paragraphe 167: L'objectif d'intensifier la coopération grâce au lancement de trois nouveaux projets de développement de grande envergure a été suspendu et les activités concernées n'ont repris qu'en 2001 de manière prudente. Comme l'Autorité palestinienne l'avait demandé au début de 2001, la CNUCED et le CTI ont coordonné leurs efforts pour élaborer une proposition visant à fournir une assistance technique d'urgence dans le domaine du commerce.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

48. Le Conseil du commerce et du développement a examiné les rapports du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. L'Assemblée générale a continué de suivre la question dans le cadre de l'examen des rapports annuels du Conseil du commerce et du développement ainsi que des chapitres relatifs à la CNUCED du Budget-programme et du Plan à moyen terme de l'ONU.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

49. La situation générale ayant été très incertaine pendant une bonne partie de l'exercice biennal, le secrétariat s'est efforcé de suivre l'évolution rapide des facteurs influant sur l'économie et de satisfaire les besoins immédiats des décideurs palestiniens au détriment des activités de coopération axées sur le développement à long terme. Les événements actuels ont retardé la concrétisation des avantages qui pourraient être retirés de projets de développement à plus long terme. Les modalités ont été assouplies afin de permettre une reprise limitée des activités dans le cadre de plusieurs projets dès le début de 2001. Pour avoir le meilleur impact possible, les contributions de la CNUCED ont besoin de conditions stables, dans le cadre d'une approche intégrée et systématique bien coordonnée avec les autres programmes internationaux.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

50. Le programme de travail pour 2002-2003 prévoit de consolider et d'achever les activités démarrées dans le cadre de projets de développement importants axés sur le renforcement des capacités, tout en continuant à fournir des services consultatifs et à dispenser une formation de groupe s'appuyant sur les activités en cours. Les travaux d'analyse porteront essentiellement sur la place de l'économie palestinienne dans le contexte économique régional et mondial. Les questions présentant un intérêt au niveau national continueront d'être examinées sous l'angle de l'interdépendance. La reprise des négociations israélo-palestiniennes sur le statut permanent et la création d'institutions économiques nationales palestiniennes instaureraient un cadre plus propice à l'assistance que le secrétariat peut fournir à l'Autorité palestinienne pour traiter les nouveaux problèmes de développement.

**4. STATISTIQUES ET INFORMATION**

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

51. Améliorer la qualité et l'accessibilité des informations et des données permettant aux décideurs et aux analystes, en particulier de pays en développement, de procéder à des analyses et d'élaborer des politiques dans le domaine économique et financier.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des données statistiques et des documents de référence permettant à tous les pays de procéder à des analyses et d'élaborer des politiques dans le domaine économique et financier.	Fourniture de statistiques et de documents de référence plus pertinents sur les pays en développement et les pays en transition aux utilisateurs avec des outils conviviaux sous forme électronique et sur support papier.

**a) Réalisations**

52. Les livraisons 2000 et 2001 du Manuel de statistiques de la CNUCED, qui exploite une base de données récemment créée, ont été publiées sous forme imprimée et sur CD-ROM. Le Bulletin mensuel du prix des produits de base est paru selon le calendrier établi. Le supplément 1960-1999 a été publié en 2001 sur papier et le supplément 1960-2000 est sorti sur le CD-ROM du Manuel de statistiques. Toutes les bases de données statistiques ont été régulièrement mises à jour. Il a été répondu à 40 demandes importantes de statistiques sur le commerce international émanant d'utilisateurs extérieurs.

53. Le réseau «Research-Links», lancé à l'occasion de la dixième session de la Conférence, était destiné à 400 universités de pays en développement et de pays en transition. Suite aux demandes adressées pour que sa portée soit élargie afin de permettre l'échange de ressources humaines, 500 universités de pays développés sont actuellement sollicitées. Un modèle de centre de références de la CNUCED a été créé à Bangkok. Lancé en 2001, le Service des références en ligne gère une bibliothèque électronique constituée de plus de 5 000 documents et une centaine de membres du personnel de la CNUCED ont été formés à son utilisation.

**b) Résultats et avantages**

54. Les 130 réponses reçues au questionnaire figurant dans le Manuel de statistiques 2000 de la CNUCED et dans le supplément 1960-1999 du Bulletin mensuel des produits de base indiquent que la majorité des lecteurs sont satisfaits de la présentation des données, de leur couverture, de leur exhaustivité, de leur mise à jour actualité et de leur valeur analytique. Les utilisateurs jugent utiles les données supplémentaires fournies sur l'investissement et le commerce dans le secteur des services. Le CD-ROM permet de consulter plus aisément des séries de données plus complètes et de longues séries chronologiques, facilite les calculs et offre de nouvelles possibilités d'analyse des données.

55. Près de 100 universités de pays en développement et de pays en transition ont répondu positivement à l'initiative «Research-Links». La bibliothèque numérique des publications de la CNUCED a été consultée par plus de 250 000 lecteurs en 2000-2001. Grâce au Guide des publications, la CNUCED figure dans les annuaires internationaux (GALE et Ulrich, etc.).

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

56. Paragraphe 105: La CNUCED a fourni des statistiques de base sur le commerce international, des indicateurs de développement et des données sur le prix des produits de base dans le cadre de ses travaux de recherche, de ses analyses et de ses activités de coopération technique. La diffusion des connaissances qu'elle a produites a été facilitée par la bibliothèque numérique et par le réseau «Research-Links». La coopération et la coordination avec les organisations internationales, les établissements de recherche et les universités ont été renforcées pour permettre l'échange de statistiques et de documents de référence sur des sujets et des thèmes évoqués dans le Plan d'action de Bangkok.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

57. Malgré la diffusion de statistiques sous des formes plus conviviales, c'est-à-dire sur CD-ROM et par accès direct à la base de données pour les utilisateurs internes, une version imprimée des publications statistiques continue d'être demandée. La diffusion de données COMTRADE dans un navigateur convivial sur le réseau local a considérablement réduit le nombre de demandes internes de renseignements en 2001.

58. L'accueil favorable réservé au réseau «Research-Links» et à d'autres initiatives du même type souligne la nécessité de renforcer la coopération en matière de recherche avec les universités. L'expérience acquise dans la mise en place du Centre de références de Bangkok devrait être partagée avec d'autres pays; une institution internationale (SIECA) a manifesté son intérêt pour une telle initiative auprès de la CNUCED.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

59. Les statistiques centrales porteront essentiellement sur le commerce international et sur les indicateurs de développement connexes, ainsi que sur le prix des produits de base. La coordination avec d'autres organismes internationaux sera renforcée et une étude interne est menée afin d'accroître les synergies et d'instaurer une plus grande cohérence dans la compilation, le traitement et la diffusion des statistiques. Le Bulletin des prix des produits de base paraîtra semestriellement à compter de 2002 et les mises à jour mensuelles seront diffusées

rapidement. On envisage déjà de publier les statistiques de la CNUCED sur le Web. La version pilote des tableaux statistiques du Manuel disponibles sur l'Intranet continuera d'être testée.

60. Une attention particulière sera accordée à la mise en place du réseau «Research-Links», à l'incorporation de versions électroniques de tous les documents dans la bibliothèque numérique des publications de la CNUCED, à la mise en place de centres de références dans les pays et les institutions internationales intéressés, ainsi qu'à la parution de deux versions imprimées et de deux versions Internet du Guide des publications de la CNUCED.



## **DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**

### *Objectifs du sous-programme*

61. Faire mieux comprendre les problèmes de développement économique de l'Afrique et promouvoir l'adoption des mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale.

#### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

##### **a) Objectifs**

62. Faire mieux comprendre les problèmes de développement économique de l'Afrique et promouvoir l'adoption des mesures nécessaires au niveau national, régional et international pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale.

##### **b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Meilleure compréhension des problèmes et des obstacles que les pays africains rencontrent pour assurer leur redressement économique et parvenir à un développement durable.	Nombre de recommandations et de mesures internationales adoptées par le Conseil du commerce et du développement, par le Conseil économique et social ainsi que par l'Assemblée générale en faveur de l'Afrique, afin de parvenir à une reprise et à une croissance économiques.

## **II. Mise en œuvre du programme et réalisation**

### **a) Réalisations**

63. Une étude intitulée «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» (UNCTAD/GDS/MDPB/7) a été présentée à la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement. Elle analysait les ressources dont les pays africains avaient besoin pour atteindre les objectifs de croissance énoncés dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'objectif de la communauté internationale de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Elle préconisait un doublement des flux d'APD à destination de l'Afrique pendant plus d'une dizaine d'années, afin que l'épargne et l'investissement nationaux et les flux de capitaux privés augmentent, entraînant une accélération de la croissance et du développement et donc une réduction de la dépendance à l'égard de l'aide. Suite à la résolution 55/182 de l'Assemblée générale, le secrétariat a publié une étude intitulée «Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et choix des politiques économiques» (UNCTAD/GDS/AFRICA/1). Il y examinait l'évolution du développement en Afrique, en particulier au cours de la dernière décennie, et analysait les causes de la faible croissance ainsi que les mesures à prendre aux niveaux national et international pour sortir du cercle vicieux de la croissance anémique et de la pauvreté. L'étude a également été présentée à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en tant que contribution à l'examen et à l'évaluation finale du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

### **b) Résultats et avantages**

64. Les études de la CNUCED ont contribué à faire mieux comprendre à la communauté internationale les problèmes de développement de l'Afrique ainsi que les politiques et mesures nécessaires pour favoriser la croissance et le développement et mieux intégrer les pays africains à l'économie mondiale. Dans ses conclusions concertées, le Conseil du commerce et du développement a fait siennes de nombreuses recommandations formulées dans ces études.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

65. Paragraphe 110 (second retrait): Grâce à ses analyses et à ses services d'appui, le secrétariat de la CNUCED a contribué à la réalisation des objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et a joué un rôle important dans son examen et son évaluation finals. En outre, un sous-programme consacré à l'Afrique a été créé conformément à ce qui avait été demandé dans le Plan d'action; il sera pleinement opérationnel lorsque les ressources prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 lui auront été allouées.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

66. Le Conseil du commerce et du développement a examiné les études de la CNUCED à ses quarante-septième et quarante-huitième sessions. À chaque fois, il les a saluées comme étant une contribution aux activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement ainsi qu'à l'examen et à l'évaluation finals du Nouveau Programme d'action des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. En outre, la qualité de l'analyse et les recommandations que ces études contenaient ont été louées par de nombreux groupes et délégations au sein du Conseil.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

67. Les études de la CNUCED sur l'Afrique ont continué de susciter l'intérêt de la presse internationale, des milieux universitaires et des autres organisations internationales. Par exemple, dans un rapport technique (rapport Zedillo) demandé par le Secrétaire général de l'ONU, le Groupe de haut niveau sur le financement du développement a estimé que les conclusions de l'étude de la CNUCED sur «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» constituait une base raisonnable pour estimer les coûts d'une réduction de moitié de la pauvreté. Le Groupe de personnalités éminentes chargé par le Secrétaire général d'évaluer l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique a invité la CNUCED à lui présenter un exposé. La Banque africaine de développement et la CEA ont exploité l'analyse de la CNUCED sur les ressources et les capitaux dont les pays africains avaient besoin et le taux de

croissance à atteindre pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 en Afrique. Les études de la CNUCED sur l'Afrique sont régulièrement demandées par des chercheurs et par des fonctionnaires nationaux. La CNUCED est de plus en plus fréquemment invitée à soumettre des contributions pour les réunions interinstitutions et les réunions intergouvernementales consacrées à l'Afrique ainsi que par des institutions nationales et internationales. À ce propos, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a demandé l'assistance de la CNUCED dans ses domaines de compétence. En outre, le représentant personnel du Premier Ministre canadien au Sommet du G-8, reconnaissant que la CNUCED connaissait bien les problèmes de l'Afrique en matière de commerce et de développement, l'a priée de réaliser une étude des obstacles au commerce et à l'investissement en Afrique en tant que contribution au Plan d'action du G-8 en faveur du NEPAD.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

68. À la lumière de l'examen et de l'évaluation finals, tout accord appelé à succéder au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique s'appuierait sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont les dirigeants africains ont la maîtrise. La CNUCED devrait y apporter une contribution importante dans les domaines suivants: ressources pour le développement, notamment APD, flux de capitaux privés et réduction de la dette, amélioration de l'accès aux marchés, diversification des produits de base des pays africains, réduction de la pauvreté et ajustement. Les orientations du programme devraient alors être établies en fonction des besoins découlant de la mise en œuvre de cet accord.

*Sous-programme 9.2*

**INVESTISSEMENT,  
ENTREPRISE  
ET TECHNOLOGIE**

*Objectifs du sous-programme*

69. Afin d'accroître les courants internationaux d'investissements à destination des pays en développement et les avantages qui en sont retirés, le sous-programme a pour objectif de faire mieux comprendre les problèmes et les options politiques en matière d'investissements internationaux, d'internationalisation des entreprises et de transfert des technologies, dans le but de renforcer les capacités des pays en développement de formuler et d'analyser des politiques, des mesures et des programmes d'action dans ces domaines et de contribuer à une meilleure compréhension des nouveaux problèmes posés afin de renforcer la capacité de ces pays à prendre part aux débats et aux négociations.

<b>1. ANALYSE DES QUESTIONS RELATIVES À L'INVESTISSEMENT</b>
--

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectif**

70. Maximiser les avantages retirés des courants internationaux d'investissements et des flux financiers connexes et réduire autant que faire se peut leurs effets négatifs en analysant, sous l'angle des politiques, tous les aspects des évolutions mondiales et régionales de l'investissement international et des courants financiers connexes, y compris leur effet sur le développement et leurs incidences sur le plan des politiques.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des questions liées à l'investissement international, à l'internationalisation des entreprises et au transfert des technologies.	i) Vues exprimées par les États membres au cours des délibérations intergouvernementales quant à l'intérêt pratique et la qualité des analyses des politiques.
b) Renforcement de la capacité des pays en développement de formuler des politiques et stratégies appropriées en attirant l'investissement étranger et les avantages qui en découlent, en renforçant leurs capacités technologiques et en favorisant le développement des entreprises.	ii) Nombre des articles de la presse internationale et des revues spécialisées où les travaux du secrétariat dans ce domaine sont cités. iii) Rapidité et pertinence des produits, telles qu'elles ressortent d'enquêtes auprès des lecteurs et autres.
c) Meilleure compréhension des accords internationaux d'investissement et de leurs incidences.	iv) Nombre des États membres qui indiquent que les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat ont été pris en considération dans la formulation des politiques. v) Efficacité et impact de l'assistance technique, évalués par les bénéficiaires et par des évaluateurs indépendants.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

71. Les travaux entrepris ont contribué à faire mieux connaître les questions relatives à l'investissement international, comme on peut le voir dans les paragraphes qui suivent.

72. Le Rapport sur l'investissement dans le monde (WIR) a traité deux grands sujets de préoccupation des autorités des différents pays, à savoir les fusions et acquisitions internationales et le développement (en 2000) et l'instauration de nouveaux liens entre les STN et les entreprises locales, dans le contexte plus général des «incidences de l'IED sur l'industrialisation, l'entreprenariat local et le développement de la capacité de production» (en 2001). La CNUCED a continué de rassembler et de diffuser l'information sur l'IED, notamment par le biais des répertoires de l'investissement mondial (WID Asia, vol. I et II). Des articles de la revue trimestrielle sur les STN ont alimenté les débats universitaires sur d'importantes questions concernant l'IED et les STN. L'étude sur l'IED dans les pays les moins avancés («FDI in least developed countries at a glance») a constitué une contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III). Les études sur la mesure de la transnationalisation de l'activité économique et sur le défi de la compétitivité: sociétés transnationales et restructuration industrielle dans les pays en développement, sont également parues.

73. Le WIR demeure pour la CNUCED le support le plus important et le plus visible pour présenter et diffuser l'information relative à l'investissement étranger direct. Il constitue aussi un outil qui permet d'aider les gouvernements à formuler des politiques de l'investissement. Il a été diffusé largement et des séminaires régionaux sur le thème du rapport ont été organisés pour instaurer un dialogue direct avec les décideurs.

74. Une aide a été apportée aux pays en développement, sous forme de projets d'assistance technique, pour formuler des politiques relatives à l'IED. Le projet dit de «l'investissement asiatique en Afrique» a permis de recenser les besoins concrets des investisseurs asiatiques dans certains pays africains (Botswana, Ghana, Mozambique et République-Unie de Tanzanie) et les réactions des pouvoirs publics dans les pays d'accueil. Le projet conjoint avec la Chambre de commerce internationale relatif aux guides de l'investissement et au renforcement des capacités dans les PMA a été exécuté dans cinq des pays les moins avancés (Bangladesh, Éthiopie, Mali, Mozambique et Ouganda). Des ateliers ont été organisés pour examiner avec les décideurs locaux et le secteur privé les obstacles à l'IED signalés dans les guides et les mesures qui permettraient de les surmonter. S'agissant de l'assurance, six séminaires à l'intention des responsables de la réglementation de ce secteur dans des pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes ont été organisés. Un manuel du contrôle des opérations d'assurance a été établi en collaboration

avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Trois conférences ont été organisées sur les négociations de l'AGCS à l'OMC et sur la gestion du processus de libéralisation des marchés de l'assurance des pays en développement.

75. Deux réunions d'experts ont été consacrées à examiner les enjeux des «fusions et acquisitions transfrontières» et des «incidences des politiques de l'IED sur l'industrialisation, l'entreprenariat local et le développement des capacités de production locale». La CNUCED a présenté des recommandations concrètes touchant les courants financiers privés au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, ainsi que des analyses destinées à aider à l'examen de la question du «climat de l'investissement et des tendances de l'IED en Afrique».

76. Les International Investment Instruments Compendia (recueils des instruments de l'investissement international) contiennent une compilation des instruments multilatéraux et régionaux les plus importants (Vol. IV) et des instruments bilatéraux et non gouvernementaux (Vol. V), et la CNUCED suit régulièrement les évolutions actuelles des aspects réglementaires des politiques de l'IED.

#### **b) Résultats et avantages**

77. Le travail accompli par la CNUCED sur l'IED, la publication du WIR en particulier, a fait l'objet de commentaires élogieux à de nombreuses occasions au cours de délibérations intergouvernementales (réunions d'experts, Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, Conseil du commerce et du développement). Au cours de la célébration du dixième anniversaire du Rapport, plusieurs délégués au Conseil du commerce et du développement, notamment le Ministre thaïlandais Supachai, ont insisté sur la qualité de cette publication et sur son utilité pour les décideurs. L'Assemblée générale, dans une résolution de décembre 2000, a renouvelé sa confiance à la CNUCED pour le travail que celle-ci accomplit au profit de tous les pays en développement sur les questions de l'IED et de la gestion des investissements de portefeuille.

78. L'œuvre de la CNUCED dans ce domaine a suscité un vif intérêt tant dans les médias que dans le grand public. Les réactions des médias sont abondantes: les livraisons de 2000 et 2001 du WIR ont chacune fait l'objet de quelque 600 articles dans près de 70 pays. Des interviews à la



télévision et à la radio ont été demandées dans de nombreux pays. En France, par exemple, *Le Monde* a consacré l'essentiel de sa première page au WIR 2000. Outre les réactions de la presse, la CNUCED a reçu un grand nombre de demandes de données et d'informations émanant d'instituts de recherche et de particuliers (environ 500 chaque année). La page d'accueil du WIR sur le Web a été consultée près de 600 000 fois au cours des deux dernières années, dont plus de 213 000 fois en octobre 2001, deux semaines après la publication du Rapport. La page «Vue d'ensemble» a été téléchargée près de 30 000 fois au cours de la même période. D'autres publications ont aussi reçu bon accueil. L'aperçu de l'étude «FDI in LDCs at a glance» (Coup d'œil sur l'IED dans les PMA) a été téléchargé plus de 38 000 fois depuis sa publication en mai 2001, tandis que la publication «FDI in Africa: performance and potential» (L'IED en Afrique: résultats et possibilités) a été téléchargée près de 14 000 fois au cours des deux dernières années. Les travaux de la CNUCED sur l'investissement sont aussi appréciés dans le monde universitaire et les revues spécialisées. Le professeur Jeffrey Sachs a dit à propos du WIR qu'il était l'outil de référence pour s'informer sur l'IED et les STN, ajoutant que «les décideurs de ces pays comprennent de plus en plus que l'IED est une force qu'il faut dompter et mettre au service du développement national et les rapports sur l'investissement dans le monde constituent une contribution sans égale à cette fin». Le jugement favorable du monde universitaire en général sur la qualité des analyses du WIR s'est aussi exprimé lors d'une réunion du Conseil du commerce et du développement célébrant le dixième anniversaire de la publication à laquelle ont participé de nombreux spécialistes bien connus de l'IED et des STN. Le Rapport a fait l'objet d'un certain nombre d'articles dans les revues spécialisées, qui comportaient toujours un jugement positif. Le Bulletin du FMI, par exemple, passe régulièrement en revue le WIR.

79. Des enquêtes auprès des lecteurs ont été effectuées pour toutes les grandes publications du programme. Les réactions sont, sans exception, positives. La grande majorité des lecteurs qualifient ces publications d'«excellentes», et la majorité les jugent «très utiles» à leur travail et réclament souvent des publications supplémentaires.

80. À diverses occasions, les États membres ont indiqué que les travaux du programme leur étaient utiles pour la reformulation de leurs politiques. Des réactions ont été recueillies auprès du Royaume-Uni, de l'Inde, du Costa Rica, de la Thaïlande et de la République populaire de Chine. Après la parution de la livraison 2000 du WIR, le Gouvernement de la République populaire de

Chine a demandé à la CNUCED d'organiser un séminaire sur les fusions et acquisitions en Chine.

81. Le projet CNUCED/CCI sur les «Guides de l'investissement et le renforcement des capacités dans les PMA» a fait l'objet d'une évaluation positive de la part d'un groupe indépendant d'experts représentant des sociétés privées et des PMA. Les réactions directes des pays associés à la phase pilote du projet sont encourageantes. Dans un cas, l'organisme de promotion de l'investissement partenaire a entrepris de réunir lui-même les fonds nécessaires pour rééditer les guides CNUCED/CCI.

82. Les travaux de la CNUCED sur l'assurance continuent aussi de retenir l'attention. Plus de 50 compagnies d'assurance africaines ont manifesté de l'intérêt pour un logiciel mis au point avec le concours de la CNUCED. Vingt compagnies d'assurance africaines ont été notées selon le système mis en place par la CNUCED et l'Organisation africaine des assurances, avec le concours technique de Standard & Poor's. Par ailleurs, la Commission des services financiers de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis a demandé l'avis de la CNUCED sur l'opportunité de mettre en place un mécanisme d'assurances couvrant spécifiquement les conséquences des actes terroristes.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

83. Paragraphe 113: L'analyse directrice des incidences des investissements étrangers de portefeuille sur le développement a été retardée en raison de la restructuration qui a suivi la dixième session de la Conférence, et des ajustements ont été opérés depuis de manière à mener à bien les travaux prévus.

84. Paragraphes 114 à 128 et 154: La CNUCED a mis en œuvre l'essentiel du programme de travail, sous forme de travaux de recherche et de publications ainsi que d'assistance technique et de services consultatifs. S'agissant des questions relatives à l'IED, elle a entrepris des travaux de collecte et d'analyse des données et procédé à des recherches sur les enjeux de l'investissement dans ses rapports avec le développement, sur le cadre réglementaire de l'investissement international (traités régionaux et bilatéraux), sur les traités de double imposition et sur les politiques visant à maximiser les effets positifs et réduire le plus possible les effets négatifs de l'investissement international. Ont été étudiées de manière plus approfondie la question des

fusions et acquisitions, de leurs incidences sur le développement et des défis qu'elles posent aux pouvoirs publics (y compris les politiques de la concurrence) et la question des incidences de l'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité de production, par la promotion de liens en amont entre les STN et les fournisseurs locaux.

85. Dans la banque et l'assurance, la CNUCED a effectué des analyses et fourni une assistance technique en vue d'aider les responsables de la réglementation et les associations professionnelles compétentes à s'adapter aux usages internationaux et aux meilleures pratiques ainsi qu'aux exigences découlant de l'AGCS/OMC. La CNUCED élargit actuellement le champ de ses analyses à d'autres secteurs producteurs de services financiers, tels que la banque et l'investissement de portefeuille.

#### **d) Examens par les organes délibérants et des organismes extérieurs**

86. Au cours des deux réunions d'experts sur l'IED, à savoir celles sur les «fusions et acquisitions» et sur «les incidences des politiques d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité de production», les experts ont examiné les différentes politiques d'IED possibles à partir d'une documentation établie par le secrétariat et ils ont formulé des recommandations à cet égard. À sa cinquième session (12-16 février 2001), la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a approuvé la plupart des recommandations établies par la première réunion d'experts.

87. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/182, a demandé à la CNUCED de fournir des analyses de l'investissement étranger direct et de l'investissement de portefeuille.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

88. La CNUCED continue d'être reconnue comme un centre d'excellence pour ses travaux sur l'investissement, et le WIR demeure à la pointe des travaux d'analyse sur les tendances et politiques de l'IED, faisant office de publication de référence pour les chercheurs comme pour les décideurs. Ce fait est également corroboré par les enquêtes auprès des lecteurs. Au cours de réunions intergouvernementales telles que les réunions d'experts ou les sessions de la Commission de l'investissement et du Conseil du commerce et du développement, plusieurs

délégués ont parlé de «bible» à propos du WIR et des réactions positives sont également venues de décideurs au cours des séminaires régionaux. Les deux thèmes spéciaux des livraisons de 2000 et de 2001 du rapport, à savoir, respectivement, les fusions et acquisitions et les liens interentreprises, ont été traités en temps opportun, permettant ainsi de fournir un certain nombre de réponses aux pays en développement qui s'interrogeaient sur la manière d'aborder l'IED dans un contexte international en mutation. Les efforts faits pour diffuser largement le WIR, par son lancement dans la presse et sa publication sur le site Web, ont contribué à donner plus d'impact à cette publication. Par ailleurs, afin de renforcer le dialogue direct avec les pays membres, et grâce à des contributions extrabudgétaires, la CNUCED a entrepris d'organiser des séminaires régionaux en vue d'examiner les questions traitées dans le rapport, ce qui permet au secrétariat de se montrer plus à l'écoute des préoccupations des pays des différentes régions, et, dans le même temps, de diffuser les conclusions de politique générale du rapport.

89. Dans le contexte de la préparation du WIR, la CNUCED maintient également son avance dans le domaine de la collecte et de la diffusion de l'information sur les statistiques et tendances de l'IED, ainsi que sur les instruments de l'investissement international (traités régionaux et bilatéraux d'investissement, traités de double imposition et législations nationales sur l'IED). Cette information est appréciée par les pays parce qu'ils se fondent sur elle pour formuler leurs politiques. Dans le domaine de l'assurance, la reconnaissance des compétences de la CNUCED est attestée par les demandes d'assistance formulées par de nombreux pays.

90. Le manque de ressources a rendu problématiques les travaux consacrés aux accords internationaux d'investissement et à l'investissement étranger de portefeuille. Sur le second sujet, aucune publication nouvelle n'est parue depuis la dixième session de la Conférence, alors même que les travaux antérieurs s'étaient révélés utiles, notamment au cours des discussions au sein du Groupe de travail de l'OMC sur le commerce et l'investissement. C'est également le manque de ressources qui a entravé les efforts tendant à améliorer les statistiques de l'IED en collaborant plus étroitement avec les États membres et en dispensant une formation aux responsables de la production de ces statistiques. La CNUCED a certes pu recueillir des fonds extrabudgétaires pour compléter les crédits existants, mais pas dans des proportions suffisantes.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

91. Étant donné la décision prise dernièrement à propos du commerce et de l'investissement à la réunion de l'OMC de Doha, la CNUCED redoublera d'efforts pour analyser de manière plus approfondie les incidences des politiques de l'IED et des instruments d'investissement sur le développement, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés en matière de développement, de commerce et de financement. L'analyse des incidences de l'IED sur le développement sera concentrée sur la contribution de l'IED à l'accroissement de la compétitivité commerciale et au renforcement de la capacité de production des pays d'accueil, ainsi qu'à la modernisation technologique, notamment dans le secteur des services. Les travaux entrepris permettront de continuer de surveiller la répartition de l'IED et les faits nouveaux concernant les réseaux internationaux de production liés à l'IED, au plan mondial et par secteur/industrie. La CNUCED peut ainsi aider les pays à élaborer leurs stratégies de développement en fonction de ces évolutions, s'ils utilisent l'IED comme facilitateur du développement industriel.

92. Les analyses portant sur les services financiers et les incidences de la libéralisation de ce secteur sur le développement seront également approfondies. Les services financiers ne cessent de prendre de l'importance et peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement des entreprises.

<p><b>2. POLITIQUES DE L'INVESTISSEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b></p>
---

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

93. Faire mieux comprendre aux pays en développement et aux pays en transition les problèmes et les options en matière d'investissements internationaux, par des missions consultatives et des études; renforcer les capacités de ces pays de formuler et d'appliquer des politiques, des mesures et des programmes d'action, s'agissant en particulier d'attirer l'investissement étranger, par le renforcement des capacités et l'assistance technique (par. 123 et 127 du Plan d'action de Bangkok); et contribuer à une meilleure compréhension des nouveaux

problèmes posés afin de renforcer la capacité de ces pays à prendre part aux débats et aux négociations, s'agissant en particulier des accords internationaux d'investissement (par. 126 du Plan d'action de Bangkok);

**b) Réalisations escomptées pour 2000-2001 et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>i) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à formuler des politiques et stratégies propres à attirer l'investissement étranger direct (IED) et à recueillir les avantages qui en découlent; et</p> <p>ii) Meilleure compréhension des accords internationaux d'investissement et amélioration de la capacité de ces pays à participer le plus efficacement possible à l'élaboration des règles de l'investissement international aux plans bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral.</p>	<p>i) Vues des États membres sur l'intérêt pratique et la qualité des ateliers et séminaires de formation axés sur le renforcement des capacités;</p> <p>ii) Efficacité et retombées de l'assistance technique aux yeux des bénéficiaires et d'évaluateurs indépendants;</p> <p>iii) Intérêt manifesté pour les programmes de formation et les colloques et participation à ces manifestations; et</p> <p>iv) Nombre d'ateliers de formation et d'autres actions de renforcement des capacités organisés.</p>

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

94. *Promotion de l'investissement*: Le programme STAMP a permis d'aider les pays en développement et les pays en transition à consolider leurs institutions chargées des investissements, en particulier les organismes de promotion de l'investissement, et à faire de ces pays des pôles d'attraction de l'IED. Le programme FORINVEST a de son côté permis d'aider à renforcer la capacité des pays à formuler des politiques de l'investissement, à créer un cadre juridique et réglementaire favorable et à mettre en place une structure d'appui institutionnel efficace propre à promouvoir et faciliter l'investissement étranger. Pour parvenir à ces objectifs,

12 ateliers de formation nationaux et régionaux ont été organisés, qui regroupaient plus de 200 représentants d'organismes de promotion des investissements et responsables gouvernementaux de pays en développement et de pays en transition, et deux grandes conférences internationales ont été organisées par l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement avec le concours de la CNUCED. Ces manifestations ont rassemblé plus de 250 responsables gouvernementaux de haut rang et représentants d'organisations internationales et multilatérales. Par ailleurs, un répertoire des organismes de promotion de l'investissement à l'étranger et deux numéros de la série de documents consultatifs PRO-INVEST ont été publiés.

95. *Examens de la politique d'investissement*: Des examens de la politique d'investissement ont été effectués, et leurs résultats publiés, pour Maurice, le Pérou, l'Éthiopie et l'Équateur. Des examens ont été entrepris pour le Botswana, le Ghana, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les conclusions et recommandations de ces examens ont été communiquées à plus de 200 responsables gouvernementaux et autres agents nationaux du développement à l'occasion de trois ateliers nationaux (Pérou, Équateur et Maurice), et elles ont été diffusées plus largement, dans des publications (généralement tirées à près de 4 000 exemplaires), à tous les intervenants dans le processus de développement, y compris le secteur privé.

96. *Accords internationaux d'investissement*: La CNUCED a aidé les pays en développement et les pays en transition à participer à l'élaboration, à l'échelon international, des règles de l'investissement international. À cet égard, quatre ateliers nationaux et des colloques ou séminaires régionaux ont été organisés, à savoir le colloque régional OMC/CNUCED sur le commerce, l'investissement et le développement, auquel 20 pays ont participé; un séminaire d'ONG réunissant 20 participants non étatiques venus de quatre pays d'Afrique australe; deux cours intensifs de formation à l'intention de 41 diplomates venus de 30 pays; six séries de négociations de traités bilatéraux sur l'investissement en Asie, en Amérique latine et en Europe, encourageant le dialogue entre les négociateurs et les groupes représentant la société civile. Il convient de signaler en outre la parution de la publication en série *Issues in International Investment Agreements* (Flexibilité au service du développement, emploi, environnement, mesures propres aux pays d'origine, mesures opérationnelles propres aux pays d'accueil, paiements illicites, responsabilité sociale, confiscation de biens, fiscalité, transfert de fonds et transfert de technologie).

**b) Résultats et avantages**

97. Les *examens de la politique d'investissement* ont permis de renforcer la capacité des pays à élaborer des politiques propres à accroître les entrées d'IED. L'Ouganda a adopté un certain nombre de recommandations formulées à l'issue de l'examen le concernant, et l'Équateur a demandé un complément à son examen. La forte demande de publications donne à penser que ces examens et leurs conclusions ont été jugés utiles non seulement par les décideurs mais également par tous ceux qui participent à la promotion de l'investissement à l'étranger ainsi qu'aux principaux intervenants dans le processus de développement, dont le secteur privé.

98. Abordant les éléments fondamentaux des *accords internationaux d'investissement* (traitement national, NPF, etc.) dans une optique de développement, la publication en séries *Issues in International Investment Agreements* fait désormais figure d'outil de travail normal pour les négociateurs qui l'utilisent et s'y réfèrent largement. Les activités opérationnelles entreprises dans le cadre de ce programme de travail ont permis à 109 négociateurs représentant 49 pays de participer à la négociation de traités bilatéraux d'investissement et de bénéficier des effets connexes de ces activités sur le plan du renforcement des capacités et de l'acquisition d'expériences, et 73 traités de ce type ont été paraphés au cours de l'exercice biennal.

99. Le programme de travail relatif aux *Accords internationaux d'investissement* a été également mentionné dans la déclaration publiée à l'issue de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, les participants à cette conférence étant convenus de demander à la CNUCED de collaborer avec l'OMC et d'autres organisations intergouvernementales compétentes afin de fournir une assistance technique renforcée et dotée de ressources suffisantes pour mener à bien la mission de préparation aux négociations de l'OMC sur l'investissement (par. 21).

100. Il ressort d'une évaluation préliminaire de l'impact des cours intensifs de formation aux *Accords internationaux d'investissement*, à partir de questionnaires adressés aux participants, que l'écrasante majorité de ces derniers jugeait la qualité, l'efficacité et l'utilité de ces cours excellentes (entre 76 et 82 %) ou bonnes (entre 11 et 19 %). S'agissant des cours de formation à la *Promotion de l'investissement*, dans l'ensemble, le contenu technique des cours était jugé



très bon (39 %) ou bon (52 %); la qualité des matériels de formation très bonne (47 %) ou bonne (36 %); et, enfin, les techniques de formation très bonnes (39 %) ou bonnes (47 %).

101. Parité entre les sexes: la contribution des programmes dans ce domaine est attestée par le fait que près de 50 % des consultants, experts et formateurs et 30 à 35 % des participants étaient des femmes.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

102. Paragraphe 123: Trois programmes de services consultatifs et de renforcement des capacités sont en préparation pour aider les pays africains et les pays les moins avancés (PMA). Ces activités sont menées dans le cadre de l'*Initiative pluri-institutions* dont le lancement a été annoncé à la Conférence PMA III, à Bruxelles, et des actions sont actuellement menées en faveur de l'Ouganda, du Sénégal et du Mali. Par ailleurs, la CNUCED est en train d'étudier les mesures en vigueur dans les pays d'origine qui pourraient faciliter les efforts faits par les pays en développement et les pays en transition pour attirer l'IED et le mettre à profit. Au cours de l'exercice biennal, un groupe d'experts sur les mesures en vigueur dans les pays d'origine a été réuni et ce même sujet a été traité dans la série de publications sur les accords internationaux d'investissement.

103. Paragraphe 126: Deux cours de formation ont été consacrés à l'étude du rôle des accords internationaux d'investissement dans le processus de développement et notamment leur contribution à ce processus à travers la technologie et le développement des entreprises. Une réunion du Groupe d'experts des questions relatives aux accords internationaux d'investissement intéressant le transfert des technologies a été organisée et une publication sur ce même sujet est parue.

104. Paragraphe 127: La CNUCED, dans le cadre de l'appui qu'elle accorde à l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, a contribué au dialogue entre le secteur public et le secteur privé et à la promotion du partage et de la diffusion auprès des décideurs nationaux des meilleures pratiques internationales en matière de promotion de l'investissement.

**d) Examens par les organes délibérants et des organismes extérieurs**

105. Au cours de l'exercice biennal, les services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF) ont fait l'objet d'une évaluation externe financée par le Fonds d'affectation spéciale suisse «Quick Response Window». Cette évaluation a donné lieu à d'utiles recommandations concernant l'établissement des rapports financiers afférents aux projets, la sélection des participants aux ateliers de formation, le dépôt des documents de projet et le recours à l'Internet pour l'exécution des programmes.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

106. Parmi les *faits nouveaux positifs*, il convient de citer la demande accrue de services, de publications et d'activités de renforcement des capacités de la part des États membres. À titre d'exemple, les délégués à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes ont récemment demandé que la Commission consacre à l'avenir plus de temps à débattre des examens de la politique d'investissement.

107. Quant aux *problèmes rencontrés*, ils ont notamment trait à la demande plus forte que prévu de traductions de publications, en particulier vers le français, l'espagnol et le chinois.

108. Les *enseignements* tirés de la mise en œuvre du programme concernent notamment la nécessité d'aligner le calendrier des publications sur les ressources disponibles; d'utiliser plus efficacement les technologies de l'information pour diffuser celle-ci, y compris les publications; de mettre en place des capacités de téléapprentissage; d'éviter d'organiser des réunions qui coïncident avec celles d'autres organisations internationales à Genève, en particulier l'OMC; et d'accoler les réunions à celles d'autres organisations pour permettre aux experts de participer plus facilement à ces manifestations.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

109. Les travaux demeureront essentiellement axés sur le renforcement des capacités à tous les niveaux, y compris les ressources institutionnelles et humaines, et viseront à faire progresser la capacité de négociation des pays en développement et des pays en transition en accordant une

attention particulière aux PMA. Le programme aura aussi pour objet de transmettre les meilleures pratiques et les enseignements tirés des examens de la politique d'investissement qui ont déjà été menés à bien, afin d'améliorer le contenu et la structure des examens futurs. Ces activités permettront aussi d'aider à assurer le suivi de la Déclaration de Doha (dans la mesure où il est fait appel à la CNUCED à cet effet) et de contribuer aux préparatifs de la onzième session de la Conférence.

### **3. TECHNOLOGIE ET ENTREPRISE**

#### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

##### **a) Objectifs**

110. Renforcer la capacité de production dans les pays en développement et les pays en transition en: améliorant la compétitivité des entreprises, en particulier les petites et moyennes d'entre elles (PME); identifiant les politiques et pratiques qui permettent d'éliminer les obstacles à leur développement; favorisant le développement de l'entrepreneuriat et des qualifications dans le domaine de la gestion, y compris chez les femmes entrepreneurs; facilitant la formulation de bonnes politiques nationales de la science et de la technologie et de mesures relatives au transfert et à la diffusion des nouvelles technologies; harmonisant les normes nationales de comptabilité et de vérification des comptes; améliorant la gouvernance d'entreprise; et renforçant la profession comptable.

##### **b) Réalisations escomptées pour 2000–2001 et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
i) Meilleure connaissance des questions touchant le développement de l'entreprise et l'internationalisation, la science et la technologie au service du développement et le transfert des technologies, la comptabilité et l'établissement de rapports et la gouvernance d'entreprise;	i) Intérêt et qualité des débats intergouvernementaux; ii) Pertinence et utilité des conclusions des délibérations intergouvernementales pour les gouvernements et le secteur privé; iii) Nombre de décideurs et de praticiens avant bénéficié de conseils ou d'une formation

<p>ii) Renforcement de la capacité des pays en développement et pays en transition à formuler des politiques et stratégies propres à favoriser le développement des entreprises et à renforcer leurs capacités technologiques et à améliorer la transparence financière et la gouvernance;</p> <p>iii) Création d'institutions et renforcement des capacités dans ces domaines dans les pays en développement et les pays en transition.</p>	<p>ayant bénéficié de conseils ou d'une formation dans les domaines du développement de l'entreprise, de la comptabilité et de la gouvernance d'entreprise;</p> <p>iv) Demandes de programmes EMPRETEC; nombre de programmes lancés; nombre d'entrepreneurs formés.</p>
--	---

## II. Mise en œuvre du programme et réalisations

### a) Réalisations

111. Les travaux entrepris dans ce domaine visaient à aider les décideurs et le secteur des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre les enjeux de la technologie et du développement des entreprises. Ces activités visaient en particulier à alimenter les délibérations approfondies des instances d'experts intergouvernementaux. Ainsi, la Réunion d'experts sur les relations entre les STN et les PME a permis de mettre en lumière les moyens de renforcer ces relations, y compris par des politiques nationales à cet effet; les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement a contribué à une meilleure compréhension de divers aspects des biotechnologies; les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) ont permis d'étudier des questions importantes telles que la comptabilité des PME et la gouvernance d'entreprise.

112. Le grand nombre de délégués et d'experts (plus de 100 à chaque réunion), leur niveau de préparation, leurs nombreuses contributions écrites (une centaine environ) et l'intérêt qu'ils portaient aux délibérations ont contribué à relever la qualité du débat intergouvernemental sur ces questions et à faire en sorte que soient adoptées des propositions ou conclusions concrètes, comme ce fut le cas, par exemple, à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (TD/B/COM.2/31). Les travaux de recherche sur les domaines

susmentionnés ont également contribué à accroître les connaissances de cercles plus larges de décideurs, de responsables du secteur privé, d'universitaires et de groupes représentant la société civile. Ces travaux ont donné lieu à 14 documents présentés à des réunions intergouvernementales ou d'experts, qui ont reçu un bon accueil auprès des participants, ainsi qu'à 18 publications.

113. La fréquentation des réunions intergouvernementales ou d'experts susmentionnées ou de consultations ad hoc, la diffusion des conclusions de ces réunions, la diffusion des résultats de travaux de recherche et le grand nombre de missions consultatives et d'activités de formation (séminaires et ateliers) menées à bien dans plusieurs pays en développement et dans certains pays en transition ont contribué à accroître l'aptitude des délégués et experts de ces pays à formuler des politiques et stratégies appropriées aux niveaux tant macro que microéconomique.

114. Les activités d'assistance technique de la CNUCED dans des domaines tels que le développement de l'entrepreneuriat (programmes EMPRETEC et Méditerranée 2000, projets relatifs aux femmes chefs d'entreprise, approfondissement du dialogue entre secteur public et secteur privé dans les PMA et croissance des petites et microentreprises dans les PMA), l'amélioration des normes de comptabilité et de publication (projets en Azerbaïdjan et en Russie, projet sur la comptabilité environnementale) et l'amélioration des capacités technologiques (projets sur le commerce électronique et l'industrie musicale en Jamaïque et sur les liens interentreprises) ont contribué au renforcement des capacités des pays bénéficiaires. À titre d'exemple, s'agissant des projets de réforme comptable, la CNUCED a posé les bases d'un nouveau système, moderne, de comptabilité dans la Fédération de Russie. De même, un système de comptabilité à l'intention des PME a été mis au point à l'intention des pays développés comme des pays en développement. S'agissant des qualifications professionnelles des comptables, la CNUCED a effectué le travail de base nécessaire à la définition des conditions requises en la matière.

#### **b) Résultats et avantages**

115. Les activités ci-dessus ont eu un effet positif sur l'aptitude de bon nombre de pays en développement et de PMA à formuler des politiques concernant leurs capacités dans les domaines de la technologie et de l'entrepreneuriat. Certains pays et organisations internationales

ont utilisé les résultats des travaux de la CNUCED pour formuler leurs propres politiques. À titre d'exemple, un projet de recommandation sur les questions environnementales dans les rapports financiers adopté par la Commission européenne était influencé par le document de l'ISAR sur la comptabilité et la publication des coûts et passifs environnementaux. Près de 400 praticiens et 25 formateurs ont été initiés à la comptabilité environnementale. La Chambre de commerce internationale a fait savoir que les directives de la CNUCED relatives aux qualifications à exiger au plan national des comptables professionnels avaient été utiles pour l'amélioration de l'enseignement de la comptabilité dans les pays en développement et les pays en transition. La Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Inde a jugé les rapports sur les stratégies de développement des PME très utiles pour ses propres travaux. Quant aux activités de coopération technique relevant des programmes EMPRETEC et Méditerranée 2000, près de 35 000 entrepreneurs ont bénéficié en 2000-2001 d'activités de formation auxquelles la CNUCED participait directement ou par le biais de programmes mis en place avec son aide. Au cours de la période à l'examen, le programme EMPRETEC était mis en œuvre dans 24 pays et 24 autres ont demandé à en bénéficier. EMPRETEC a aussi apporté une aide considérable à l'entrepreneuriat féminin. C'est ainsi que, comme l'a confirmé la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, les activités du programme EMPRETEC au Brésil ont été d'un grand secours aux femmes entrepreneurs, s'agissant en particulier de favoriser le développement de leurs entreprises. L'on assiste à présent à une évolution de plus en plus nette vers l'intégration des questions de parité entre les sexes dans tous les produits et services d'EMPRETEC. Environ 600 parties intéressées ont participé à diverses activités de la CNUCED touchant le développement de l'entrepreneuriat féminin, notamment dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les PMA et de ses réunions préparatoires.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

116. Paragraphes 116 et 128: Les progrès dans ce domaine ont été rendus possibles par le travail d'analyse et les échanges de données d'expérience à l'occasion de réunions d'intergouvernementales et de réunions d'experts et d'autres groupes, notamment la Commission de la science et de la technique au service du développement. La CNUCED a consacré l'essentiel de ses travaux aux biotechnologies, au transfert et à la diffusion des technologies écologiquement rationnelles, au partenariat et à la création de réseaux, à la concentration des ressources pour les technologies de l'information (TI) et aux TI dans l'industrie musicale, et aux

meilleures pratiques de développement et de diffusion des nouvelles technologies. Un site Web (STDev) a été créé pour diffuser l'information relative à la science et à la technique et mettre en réseau les différents organismes des Nations Unies intervenant dans ce domaine.

117. Paragraphes 119 et 127: Le travail de recherche a été concentré sur des questions telles que les liens entre les PME et les STN, l'identification des mécanismes de financement des PME, l'approfondissement du dialogue entre secteur public et secteur privé et l'amélioration des capacités et de la participation des femmes entrepreneurs à la gestion des PME, les stratégies de développement et services d'appui des PME, les partenariats et la constitution de réseaux. Les sessions de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, les réunions d'experts de la Commission et d'autres manifestations, telles que la réunion de Penang et la réunion préparatoire de la Conférence PMA III à Oslo, ont donné lieu à des échanges d'expériences concernant la formulation des politiques et programmes favorables au développement du secteur privé, aux échelons local, national et régional. Une séance de dialogues sur le renforcement de la capacité de production et une manifestation parallèle sur les femmes chefs d'entreprise ont été organisées au cours de la Conférence PMA III. Les activités de fond concernant le développement des entreprises ont été menées à bien dans le cadre de programmes de coopération technique tels qu'EMPRETEC.

118. Paragraphe 121: Des travaux de recherche axés sur les différentes politiques possibles ont été entrepris en ce qui concerne les incidences de l'internationalisation des entreprises sur la concurrence et la compétitivité. En particulier, la CNUCED a examiné les moyens d'améliorer la compétitivité par la coopération interentreprises et les alliances stratégiques, y compris les liens interentreprises, les partenariats et les réseaux.

119. Paragraphe 122: L'ISAR a analysé les questions relatives à la comptabilité des PME, à la comptabilité environnementale, aux qualifications professionnelles et à la gouvernance d'entreprise. L'édition 2000 de la *Review of International Accounting and Reporting Issues* (Revue des problèmes internationaux de comptabilité et de publication) est parue. Les activités de coopération technique ont pris la forme de cinq ateliers sur la comptabilité environnementale et d'ateliers sur la gouvernance d'entreprise, qui ont permis de dispenser une formation à près de 430 experts. La CNUCED était par ailleurs l'organisme chef de file pour l'exécution d'un projet

portant sur la formation de plus de 500 vérificateurs des comptes en Azerbaïdjan. Un projet sur la réforme comptable dans la Fédération de Russie a été mené à bien.

120. Paragraphe 125: Le Programme EMPRETEC, y compris Entreprise Afrique, et le Programme Méditerranée 2000 étaient en cours d'exécution dans une trentaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine, avec la participation directe de la CNUCED ou dans le cadre de projets lancés avec son concours. Au cours de l'exercice biennal, ces programmes ont été exécutés dans de plus de 20 pays, et 24 autres pays se sont dits intéressés. Ces actions sont désormais complétées par la coopération Sud-Sud.

#### **d) Examens par les organes délibérants et des organismes extérieurs**

121. En 2000, une évaluation externe approfondie du Programme EMPRETEC a débouché sur un certain nombre de recommandations touchant la manière d'améliorer plus avant les activités relevant de ce programme. Le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, à sa session de septembre 2001, a pris note avec satisfaction des mesures prises pour appliquer ces recommandations. Le projet sur la réforme comptable dans la Fédération de Russie a été qualifié par la Commission européenne de «premier de la classe» parmi les projets de réforme financière.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

122. La meilleure intégration des activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement à celles de la CNUCED s'est concrétisée par le choix de son nouveau thème de fond, à savoir le développement technologique et la compétitivité dans une société numérique. De même, l'ISAR a inauguré deux nouveaux thèmes, à savoir la comptabilité des PME et la gouvernance d'entreprise, qui correspondent à un besoin pour les pays développés comme pour les pays en développement.

123. Les travaux sur deux questions importantes touchant l'entreprise ont été lancés, à savoir: l'instauration de liens entre les STN et les PME, d'une part, et l'accès des PME aux sources de financement, de l'autre. La promotion des liens interentreprises a fait la preuve de son efficacité en tant que moyen de créer un noyau de PME dynamiques. Ces liens ont eu aussi d'importantes



conséquences sur le plan du transfert des technologies, en ce sens que le meilleur moyen pour une PME d'acquérir des technologies est de le faire par le biais de liens avec une STN.

124. Les travaux relatifs au financement des PME n'ont été que trop longtemps différés, alors même qu'ils sont d'une importance capitale, le manque de moyens financiers étant le principal obstacle à l'expansion, sinon à la survie, de ces entreprises. Ces travaux permettront d'apporter des contributions à la Conférence sur le financement du développement et d'aider à définir des méthodes concrètes de mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'innovation financière.

125. En ce qui concerne la coopération technique, deux projets, l'un sur la comptabilité environnementale et l'autre sur la réforme comptable dans la Fédération de Russie, ont été menés à bien et peuvent être considérés comme une réussite. L'exécution du premier projet, qui était financé par la Banque mondiale, a permis d'organiser 11 ateliers, de former des formateurs et de produire des matériels de formation. La CNUCED n'a plus à présent qu'à mettre en place un élément de formation à distance. En tant que membre d'un consortium chargé de l'exécution du projet sur la réforme comptable en Russie, la CNUCED a fourni des services consultatifs portant sur la rédaction et la révision de normes comptables, dont une à l'intention des PME. Dans ce cadre, les caractéristiques spécifiques du contexte russe ont été prises en considération, au lieu d'imposer aux organismes de normalisation des règles conçues pour des économies de marché plus avancées.

126. La mise en œuvre du Programme EMPRETEC s'est poursuivie en Amérique centrale et en Méditerranée, tandis qu'un certain nombre de mesures étaient prises dans le même temps pour renforcer la capacité d'exécution de la CNUCED.

127. La mise en œuvre du présent sous-programme a été quelque peu déséquilibrée par nécessité d'assurer les services fonctionnels requis par les réunions intergouvernementales. De ce fait, les moyens disponibles n'étaient pas suffisants pour assurer, comme suite aux travaux de recherche et aux délibérations intergouvernementales, une diffusion efficace des conseils en matière de politique ou une assistance technique pour les appliquer.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

128. Pour bénéficier des avantages de la mondialisation, les pays en développement doivent améliorer leur compétitivité et ce, dans une optique tant macroéconomique (commerce et investissement) que microéconomique (entreprise et technologie). Il conviendrait donc d'intégrer ces deux niveaux dans la perspective de la onzième session de la Conférence.

129. En 2002-2003, les efforts seront concentrés sur les activités visées aux paragraphes 116 et 121 du Plan d'action de Bangkok et portant sur le renforcement des capacités technologiques pour la concurrence et la compétitivité. La CNUCED poursuivra aussi les travaux visés au paragraphe 119, relatifs au financement des PME, en ce qui concerne plus particulièrement le financement des nouvelles technologies nécessaires pour que ces entreprises puissent se conformer aux normes internationales, et aux paragraphes 122, 125 et 128.

## **COMMERCE INTERNATIONAL**

### *Objectif du sous-programme*

130. Soucieux d'aider les pays en développement à s'intégrer davantage et avec profit au commerce international et d'accroître la participation de ces pays aux échanges internationaux, on s'est fixé comme objectif d'améliorer la compréhension des questions actuelles et nouvelles relatives au commerce international qui intéressent les pays en développement et de renforcer la capacité de répondre à ces préoccupations dans les domaines de l'agriculture, des services, du commerce électronique, du droit et de la politique de la concurrence et des relations entre commerce, environnement et développement.

## **1. NÉGOCIATIONS ET DIPLOMATIE COMMERCIALES**

### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

#### **a) Objectifs**

131. Améliorer la compréhension des questions actuelles et nouvelles relatives au commerce international qui intéressent les pays en développement et renforcer la capacité de répondre à ces préoccupations dans le domaine de l'agriculture et des services, en vue d'aider les pays en développement à s'intégrer davantage et avec profit au commerce international et d'accroître la participation de ces pays aux échanges internationaux (plan à moyen terme); renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale grâce à des programmes de formation ciblés [A/52/898, par. 36 a)].

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Progrès dans l'intégration des pays en développement, en particulier des PMA et des pays en transition, du système commercial international; renforcement de la participation de ces pays au système commercial multilatéral.	Opinion des États membres sur la façon dont la CNUCED les a aidés à participer plus efficacement aux délibérations et aux négociations multilatérales sur le commerce international, ou à mieux comprendre les questions soulevées par l'accession à l'OMC ainsi que les droits et obligations découlant de l'appartenance à cette organisation.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

132. La CNUCED a sensiblement renforcé et élargi son assistance aux pays en développement dans le cadre de son programme relatif aux «initiatives de négociation», afin qu'ils puissent mieux se préparer aux négociations commerciales multilatérales. Elle a organisé plus de 100 séminaires, ateliers, missions de consultation et autres activités de formation qui ont aidé les pays en développement, les PMA et les pays en transition à mieux comprendre quels étaient leurs intérêts individuels ou collectifs, ainsi qu'à jouer un rôle accru dans le système commercial multilatéral. La participation active des pays en développement aux préparatifs et aux travaux de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha, témoigne de l'efficacité des efforts déployés par la CNUCED. Les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en sont un autre exemple; ainsi, les parties du Programme d'action concernant l'accès aux marchés, le traitement spécial et différencié et l'accession à l'OMC ont été mises au point avec le concours de la CNUCED qui a participé à de nombreuses réunions particulières, réunions de groupes et activités de formation avec des PMA et d'autres pays en développement.

133. En fournissant régulièrement des données et des éléments d'analyse aux négociateurs des pays en développement basés à Genève, la CNUCED les a aidés à prendre une part plus active

aux négociations menées à l'OMC depuis l'an 2000 sur la base du «programme incorporé». Pendant la première phase de ces négociations (mars 2000-mars 2001), 82 (65 %) des 126 pays membres de l'OMC qui ont fait des propositions concernant l'agriculture étaient des pays en développement ou en transition.

134. Ces activités ont été étayées par plusieurs publications, en particulier un manuel intitulé «Positive agenda and future trade negotiations» (UNCTAD/ITCD/TSB/10), qui traite de la plupart des thèmes de négociation intéressant les pays en développement. Vu le succès de cet ouvrage de 500 pages, il a été réimprimé deux fois et va être traduit dans toutes les langues officielles. Une autre publication parue sous le titre «Trade agreements, petroleum and energy policies» (UNCTAD/ITCD/TSB/9) a également été réimprimée. Une étude intitulée «Improving market access for least developed countries» (UNCTAD/DITC/TNCD/4) a été publiée à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

135. Des discussions approfondies entre spécialistes ont eu lieu lors de réunions intergouvernementales d'experts sur l'agriculture, les services de construction, les mesures antidumping et les services énergétiques (Voir les documents TD/B/COM.1/EM.11/3, TD/B/COM.1/EM.12/3, TD/B/COM.1/EM.14/3 et TD/B/COM.1/EM.16/3). À sa cinquième session, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a adopté des recommandations concertées sur ces questions et s'est déclarée satisfaite des documents susmentionnés. Les réunions d'experts ont contribué à la définition de positions nationales et ont influé sur le déroulement des négociations multilatérales et régionales. Les débats des experts et les recommandations concertées qu'ils ont adoptées ont facilité les négociations menées sur l'agriculture et les services, ainsi que la préparation des futures négociations de l'OMC.

136. Une réunion spéciale d'experts sur les questions soulevées par l'intégration des pays dans le système commercial multilatéral a aidé à mieux comprendre les problèmes rencontrés par les États accédant à l'OMC et d'échanger des données avec ceux qui sont déjà membres de cette organisation. Un document intitulé «WTO Accession and Development Policies» sera publié à ce sujet.

137. Le programme de diplomatie commerciale a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités. Trente-sept réunions ou activités de formation ont été organisées pendant l'exercice biennal. L'ampleur et la nature des activités ont été principalement

déterminées par la dynamique des négociations en cours à l'OMC, les préparatifs des futures négociations multilatérales et les besoins des pays en développement ainsi que des pays en transition. Les négociations commerciales régionales entre pays en développement ont aussi été prises en considération pour la conception de certains éléments de ce programme. Plusieurs «outils de formation pour les négociations commerciales multilatérales», de nombreux documents et notes d'information et du matériel didactique concernant les aspects de ces négociations qui intéressent le développement ont également été mis au point dans le cadre du programme.

138. L'assistance technique aux pays ayant entrepris d'accéder à l'Accord sur l'OMC a été nettement renforcée. Une aide a été fournie à 20 des 30 pays accédants, et notamment à la quasi-totalité des PMA dans cette situation. Au total, 33 activités (voyages d'études, formation de groupe et missions de consultation) ont été organisées. Un CD-ROM intitulé «Accession to the WTO: reference materials and analysis for policymakers and negotiators» (UNCTAD/ITCD/TNCDB/TM/1 et révisions) a été mis au point.

139. La CNUCED a également poursuivi l'exécution de projets destinés à aider les pays en développement et les pays en transition à tirer parti des préférences commerciales offertes par le Système généralisé de préférences (SGP), du régime commercial de Cotonou et des règles d'origine ainsi que de l'évolution récente des schémas des pays de la «quadrilatérale». Plusieurs publications concernant le SGP ont été largement diffusées. Un manuel spécial sur le SGP, établi à l'intention des pays les moins avancés, paraîtra prochainement. La CNUCED a aussi continué d'assumer les fonctions de dépositaire des instruments du SGP relatifs aux règles d'origine.

140. La CNUCED a redoublé d'efforts pour aider les pays en développement et les pays en transition à négocier des accords de libre-échange entre eux [Union du Maghreb arabe, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)] ou avec des pays développés (Euromed, MERCOSUR-UE, ACP-UE, Coopération économique Asie-Pacifique), en faisant des analyses et des études. En particulier, elle a fourni à la SADC et à ses représentants une assistance analytique et technique qui a grandement facilité la négociation de l'accord de libre-échange de la Communauté et les discussions de son Forum de négociation commerciale. Une assistance a également été fournie au secrétariat et aux États membres de la SADC pour la mise en route de négociations sur le commerce intracommunautaire de services. À la demande

des intéressés, plusieurs documents techniques ont été établis pour faire avancer le débat sur des questions spécialisées dans le cadre de groupements sous-régionaux et régionaux, notamment sur la coopération Sud-Sud.

141. La CNUCED a aussi apporté un appui technique aux pays africains pour les aider à participer plus efficacement aux négociations commerciales internationales et à appliquer les accords commerciaux. Des activités en faveur de huit pays d'Afrique ont été menées au titre du programme commun d'assistance technique intégrée, exécuté conjointement avec le CCI et l'OMC. Neuf ateliers sur les objectifs et stratégies de négociation ont été organisés pour faciliter la participation des pays aux négociations de l'OMC et aux discussions sur l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les États ACP. Dans le cadre du programme régional pour les pays d'Afrique subsaharienne, financé par le PNUD, plusieurs études ont été faites et quatre ateliers internationaux ont été organisés sur les services, sur des questions intéressant le commerce international et sur les liens entre les négociations commerciales multilatérales et les pourparlers commerciaux ACP-UE. Un appui technique a été fourni aux pays africains pour l'organisation, entre autres, des troisième et quatrième réunions des ministres du commerce des pays membres de l'OUA et de la Communauté économique africaine, de la réunion des ministres du commerce des pays membres du COMESA et de la SADC (juillet 2001) et des troisième et quatrième réunions des ministres du commerce des États ACP.

142. La CNUCED a apporté une contribution importante à l'établissement des rapports sur le commerce et le développement qui ont été présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (A/55/396 et A/56/376), ainsi que du rapport soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session en application de la résolution 55/20. Elle a également contribué à la préparation de la documentation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et a fourni des données analytiques au Groupe des 77 et à d'autres groupes régionaux.

#### **b) Résultats et avantages**

143. Les travaux analytiques de la CNUCED ont été de plus en plus utilisés par les gouvernements, leurs négociateurs commerciaux, d'autres organisations internationales et régionales ainsi que par des organismes privés, des ONG et les milieux universitaires. Les gouvernements ont été nombreux à solliciter une assistance, notamment pour la définition

d'initiatives en vue des futures négociations commerciales multilatérales, pour des négociations commerciales régionales, pour la formation à la diplomatie commerciale et pour l'accèsion à l'OMC. La majorité des demandes émanait de pays asiatiques, de PMA (en particulier de PMA accédants), de petits pays en développement, de pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et de pays en transition. En particulier, les analyses de la CNUCED ont beaucoup aidé les pays en développement à participer activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture et les services, ainsi qu'aux préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha. Les participants au programme de diplomatie commerciale se sont généralement déclarés très satisfaits des activités menées dans ce domaine.

144. Les réunions d'experts et les publications ont facilité la définition de positions nationales et influé sur le déroulement des négociations multilatérales et régionales. Dans la plupart des cas (78 %), la qualité de la documentation établie pour ces réunions a été jugée «bonne» ou «excellente» par les participants. À sa cinquième session, la Commission du commerce des biens et services et des produits de base a adopté des recommandations concertées fondées sur les conclusions des experts, en vue d'affiner et d'élargir les travaux de la CNUCED dans les domaines considérés.

145. L'assistance technique s'est traduite par une participation plus efficace des pays bénéficiaires aux activités et aux négociations de l'OMC, ainsi qu'aux pourparlers concernant l'accèsion, grâce à une meilleure compréhension des règles et disciplines de cette organisation et de leurs incidences sur les possibilités d'action à l'échelon national. Elle a beaucoup contribué à améliorer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement et des pays en transition dans le domaine de la politique commerciale. Des ministres et d'autres hauts fonctionnaires de nombreux pays bénéficiaires ont adressé à la CNUCED des lettres de remerciement.

146. Dans sa résolution 55/182, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par la CNUCED pour aider les pays en développement à se préparer aux futures négociations commerciales multilatérales et à prendre des initiatives, et a prié le secrétariat de cet organisme de continuer à leur fournir un appui analytique et une assistance technique, visant notamment à renforcer leurs capacités, pour qu'ils puissent participer efficacement aux négociations.



147. Les travaux de la CNUCED ont également été bien accueillis par d'autres organisations internationales et régionales (OMC, CESAP, CEA). En coopération avec la CEA, la CNUCED a organisé plusieurs ateliers régionaux sur la préparation de la Conférence ministérielle de Doha et l'accession à l'Accord sur l'OMC. Elle coopère étroitement avec le secrétariat de l'OMC, en particulier pour l'assistance technique aux pays accédants. Plusieurs ateliers ou colloques nationaux (au Yémen, en Algérie, etc.) ont été organisés avec l'OMC, laquelle a jugé «que la coopération avec la CNUCED en matière d'assistance technique (aux pays accédants) avait été particulièrement étroite et complémentaire».

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

148. Paragraphes 129 à 134 et 136 à 139: les progrès ont été satisfaisants, comme en témoignent en particulier les résultats des réunions d'experts et de la cinquième session de la Commission, les activités menées dans le cadre du programme de diplomatie commerciale et l'assistance technique fournie aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à participer aux nouvelles négociations commerciales multilatérales (initiatives de négociation) et à accéder à l'OMC. Les dispositions du Plan d'action de Bangkok qui concernent l'accès aux marchés pour les marchandises (par. 132) et l'octroi d'un traitement spécial et différencié (par. 139) devront être appliquées de façon plus détaillée pendant le prochain exercice biennal (en fonction de l'état d'avancement des nouvelles négociations commerciales multilatérales dans ces domaines).

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

149. La CNUCED a prouvé sa capacité de suivre l'évolution du système commercial multilatéral et d'apporter une contribution analytique et technique utile. Les gouvernements se sont déclarés satisfaits de l'assistance technique qui leur avait été fournie, en particulier pour ce qui était de la préparation aux futures négociations commerciales multilatérales (initiatives de négociation), du programme de diplomatie commerciale et de l'accession à l'OMC. Le fait que des représentants de la CNUCED ont été invités à participer à des réunions avec de hauts fonctionnaires dans les capitales montre combien le concours de l'Organisation est apprécié. Cela dit, la participation (d'experts en particulier) aux réunions intergouvernementales de la

CNUCED et notamment à celles de la Commission du commerce des biens et services et des produits de base a été généralement faible.

150. Pendant l'exercice biennal, on s'est efforcé de restructurer le programme sur la base de deux principes: coordination générale et amélioration de l'interaction des travaux analytiques et des activités de renforcement des capacités, et délégation accrue de pouvoirs aux fonctionnaires qui devraient jouir d'une plus grande autonomie. Dans le domaine de l'assistance technique, l'augmentation de la demande et l'imprévisibilité des fonds extrabudgétaires, qui sont en outre «liés», ont posé de sérieux problèmes, notamment pour l'exécution du programme de diplomatie commerciale.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

151. Priorité sera donnée à la contribution du système commercial international au développement, ainsi qu'aux problèmes de cohérence entre le commerce, le financement et le développement. Les activités seront notamment les suivantes: a) recherches empiriques et analyses en vue de définir les paramètres de cette contribution et les incidences des règles du commerce multilatéral sur les perspectives de développement des pays du tiers monde, et étude des moyens de renforcer l'application du principe de l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement en le rendant plus contraignant; b) analyse des problèmes d'accès aux marchés rencontrés par les pays en développement et les pays les moins avancés, des négociations multilatérales sur l'agriculture et de la libéralisation du commerce des services; c) appui aux pays en développement pour les négociations commerciales multilatérales et l'intégration régionale; d) assistance aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à choisir des outils de politique commerciale favorisant le développement, à accéder à l'OMC dans de bonnes conditions et à s'intégrer efficacement dans le système commercial multilatéral; e) dans le cadre du programme de diplomatie commerciale, exécution d'activités de formation et de renforcement des capacités dans les principaux domaines du commerce international. L'exécution des travaux visés aux alinéas *c*, *d* et *e* dépendra cependant des ressources disponibles.

## 2. ANALYSE ET INFORMATION COMMERCIALES

### I. Objectifs et critères d'évaluation

#### a) Objectifs

152. Améliorer la compréhension des changements structurels et des faits nouveaux intervenant dans le commerce international et, à partir de travaux de recherche ainsi que de données empiriques et grâce à l'évaluation de l'impact sur le développement, mesurer les incidences sur les perspectives de développement des pays en développement des règles actuelles et nouvelles régissant le commerce multilatéral.

#### b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Les réalisations escomptées portent sur les points suivants: a) progrès dans l'intégration des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés... dans le système commercial international; renforcement de la participation de ces pays au système commercial multilatéral.	Il s'agit des indications que les États membres donnent, par le truchement de mécanismes de rétroaction, sur la manière dont la CNUCED les a aidés à participer plus efficacement aux réunions et aux négociations multilatérales portant sur des questions commerciales internationales.

### II. Mise en œuvre du programme et réalisations

#### a) Réalisations

153. La CNUCED a publié plusieurs études analytiques sur le commerce international intéressant les pays en développement. Ces études, qui contiennent des évaluations quantitatives des propositions d'accès aux marchés concernant les produits industriels, l'agriculture et les services à l'aide du modèle d'équilibre général mondial, ont également servi pour l'assistance technique et ont été diffusées dans le cadre de 37 conférences, séminaires et réunions diverses.

154. Le système de stockage et de recherche de données TRAINS a été mis en place et modernisé. Deux nouvelles versions du CD-ROM TRAINS ont été diffusées auprès de plus de 200 agents de coordination et distribuées aux participants à 17 séminaires nationaux et régionaux dans des pays en développement, devant lesquels il a fait l'objet d'une démonstration. Le système TRAINS sur Internet a enregistré plus de 12 000 accès au cours des 14 mois qui ont suivi sa mise en service en mai 2000. En outre, des tableaux et des fichiers statistiques et analytiques adaptés aux besoins de l'utilisateur ont été élaborés pour donner suite à plus de 50 demandes d'information émanant de gouvernements (Australie, États-Unis, Malaisie, Maroc, etc.), d'organisations internationales (FAO, BID, BITV, OCDE, Banque mondiale, etc.) ainsi que d'universités et d'autres instituts de recherche.

155. Une contribution sous forme d'études analytiques a été apportée à la réunion de haut niveau sur le régionalisme du Conseil du commerce et du développement. Un groupe spécial d'experts a examiné l'état d'avancement de la collecte et de l'analyse des données relatives aux mesures non tarifaires, afin que les analyses puissent être basées sur les données les plus complètes et les plus fiables. La CNUCED continue d'être la source d'information pour de nombreux travaux universitaires et études sur les politiques commerciales. En permettant l'accès public à ses données, la CNUCED a contribué à mieux faire comprendre les liens entre le commerce et le développement; la réunion du groupe d'experts constitue un autre pas dans cette direction.

#### **b) Résultats et avantages**

156. La participation des pays en développement aux négociations commerciales (régionales et multilatérales) a beaucoup gagné en qualité et en efficacité au cours des dernières années. En effet, ces pays sont mieux à même de recueillir des informations et de défendre leur position. On en veut pour preuve les centaines de propositions techniques spécifiques qu'ils ont faites au cours des trois dernières années dans le cadre des préparatifs des réunions ministérielles de l'OMC de Seattle et de Doha, ainsi que leur contribution aux négociations spécifiques dans le cadre de l'OMC, d'organismes régionaux et d'autres organisations. Cette participation accrue aux négociations est un des aspects des avantages à plus long terme que l'on peut attendre de la poursuite de l'aide apportée par la CNUCED grâce à son programme d'analyse commerciale.

157. Parmi les études réalisées, l'une des plus importantes, intitulée *Duty and Quota Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives*, a été lancée au cours de la troisième Conférence sur les PMA. Elle a été largement reprise par les organes de presse internationaux (notamment dans les articles suivants: «Progress for poor hard to spot at UN conference», *Financial Times*, 21 mai 2001; «U.N. meeting backs ambitious plan for poor nations», *World Trade News*, 21 mai 2001; «Positive Gains seen for LDCs if QUAD implements full quota- and duty-free market access»).

158. Les informations obtenues de la base de données TRAINS ont été utilisées pour des négociations commerciales au sein de l'APEC, entre l'UE et l'Afrique du Sud, et entre l'UE et le MERCOSUR, pour diverses études réalisées par des organisations internationales et des instituts de recherche ainsi que par différents opérateurs économiques à travers le monde. Plus de 50 bailleurs de fonds ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le système TRAINS, afin de financer la tenue et le développement de cette base de données. Au cours de la réunion d'experts organisée par la CESAP (Bangkok, février 2000) et concernant le réseau régional d'informations sur le commerce et l'investissement, les participants ont à l'unanimité souligné l'utilité et le caractère exceptionnel des données du CD-ROM TRAINS. Le système TRAINS sur Internet a été cité en 2001 dans une revue de recherche intitulée *New Political Economy*, selon laquelle la CNUCED «présente un puissant logiciel en ligne appelé TRAINS, se prêtant à une large application dans le domaine du commerce et des activités des sociétés transnationales».

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

159. Les activités à entreprendre dans les domaines de la recherche et de l'analyse sont exposées dans plusieurs paragraphes concernant le commerce international, en particulier les paragraphes 129 à 132 et 136 à 139.

160. Paragraphe 132 (Accès aux marchés): «Is there effectively a level playing field for developing country exports?» (UNCTAD/ITCD/TAB/2); «Assessing the results of general equilibrium studies of multilateral trade negotiations» (UNCTAD/ITCD/TAB/4); «What can the developing countries infer from the Uruguay Round models for future negotiations?» (UNCTAD/ITCD/TAB/6); «Tariffs, taxes and electronic commerce: Revenue implications for

developing countries» (UNCTAD/ITCD/TAB/6); «Industrial policy and the WTO» (UNCTAD/ITCD/TAB/7); «Is the export-led growth hypothesis valid for developing countries? A case study of Costa Rica» (UNCTAD/ITCD/TAB/8); «Anti-dumping and countervailing procedures – Use or abuse? Implications for developing countries» (UNCTAD/ITCD/TAB/10); «Post-Uruguay round market access barriers for industrial products» (UNCTAD/ITCD/TAB/13); «Tariffs and the East Asian financial crisis» (UNCTAD/ITCD/TAB/14); «Duty and Quota-Free Access for LDCs: Further Evidence from CGE Modelling» (UNCTAD/ITCD/TAB/15); «Duty and Quota Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives» (UNCTAD/DITC/TAB/Misc.7); «Back to Basics»; appui sous forme d'informations commerciales des systèmes TRAINS, AMAD.

161. Paragraphe 133 (Commerce agricole): «Is there effectively a level playing field for developing country exports?» (UNCTAD/ITCD/TAB/2); «An integrated approach to agricultural trade and development issues: Exploring the welfare and distribution issues» (UNCTAD/ITCD/TAB/12); «Back to Basics»; appui sous forme d'informations commerciales du système AMAD.

162. Paragraphe 134: «Service sector reform and development strategies: Issues and research priorities» (par. 134) (UNCTAD/ITCD/TAB/9).

163. Paragraphe 135 (Commerce des services): «E-commerce, WTO and developing countries» (UNCTAD/ITCD/TAB/3); appui sous forme d'informations commerciales du système MAST; «Tariffs, taxes and electronic commerce: Revenue implications for developing countries»; (UNCTAD/ITCD/TAB/5); Appui aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et les procédures d'adhésion à l'OMC: appui sous forme d'informations commerciales des systèmes TRAINS, AMAD.

164. Paragraphe 137 (L'intégration régionale et le système commercial multilatéral): «Regional trade agreements and developing countries: The case of the Pacific Islands' proposed free trade agreement» (UNCTAD/ITCD/TAB/11); «Duty and Quota-Free Access for LDCs: Further Evidence from CGE Modelling» (UNCTAD/ITCD/TAB/15); «Assessing regional trading arrangements in the Asia-Pacific» (UNCTAD/ITCD/TAB/16); «Assessing regional trade arrangements: Are South-South RTAs more trade diverting?» (UNCTAD/ITCD/TAB/17);

«TDB High Level Segment “Regional integration and the global Economy”» (TD/B/47/6); appui sous forme d’informations commerciales du système TRAINS.

165. Traitement spécial et différencié: «Industrial policy and the WTO» (UNCTAD/ITCD/TAB/7); «Duty and Quota-Free Access for LDCs: Further Evidence from CGE Modelling» (UNCTAD/ITCD/TAB/15); «Duty and Quota Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives» (UNCTAD/DITC/TAB/Misc.7).

#### **d) Examen par des organes délibérants et des organismes extérieurs**

166. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, à sa cinquième session, a salué les études analytiques effectuées par la CNUCED sur divers aspects des politiques commerciales. L’Assemblée générale, dans sa résolution 55/182, s’est félicitée des activités menées par la CNUCED en faveur des pays en développement et a invité le secrétariat de la CNUCED à continuer de fournir un appui sous forme d’études analytiques aux pays intéressés en vue de favoriser leur participation effective aux négociations. Les travaux de la CNUCED ont également suscité les réactions positives de différents États membres (PMA et pays de l’Union européenne, en particulier) lors de la troisième Conférence sur les PMA. Des réactions similaires ont été exprimées lors de la réunion de haut niveau sur le régionalisme du Conseil du commerce et du développement, au cours de laquelle le document de base du secrétariat a inspiré l’examen approfondi de nombreuses questions pertinentes.

167. En outre, l’ensemble des études et des documents du service ont fait l’objet d’une évaluation par des spécialistes intérieurs et extérieurs.

### **III. Mise en œuvre du programme et réalisations**

#### **d) Bilan et enseignements**

168. Au cours de ses deux ans d’existence, le programme de recherche a donné lieu à des résultats considérables, qui ont été présentés au cours de réunions officielles et dans des instances universitaires. Les études réalisées ont permis aux pays en développement de mieux comprendre les questions en jeu et de renforcer leur pouvoir de négociation au cours des dernières années.

169. La CNUCED s'est jusqu'ici attachée à mettre en œuvre le programme de travail en tenant compte des demandes adressées par les États membres, de l'expérience de son personnel et des réactions des experts appartenant aux milieux universitaires et à d'autres organisations. Les réactions reçues d'autres sections de la CNUCED ayant participé aux activités d'assistance technique peuvent avoir un effet bénéfique sur la recherche, qui sera ainsi mieux adaptée aux besoins des pays en développement. Il convient par ailleurs de travailler à plus long terme et de veiller à ce que les travaux de recherche ne soient pas entrepris uniquement en réaction aux problèmes et aux besoins d'aujourd'hui mais de façon à anticiper les problèmes et les besoins futurs. S'y ajoute le danger de voir la nécessité de participer directement aux réunions et aux activités d'assistance technique, réduire le temps consacré à la recherche de base. Le défi à relever consiste à concilier ces deux impératifs.

**e) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

170. Compte tenu des résultats de la quatrième réunion ministérielle de l'OMC, il faut s'attendre que la primauté soit donnée aux questions relatives aux négociations. À cet égard, on s'attachera à réaliser des analyses et à donner aux pays en développement les moyens de renforcer leur capacité à effectuer leurs propres analyses et à arrêter leur propre position dans les négociations. Les travaux nécessaires à cet effet portent notamment sur les points suivants:

- Évaluations quantitatives des propositions de négociation à l'aide du modèle d'équilibre général mondial;
- Évaluations quantitatives des propositions relatives à l'accès au marché concernant tous les biens, au niveau de la ligne tarifaire, à l'aide du modèle d'équilibre partiel SMART, qui fera partie du projet WITS commun à la Banque mondiale et à la CNUCED. Les gouvernements des États membres pourront ainsi arrêter leurs propres propositions. Ce produit sera mis à la disposition des gouvernements, qui s'en serviront pour identifier, avec le plus de précision possible, le domaine où ils peuvent tirer le plus grand profit de la libéralisation des marchés des pays tiers;
- Évaluations quantitatives des propositions concernant l'accès au marché, les aides nationales et les subventions à l'exportation dans le domaine agricole, par produit de base et par pays, à l'aide du modèle ATPS (dont la mise au point a été financée par le



Gouvernement du Royaume-Uni). Ce produit doit être mis à la disposition des États au cours du premier semestre 2002, afin que ceux-ci puissent réaliser leurs propres évaluations.

171. Compte tenu des crises récentes, les hypothèses sur lesquelles a été forgé le «consensus de Washington» sont de plus en plus remises en question, même si des améliorations ont depuis été apportées de façon à mieux tenir compte des facteurs institutionnels. Dans le cadre du système multilatéral, de nombreux pays se sont employés à faire en sorte que les besoins des pays en développement soient davantage pris en compte dans le programme de travail de l'OMC. La situation économique actuelle souligne combien il est impératif de procéder à une réévaluation approfondie des liens entre le commerce et le développement. C'est pourquoi les points supplémentaires ci-après méritent un accent particulier au cours de la période à venir:

- Passer en revue les stratégies et les politiques relatives au commerce et au développement afin de mettre en lumière celles qui pourraient être utilisées plus efficacement au service du développement par le commerce;
- Apporter un appui aux pays en développement en ce qui concerne l'élaboration du programme d'action pour le commerce aux niveaux national, régional et multilatéral;
- Contribuer aux préparatifs de la onzième session de la Conférence en recensant les politiques commerciales et connexes qui ont un impact sur la capacité concurrentielle des secteurs et des entreprises des pays en développement;
- Contribuer au renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

172. Ces activités seraient réalisées en collaboration avec d'autres organisations internationales, des commissions et institutions régionales, des banques de développement et la société civile, le cas échéant.

### 3. PRODUITS DE BASE

#### I. Objectifs et critères d'évaluation

##### a) Objectifs

173. Faire mieux comprendre les questions relatives au commerce international qui se posent actuellement ou qui se font jour et qui suscitent des préoccupations dans les pays en développement et, en aidant ces pays à développer leurs secteurs des produits de base orientés vers l'exportation, renforcer leurs moyens de répondre à ces préoccupations dans le domaine de l'agriculture, en particulier leurs capacités en matière d'offre, l'accent étant mis sur la diversification.

##### b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Renforcement de la contribution du secteur des produits de base au développement durable et à la diversification économique, application d'instruments modernes de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et d'instruments financiers et renforcement de la participation à la chaîne de production de valeur ajoutée.	Avis des États membres et des opérateurs du secteur privé, recueillis grâce à l'analyse de la diffusion et à d'autres études, sur les contributions de la CNUCED à l'amélioration de leur compréhension des questions les plus importantes et l'adoption de mesures appropriées en matière de diversification des produits de base, de gestion des risques de fluctuation des prix de ces produits et de participation à la chaîne de production de valeur ajoutée.

## II. Mise en œuvre du programme et réalisations

### a) Réalisations

174. En ce qui concerne la transparence sur les marchés et les informations sur les produits de base, des examens actualisés des évolutions des marchés pour plus de 80 produits de base ont été présentés dans la nouvelle *Étude mondiale sur les produits de base*. La publication annuelle intitulée *Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux* a été la seule source d'informations statistiques détaillées sur le commerce des minéraux et des métaux. En outre, un nouveau portail électronique international appelé «INFOCOMM» (<http://www.unctad.org/infocomm>) a été conçu pour fournir, en anglais, en français et en espagnol, des informations sur les produits de base de manière à faciliter l'élaboration des politiques sur la production, la commercialisation, la transformation et le financement de ces produits (ainsi, par exemple, dans les informations concernant les marchés à terme, on trouve une liste détaillée des nouvelles bourses de produits de base, des renseignements sur les produits échangés, les contrats et cadres réglementaires ainsi qu'une liste de bourses électroniques de produits de base).

175. Les producteurs de produits de base ont reçu, par le biais d'activités de sensibilisation, de matériaux de formation et d'une collaboration avec d'autres organisations (dixième réunion du Groupe consultatif de l'ICCO sur l'économie mondiale du cacao ou forum d'économétrie industrielle sur l'acier et les métaux non ferreux) une aide pour tirer parti des instruments de limitation des risques. Les conférences africaines sur le commerce des produits pétroliers et les finances ont facilité le processus de changement des politiques touchant la commercialisation de ces produits, la gestion des risques et le financement du secteur pétrolier.

176. Une assistance technique pour le renforcement des capacités aux fins de la diversification et d'un développement fondé sur les produits de base a été fournie dans le cadre de sept ateliers régionaux et sous-régionaux (trois pour l'Afrique, un pour l'Amérique centrale, un pour les PMA d'Asie et les pays en transition, un pour les pays insulaires du Pacifique et un pour les pays d'Asie centrale) et d'un atelier national (Cuba), ce qui représente au total plus de 300 participants. Plusieurs ateliers nationaux sont envisagés (Gambie, Guinée et Philippines). Pour ces activités, plus de 50 études et notes de formation ont été élaborées, dont beaucoup seront

aussi publiées. Les participants aux ateliers ont été généralement satisfaits: cinq ateliers ont été évalués par les participants qui leur ont donné une note moyenne de 3,9 (la gamme de notes possibles allait de 1 à 5, 1 pour la note la plus basse et 5 pour la plus élevée); les notes les plus élevées ont été attribuées au «niveaux d'intérêt» (4,2) et à «la mesure dans laquelle l'atelier répondait aux besoins et préoccupations du pays du participant» (4,1) et la plus basse à l'aspect «planification et organisation» (3,5).

177. Le projet sur les ressources naturelles a aidé à améliorer la gestion des ressources naturelles et le développement durable fondé sur les ressources grâce à un renforcement des capacités et à des activités de réseaux de réflexion. À cet égard, un atelier sur les richesses minérales et le capital humain a été organisé pour l'Amérique latine et a été suivi par un programme de formation à l'intention des autorités locales des zones minières de la région et par des activités de réseaux de réflexion appuyées par le site Web du Natural/Mineral Resources Forum ([www.natural-resources.org](http://www.natural-resources.org)).

#### **b) Résultats et avantages**

178. L'*Étude mondiale sur les produits de base 2000-2001* fait régulièrement l'objet de très bonnes critiques de la part tant de la presse spécialisée que des professionnels du secteur d'activité. Selon l'*American Reference Review Annual*, «cette excellente publication offre un bref résumé (3 à 4 pages) de la situation actuelle et des tendances mondiales récentes pour environ 70 produits de base.» Elle «analyse mieux la situation de chaque produit et aide mieux à comprendre l'état du marché que les ouvrages énumérés ci-dessus» et est fortement recommandée aux «écoles de commerce et aux grandes bibliothèques publiques et autres intéressées par les produits de base et le commerce international». Des demandes spéciales émanant de professionnels et de représentants d'organismes publics sont fréquemment adressées sous forme électronique au portail INFOCOMM, ce qui témoigne de l'intérêt des usagers pour cette source d'informations récente sur les produits de base, le nombre de connexions étant d'environ 230 000 par mois, ce qui représente 700 000 pages électroniques consultées entre la date de création du portail et novembre 2001.

179. En ce qui concerne le renforcement des capacités en vue d'une diversification et d'un développement fondé sur les produits de base, les participants aux ateliers régionaux ont

souligné que ces derniers étaient originaux, pertinents et utiles et permettaient de se faire une très bonne idée des questions de diversification, des problèmes et des perspectives. Le projet a généré des demandes d'activités spécifiques fortement axées sur certains pays; le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, Maurice, le Pérou, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et plusieurs pays d'Asie centrale et de la CEI ont présenté des demandes d'aide particulières.

180. Les préparatifs de la quatrième Réunion ministérielle de l'OMC ont aussi montré que les recommandations étaient prises en compte au plus haut niveau par les gouvernements participants. Par exemple, le Ministre malien de l'agriculture a, dans la déclaration qu'il a prononcée à la sixième session extraordinaire du Comité de l'agriculture à l'OMC, mentionné les recommandations faites à l'atelier régional pour l'Afrique francophone.

181. Les travaux de la CNUCED sur les techniques de financement structuré des produits de base, le financement des récépissés d'entrepôt et les nouvelles bourses de produits de base ont conduit certains gouvernements (Cameroun, Cuba, Ghana et Zimbabwe) à revoir leurs politiques afin de faciliter la gestion des risques et le financement structuré des produits de base par les opérateurs du secteur privé. En Inde, où la CNUCED mène activement un programme de fourniture de conseils sur les orientations à suivre, les politiques fiscales et les règles de rapatriement des devises ont été modifiées et les modalités de fonctionnement de l'organisme supervisant les bourses de produits de base du pays ont été révisées. L'intérêt porté par la CNUCED aux méthodes fondées sur le marché pour aider les pays en développement à traiter le problème des fluctuations des prix des produits de base a facilité le changement des orientations dans d'autres organisations, notamment le groupe de la Banque mondiale. C'est un facteur essentiel qui a contribué à la création de l'équipe spéciale internationale sur la gestion des risques de fluctuation des prix. Une assistance a été fournie aux pays ACP dans le processus de négociation de l'Accord de partenariat de Cotonou, en particulier pour remodeler les mécanismes compensatoires. Les recommandations de la CNUCED et du secrétariat du Commonwealth ont été adoptées par le Comité des ambassadeurs des pays ACP.

**c) Progrès dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok**

182. Paragraphe 144: Premier alinéa: «The Agreement on subsidies and countervailing measures (ASCM) and developing countries» (l'Accord sur les subventions et les mesures

compensatoires et les pays en développement) (UNCTAD/DITC/COM/23, publié en anglais seulement); «Value chain analysis and strategies for foreign market penetration in the food sector: a focus in fresh fruits and vegetables» (UNCTAD/DITC/COM/33); «Strategies for diversification and adding value to food exports: A value chain perspective» (UNCTAD/DITC/COM/TM/1, publié en anglais seulement); Réunions d'experts sur «les incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et les moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales» et sur «les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et de produits alimentaires des pays en développement, notamment de produits orientés vers un marché étroit, tels que les produits écologiques»; documents de base et notes de formation rédigés pour les ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux; coopération avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) dans le contexte du Cadre opérationnel d'action pour la diversification des économies africaines. Deuxième alinéa: Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'évolution et les perspectives touchant les produits de base dans le monde; deux forums de discussion sur les produits de base, réunissant des représentants de gouvernements, des experts du secteur privé, des organismes spécialisés pour le développement, des ONG et des représentants des milieux universitaires, le premier sur ce que l'analyse de la chaîne de production de valeur peut révéler sur l'inégalité de la répartition des gains tirés de la mondialisation et le deuxième sur le commerce équitable et les possibilités de lutter contre la pauvreté dans les pays tributaires des produits de base; un ouvrage sur la production biologique de fruits et de légumes dans les zones tropicales et le commerce international, comprenant une analyse de la production biologique dans les pays en développement et un examen des conditions d'accès aux marchés des États-Unis, de l'Europe et de la Suisse; sur INFOCOMM, études sur la dynamique de divers marchés des produits de base; exposé sur les chaînes internationales de produits de base lors de réunions telles que les négociations de l'OMC sur l'agriculture et l'établissement du programme adéquat, coparrainées par le projet Centre du Sud/PNUD, l'Institute for Agriculture and Trade Policy, ActionAid and Focus on the Global South, le Cours international sur l'intégration régionale et les négociations internationales dans le bassin méditerranéen à Zahlé, le séminaire régional sur la qualité des poissons organisé à Rabat par l'ONUDI avec le Secrétariat permanent de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique et le stage de l'OMC sur la

politique commerciale. Troisième alinéa: «Effets des fusions, acquisitions, coentreprises et autres formes de partenariat sur la diversification, en particulier dans le secteur de l'industrie alimentaire» (UNCTAD/DITC/COM/24); «Food quality standards: definition and role in international trade» (UNCTAD/DITC/COM/34); ainsi que d'autres études analytiques, des notes établies pour des ateliers et des rapports rédigés pour des réunions intergouvernementales. Quatrième alinéa: Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux; Étude mondiale sur les produits de base; portail INFOCOMM; un site Web consacré essentiellement à la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base (<http://commrisk.net/unctad>), contenant des profils des prix et des risques sur le marché pour un grand nombre de produits de base, élaboré conjointement avec la Banque mondiale; un document d'information sur les évolutions des capacités dans l'industrie de la bauxite, de l'alumine et de l'aluminium (UNCTAD/DITC/COM/27). Cinquième alinéa: Fourniture de services pour les conférences de négociation de l'Accord international sur le jute et de l'Accord international sur le cacao. Sixième alinéa: Missions consultatives dans des pays en développement, certaines dans le contexte de l'équipe spéciale internationale sur la gestion des risques de fluctuation des prix (Bénin, Chine, Ghana, Kenya, Mongolie, République-Unie de Tanzanie et Singapour); trois ateliers sur le financement (Ghana, Inde et Indonésie); services consultatifs sur la création de marchés à terme (Afrique du Sud, Chine, Colombie, Hongrie, Inde, Malaisie, République dominicaine, Roumanie et Singapour); forum de discussion sur les marchés émergents aux conférences annuelles des marchés à terme de Bürgenstock. Septième alinéa: La cinquième Conférence africaine sur les produits pétroliers. Huitième alinéa: Coopération avec le Fonds commun pour les produits de base, notamment grâce à la participation du personnel du Fonds aux ateliers de la CNUCED et vice versa.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

183. Le programme de travail a été complètement réalisé. Le fait que pour la première fois depuis de nombreuses années des fonds extrabudgétaires aient été disponibles pour les travaux sur la diversification a été un élément très positif pour atteindre directement les pays en développement et combiner travaux d'analyse et assistance technique. Cependant, le Compte pour le développement mis à part, il s'est avéré difficile de générer des fonds extrabudgétaires

parce qu'il semble que, tant dans le cadre de la CNUCED qu'à l'extérieur, on a, pour l'attribution des ressources disponibles dans le secteur des échanges commerciaux, presque exclusivement donné la priorité au programme de l'OMC. Le Compte pour le développement excepté, la plupart des activités opérationnelles ont pu être réalisées grâce à une coopération étroite avec d'autres organisations internationales et le secteur privé.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

184. De nombreux pays en développement, en particulier parmi les PMA, restent tributaires de leur secteur des produits de base pour générer l'épargne et les devises étrangères nécessaires à leur développement et à leur transformation structurelle. Compte tenu de ce constat ainsi que des difficultés et possibilités qui résultent des changements dans les règles internationales du commerce et dans les structures des marchés, les travaux sur le secteur des produits de base revêtent une importance particulière. Au cours du prochain exercice biennal, les travaux de la CNUCED viseront dans une large mesure à contribuer à un développement fondé sur les produits de base et à une diversification dans les pays tributaires de ces produits, dans l'environnement international modelé par le système international des échanges commerciaux de l'après Doha, et à continuer à dynamiser les marchés internationaux des produits de base. Il est prévu de mettre l'accent sur les mesures permettant aux gouvernements des pays en développement de mieux utiliser la marge de manœuvre résultant des négociations de l'OMC pour renforcer la compétitivité de leur secteur des produits de base et éliminer les obstacles sur le plan de l'offre à l'accroissement des exportations et au maintien de la valeur ajoutée. Il est aussi prévu d'organiser en 2002 une réunion d'experts qui tirera les conclusions politiques du projet. La gestion des risques et le financement devraient être considérés dans le même contexte, les objectifs principaux étant de réduire les coûts de ces opérations et de gérer les risques des producteurs et négociants de produits de base. Par souci d'efficacité, particulièrement au niveau national, il est essentiel de donner suite au projet du Compte pour le développement sur la diversification et de ne pas perdre l'impulsion qui a été générée. En conséquence, lorsque le projet aura été achevé, on établira une liste des propositions, classées par ordre de priorité, pour les activités d'assistance technique qui en découlent.

185. Dans le domaine de l'information sur les produits de base, on continuera à renforcer le portail INFOCOMM, avec de nouveaux profils sur les produits de base et des informations sur



les nouvelles évolutions en matière de bourses des produits de base. On améliorera les possibilités d'accès en créant des relais avec les institutions compétentes des pays en développement.

#### **4. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

##### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

###### **a) Objectifs**

186. Faire mieux comprendre les questions relatives au commerce international qui se posent actuellement ou qui se font jour et qui suscitent des préoccupations dans les pays en développement et renforcer les moyens de répondre à ces préoccupations dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

###### **b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Renforcement des capacités de créer un environnement plus compétitif pour le commerce et le développement aux niveaux national et international.	Avis des états membres sur la contribution de la CNUCED à l'accroissement de la sensibilisation ou à la prise de mesures adéquates en ce qui concerne la politique et la législation relatives à la concurrence ou à la protection du consommateur.

##### **II. Mise en oeuvre du programme et réalisations**

###### **a) Réalisations**

187. La quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a été le principal événement international en matière de

politique de la concurrence et a donné une impulsion au débat multilatéral sur la politique de la concurrence, la compétitivité et le développement. La Conférence est convenue d'un vaste programme de travail sur la politique de la concurrence et le développement pour les cinq prochaines années. Sur la recommandation de la Conférence, une réunion d'experts sur les intérêts du consommateur, la compétitivité et le développement a été convoquée. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le droit et la politique de la concurrence, qui est le seul organe complètement multilatéral regroupant à la fois des autorités chargées des questions de concurrence et des représentants de pays où de telles autorités n'existent pas, s'est réuni pour examiner et échanger des vues sur des questions spécifiques relatives à la concurrence. Des informations sur les travaux menés par la CNUCED dans ce domaine ont été communiquées au Groupe de travail OMC de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence et d'autres organismes pertinents tels que l'OCDE et la Banque mondiale. En outre, dans le domaine des négociations multilatérales sur la politique de la concurrence, la CNUCED a organisé, de concert avec l'Académie de droit international, un cours intensif sur le système international des échanges commerciaux et son interface avec la politique de la concurrence.

188. Cinq réunions régionales (une pour les pays d'Europe centrale et orientale et les pays membres de la CEI, une pour les pays arabes et méditerranéens, une pour les pays d'Afrique australe et orientale, une pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et une pour les pays d'Asie) ont été organisées pour préparer la quatrième Conférence. On y a abordé des questions d'orientation propres à la région ou au groupement d'intégration régionale et on y a recensé les domaines présentant un intérêt commun ou dans lesquels une coopération est possible, ce qui a facilité les débats dans le cadre de la Conférence et renforcé l'efficacité de la participation de chacun. À toutes les réunions préparatoires, des propositions concrètes ont été adressées à la Conférence, lesquelles ont été reflétées dans la résolution adoptée par celle-ci (TD/RBP/CONF.5/15).

189. Les réponses reçues aux questionnaires montrent que les documents provenant des participants à la Conférence ou établis lors d'autres réunions ont été vivement appréciés. Il s'agit en particulier des documents suivants: L'expérience acquise dans le domaine de la coopération internationale concernant la politique de concurrence et les mécanismes utilisés (TD/B/COM.2/CLP/21 et TD/RBP/CONF.5/4); Politique de concurrence et exercice des droits de propriété intellectuelle (TD/B/COM.2/CLP/22 et TD/RBP/CONF.5/6); Examen des

programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence (TD/B/COM.2/CLP/20); Manuel sur les législations appliquées (TD/B/COM.2/CLP/15); Projet de commentaires d'éléments pour les articles d'une loi ou de lois types (TD/RBP/CONF.5/7); et Protection du consommateur, concurrence, compétitivité et développement (TD/B/COM.1/EM.17/3). Des conférences et séminaires sur l'assistance technique ont aussi été évalués et vivement appréciés.

190. Les pays en développement et les pays en transition ont été aidés dans leurs efforts visant à élaborer ou réviser des textes de loi sur la concurrence ou à les appliquer efficacement et ont pu échanger des données d'expérience et des informations dans le cadre d'un certain nombre de séminaires régionaux ou sous-régionaux que la CNUCED a organisés ou auxquels elle a contribué à Hanoi (3 séminaires), Bangkok (5), Istanbul, Jakarta (2), Le Cap (2), Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Moscou, Jaipur, Goa (2), Séoul, La Havane, Bamako, Mombassa, Quito et Guayaquil (Équateur), Livingstone (Zambie), Accra, Cartagena et Bishkek (Kirghizistan). La CNUCED a aussi participé à la préparation, la rédaction ou la révision de textes de loi sur la concurrence d'un certain nombre de pays en développement, en particulier l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, la Chine, Cuba, l'Équateur, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, la Namibie, la République dominicaine, le Swaziland, la Thaïlande, le Viet Nam et des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En outre, un guide sur le droit, les règlements et la coopération relatifs à la concurrence à l'échelle internationale (en langue russe) a été publié pour distribution dans les pays de la CEI.

191. La coopération avec les organisations et les ONG internationales a été renforcée. La CNUCED a organisé la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts qui a eu lieu juste après celle du Groupe de travail OMC de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence à laquelle elle a participé en qualité d'observateur. La CNUCED a aussi participé en tant qu'observateur aux travaux du Comité OCDE du droit et de la politique de la concurrence et a coopéré avec l'OCDE en participant avec elle à des ateliers et séminaires de formation. La coopération avec la Banque mondiale a aussi été intensifiée et se poursuivra, de même que la coopération avec Consumers International, PRO-PUBLIC et CUTS.

**b) Résultats et avantages**

192. Dans sa résolution 55/182, l'Assemblée générale «réaffirme que le droit et les politiques régissant la concurrence participent à l'équilibre du développement, prend note des travaux importants et utiles menés par la CNUCED dans ce domaine et, à cet égard, décide de convoquer en 2005 une cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble, sous les auspices de la CNUCED». Des déclarations officielles prononcées par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Italie, la République de Corée et d'autres lors de la quatrième Conférence d'examen et de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur le droit et la politique de la concurrence témoignent de l'attachement aux travaux de la CNUCED sur la concurrence et aux avantages qui en découlent. Au cours de cette dernière réunion, le Commissaire à la concurrence de la Commission européenne, M. Mario Monti, a reconnu que la CNUCED avait au fil des ans réalisé un travail d'une valeur considérable pour la communauté internationale antitrust. Le Groupe des 77 a aussi vigoureusement appuyé ces travaux lors de son séminaire sur la mondialisation et la coopération Sud-Sud, tenu à Kuala Lumpur; dans ses recommandations (par. VI 11), il a demandé que l'Ensemble de principes et de règles équitables de l'ONU pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives soit transformé en un instrument ayant force obligatoire à l'échelle internationale pour contrer les effets de la cartélisation de l'économie mondiale».

193. L'assistance accordée aux pays pour élaborer, rédiger ou réviser les textes de loi relatifs à la concurrence a été appréciée. Le Vice-Ministre vietnamien du commerce, M. Le Danh Vinh, a par exemple écrit à la CNUCED que l'assistance fournie par cette dernière avait beaucoup contribué à accroître la sensibilisation à la culture de concurrence dans la communauté vietnamienne, tant parmi les décideurs que parmi les entreprises et il a exprimé l'espoir que la CNUCED continuerait à aider son pays à rédiger et faire appliquer ces textes de loi sur la concurrence, s'agissant en particulier de renforcer les capacités et les institutions.

**c) Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok**

194. Paragraphes 140 et 141: Par le biais d'activités d'assistance technique et de coopération avec d'autres organisations, ainsi qu'indiqué plus haut, la CNUCED a poursuivi et intensifié son aide aux pays qui souhaitent renforcer leur cadre réglementaire et institutionnel national et a

renforcé la capacité des institutions publiques chargées des questions de la concurrence et de la protection du consommateur et a aidé les pays en développement à former le public et les représentants du secteur privé.

195. Paragraphes 142 et 143: Par le biais de documents et d'autres types d'appui fournis à des réunions intergouvernementales, ainsi qu'indiqué plus haut, la CNUCED a continué à examiner les aspects du droit et de la politique de la concurrence qui revêtent une importance particulière pour le développement, à établir des rapports et des études sur des questions spécifiques (restrictions appliquées dans des secteurs stratégiques et conséquences d'éventuels accords internationaux sur le développement) ainsi qu'à étudier, analyser et passer en revue le lien entre concurrence et compétitivité ainsi que les aspects de la concurrence liés au commerce. À cet égard, le Groupe intergouvernemental d'experts a, à sa troisième session, demandé à la CNUCED d'étudier à sa session de 2002 la possibilité d'élaborer un accord type de coopération touchant le droit et la politique de la concurrence et de réaliser des études sur les points suivants: liens entre concurrence, compétitivité et développement; modalités selon lesquelles d'éventuels accords internationaux sur la concurrence peuvent s'appliquer aux pays en développement, y compris au moyen d'un traitement préférentiel ou différencié; rôles que peuvent jouer dans le droit et la politique de la concurrence d'éventuels mécanismes de médiation en cas de différends et d'autres arrangements, notamment les examens collégiaux volontaires.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

196. La CNUCED a beaucoup contribué aux activités nationales, régionales et internationales touchant le droit et la politique de la concurrence ainsi que la protection du consommateur. Il est constamment tenu compte des indications données par les conférences et séminaires pour améliorer et mieux cibler l'exécution du programme pour bien répondre aux demandes des besoins des pays en développement et des pays en transition qui en sont à divers stades en ce qui concerne les lois et les politiques touchant la concurrence ou la protection du consommateur. Certaines faiblesses décelées lors de l'évaluation approfondie de 1999 persistent (remise tardive des textes des exposés présentés lors de séminaires, manque de temps pour les débats après les exposés).

197. Il faudra s'efforcer d'assurer un appui plus ferme de la part de la CNUCED et de meilleurs contacts avec le PNUD, les divers gouvernements et les institutions donatrices. Des compétences supplémentaires sont nécessaires compte tenu de l'ampleur des diverses activités prévues dans le programme de travail.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

198. Aux termes du paragraphe 143 du Plan d'action de Bangkok, le secrétariat «devrait étudier, analyser et passer en revue, au moyen d'études par pays et d'études de cas, le lien entre concurrence et compétitivité ainsi que les aspects de la concurrence en rapport avec le commerce». Le mandat énoncé au paragraphe 142 prévoit l'établissement de «rapports périodiques afin d'examiner les restrictions appliquées dans des secteurs stratégiques et leur impact sur les pays en développement et les pays en transition, plus spécialement sur leur compétitivité». Tant le Groupe intergouvernemental d'experts que la Réunion d'experts ont demandé la réalisation d'études sur la question de la compétitivité.

199. En plus des études et travaux parlementaires, on prévoit la poursuite, voire même, si les ressources le permettent, un élargissement de la coopération aux niveaux national, régional et multilatéral. Compte tenu des résultats obtenus dans le domaine de la concurrence à la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha, les pays en développement devraient aussi bénéficier de services de formation et de services consultatifs. Par ailleurs, la CNUCED joue un rôle important dans l'initiative relative au cadre de la concurrence à l'échelle mondiale (à laquelle participent l'OCDE, la CNUCED ainsi que les États-Unis et l'Union européenne); il a été convenu dans ce contexte que l'aspect développement serait pleinement pris en compte et que la participation des pays en développement serait assurée.

<b>5. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT</b>
--

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

200. Améliorer la compréhension des questions actuelles et nouvelles touchant au commerce, à l'environnement et au développement et renforcer la capacité des pays en développement

d'y faire face, en vue d'aider ces pays à mieux s'intégrer dans le système commercial international et à en tirer profit.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Amélioration de la prise de conscience des questions liées au commerce, à l'environnement et au développement, et renforcement de la capacité d'élaborer dans ce domaine des politiques nationales et multilatérales qui soient complémentaires.	Indications données par les États membres et le secteur privé quant à la contribution et au concours de la CNUCED à la coordination et à la mise en œuvre, selon des modalités synergiques, de politiques relatives au commerce et à l'environnement.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

201. Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de plusieurs des 14 questions inscrites au Plan d'action, notamment dans le cadre de trois réunions d'experts et d'un grand nombre d'études analytiques et de projets de coopération technique. On trouvera ci-après, dans la rubrique consacrée à la mise en œuvre du programme, des détails concernant chacune de ces activités. Il convient de mettre en évidence la création de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED chargée du renforcement des potentialités en matière de commerce, d'environnement et de développement (ESRP) ainsi que l'élaboration du programme spécial de cette Équipe en faveur des PMA.

**b) Résultats et avantages**

202. D'importantes délégations, en particulier celles du Brésil et de l'Inde, se sont inspirées des résultats de la Réunion d'experts sur le savoir traditionnel et des ateliers de la CNUCED sur la coopération technique lors de l'élaboration des documents qu'elles ont présentés au Conseil des ADPIC de l'OMC et au Comité sur le commerce et l'environnement. Pour la première fois, le savoir traditionnel a été explicitement inscrit au programme de travail de l'OMC, adopté lors de

la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha. L'Inde a décidé d'accueillir, conjointement avec la CNUCED, un séminaire sur le savoir traditionnel, dégageant à cet effet d'importantes ressources financières provenant du budget de l'État. En outre, la CNUCED, en étroite collaboration avec le PNUE, a contribué de manière significative à la recherche d'un consensus sur les avantages des évaluations intégrées nationales du commerce et des politiques commerciales, comme cela est indiqué dans la Déclaration ministérielle de l'OMC.

203. L'Initiative BIOTRADE a été accueillie très favorablement et plusieurs États membres (Bolivie, Costa Rica et Venezuela) ont demandé une aide pour leurs programmes nationaux, s'engageant à apporter un appui institutionnel à la mise en œuvre de ces programmes. Conséquence directe de l'Initiative BIOTRADE, la notion de commerce et d'investissement dans le domaine des produits et des services de la diversité biologique a été intégrée aux stratégies nationales et régionales des pays andins en matière de diversité biologique.

204. Les travaux d'un groupe spécial d'experts sur les applications des biotechniques dans les domaines industriel et environnemental, y compris leurs incidences sur le commerce et le développement, ont débouché sur la prise en compte de l'initiative diplomatique en matière de science et de technique dans la décision de la Commission de la science et de la technique pour le développement. Le rôle des avis scientifiques et technologiques dans les négociations multilatérales et la mise en place des programmes à l'échelle nationale feront l'objet d'une conférence commune CNUCED-Harvard, en 2002.

205. Le cinquième Forum de Rio consacré au commerce et aux changements climatiques, en particulier à l'état du marché des GES (Rio de Janeiro), a permis aux activités de la CNUCED face aux changements climatiques de susciter un intérêt soutenu et de bénéficier d'un appui.

206. L'examen approfondi, dans le cadre du projet financé par le Royaume-Uni, des questions relatives à l'accès aux marchés concernant l'exportation de produits faisant l'objet d'une interdiction au niveau national a débouché sur la présentation de deux documents au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

207. En collaboration avec le PNUD et le Gouvernement philippin, la CNUCED a constitué un groupe d'experts multipartite qui conseille le Gouvernement au sujet de l'élaboration et de la



mise en œuvre d'une stratégie nationale globale relative à la gestion durable du plomb aux Philippines, y compris le recyclage écologiquement rationnel du plomb.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

208. Paragraphe 146: Premier alinéa: La plupart des activités de renforcement des capacités ont été axées sur l'amélioration de la coordination des politiques entre les ministères du commerce ou de l'industrie et les départements chargés de l'environnement au niveau national. À cet égard, un rôle de premier plan a été joué par le projet financé par le Royaume-Uni et portant sur le renforcement des capacités de recherche et de formulation de politiques de 10 pays en développement appartenant à trois régions.

Deuxième alinéa: Une étude analytique sur les mesures commerciales à des fins autres que d'ordre commercial a été publiée par Kluwer Academics. Un certain nombre de projets ont été entrepris qui visent à mieux faire comprendre les incidences des prescriptions liées à la santé et à l'environnement sur les exportations des pays en développement, y compris un projet sur les normes et le commerce, qui est financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et qui donne lieu à des activités conjointes et concertées avec la Banque mondiale et l'OCDE.

Troisième alinéa: L'ESRP et son programme spécial en faveur des PMA ont été lancés et quatre projets ont été entrepris dans ce cadre, sous la direction de la CNUCED. En outre, dans le cadre du sous-programme, ont été mis en œuvre plusieurs projets de renforcement des capacités couvrant tous les grands domaines d'activité, dont deux internationaux, deux régionaux et huit nationaux. Une quarantaine de pays en ont bénéficié de manière directe et beaucoup d'autres grâce à la publication des conclusions et des rapports des projets. La formation est devenue un volet particulièrement important des activités liées au commerce, au développement et à l'environnement, comme par exemple, dans le contexte du paragraphe 166, le programme TrainforTrade, dont huit modules portent sur le commerce, l'environnement et le développement (disponible sur le site Web). Sous l'égide de l'ESRP, deux ateliers de formation se sont tenus fin 2001 (en anglais et en espagnol). L'Initiative BIOTRADE et ses partenaires ont organisé des séminaires de formation sur l'élaboration de plans stratégiques pour l'utilisation durable des produits de la diversité biologique ainsi que deux stages de trois mois sur la gestion commerciale

durable et la promotion des produits naturels. L'élaboration d'un manuel de formation sur les mécanismes du Protocole de Kyoto relatif aux changements climatiques a été menée à terme.

209. Paragraphe 147: Premier alinéa: Le projet, mené sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et du Fonds pour les Nations Unies, intitulé «The Launching of a Plurilateral Greenhouse Gas Emissions Trading System» (Lancement d'un système plurilatéral d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre), est en cours d'exécution. Parmi les activités menées dans le cadre de ce projet figurent la publication d'une étude sur les perspectives du marché des GES, un manuel de formation, la parution de plusieurs numéros du bulletin d'information «Global Greenhouse Emissions Trader» et l'organisation du cinquième Forum des politiques (août). Dans le cadre du projet interorganisations relatif au mécanisme pour un développement propre, financé par le Fonds pour les Nations Unies, une réunion de coordination a été tenue avec les homologues brésiliens. Parmi les activités menées dans le cadre de la Convention de Bâle figure la création d'un groupe d'experts multipartite chargé de conseiller le Gouvernement philippin. Dans le cadre de l'ESRP, il a été créé un projet relatif à un système régional écologiquement rationnel de collecte et de recyclage de batteries de véhicules usagées pour 12 pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Une série d'ateliers pour les pays en voie d'industrialisation rapide a été lancée, l'objectif étant de mettre au point une norme internationale relative à la gestion écologiquement rationnelle des déchets destinés à la récupération. Dans le contexte du projet de Convention-cadre pour la lutte antitabac, la CNUCED, en collaboration avec le PNUD, a publié une étude sur les aspects économiques de la mise au point de substituts agricoles à la production et à l'exportation de tabac au Malawi.

Deuxième alinéa: Un projet portant sur la gestion de l'environnement transfrontière, exécuté en collaboration avec l'Institut de gestion de l'environnement et de hautes études commerciales d'Allemagne, a permis le lancement d'une initiative de recrutement par de grandes entreprises allemandes et le Gouvernement fédéral allemand; un recueil d'études de cas a également été publié.

Troisième alinéa: Une réunion d'experts sur les systèmes et les expériences nationales en matière de protection du savoir, des innovations et des pratiques traditionnels a été organisée et un grand nombre de documents spécialisés ont été publiés sur le Web. Un module portant sur l'exploitation du savoir traditionnel en faveur du développement et du commerce a été ajouté au

volet du programme TrainforTrade concernant le commerce, l'environnement et le développement. Les projets de l'Initiative BIOTRADE et les projets conjoints CNUCED/PNUD ont beaucoup contribué aux travaux menés dans ce domaine. La CNUCED participe à l'exécution d'activités relevant de la stratégie nationale de l'Inde en matière de diversité biologique, en particulier dans les domaines de la commercialisation et du savoir traditionnel.

Quatrième alinéa: Des ateliers ont été tenus dans trois régions en développement.

Cinq documents exploratoires (dont trois régionaux) ont été établis, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, telles l'OCDE et la Banque mondiale.

Cinquième alinéa: Il a été organisé une réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités des pays en développement en matière de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires, notamment des «produits de créneau» tels que les produits écologiques. L'Inde a pris des mesures concrètes pour obtenir la reconnaissance de ses normes et de ses systèmes d'inspection dans les grands marchés d'exportation. L'Union européenne a décidé de financer, dans le cadre de l'Équipe spéciale sur le commerce, l'environnement et le développement, un atelier consacré à l'examen des mesures destinées à promouvoir les produits agricoles biologiques dans les pays en développement et à accroître les débouchés commerciaux pour ces produits. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique a demandé à la CNUCED et à la FAO d'organiser conjointement une conférence internationale sur les normes et les prescriptions d'homologation des produits biologiques.

Sixième alinéa: Des programmes de pays s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative BIOTRADE ont été élaborés et mis en œuvre dans les régions de l'Amazone et des Andes, concernant des sujets tels que les cadres juridiques et directifs, le développement de la bio-industrie et la promotion commerciale, l'élaboration de critères de durabilité, les systèmes d'information et les instruments financiers. Les projets qui ont connu un début d'exécution étaient notamment les suivants: un projet régional pour l'Amazone, couvrant le Brésil, la Colombie, l'Équateur et le Pérou; un projet avec la *Corporación Andina de Fomento* et la communauté andine, visant à collaborer à la mise en œuvre de l'Initiative BIOTRADE dans les pays andins et comportant un volet sur l'application de la stratégie andine en matière de diversité biologique, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement. Les ateliers régionaux organisés dans le cadre

de l'Initiative BIOTRADE ont facilité l'échange de données d'expérience concernant les programmes de pays.

Septième alinéa: Plusieurs études ont été réalisées. Lors de la réunion de juin 2000 du Comité du commerce et de l'environnement, le Bangladesh a recommandé que les produits faisant l'objet d'une interdiction au niveau national soient parmi les questions prioritaires à examiner par l'ESRP.

Huitième alinéa: En collaboration avec le Groupe international d'étude du caoutchouc, la CNUCED a organisé les troisième et quatrième ateliers internationaux sur les possibilités et les contraintes en ce qui concerne l'internalisation des coûts et des avantages écologiques dans les prix du caoutchouc naturel et des produits en caoutchouc. En collaboration avec le PNUE, la CNUCED a lancé une série d'ateliers à l'intention des pays en voie d'industrialisation rapide, en vue de l'élaboration d'une norme écologique internationale relative à la gestion durable des matériaux récupérables, qui soit de nature à faciliter le commerce.

Neuvième alinéa: Un groupe spécial d'experts sur les conséquences des biotechniques industrielles et environnementales sur le commerce et le développement, réuni en novembre 2001, a poursuivi les travaux entamés par la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, en se penchant sur des questions liées aux parts de marché des biotechniques et à leur gestion à l'échelle mondiale. Le groupe spécial d'experts a ouvert la voie à des activités intergouvernementales et à des programmes d'assistance technique dans plusieurs domaines, notamment le rôle de la coopération technique dans les relations commerciales et le champ d'application des biotechniques dans les secteurs du textile, du cuir, de l'alimentaire et des produits pharmaceutiques.

Dixième alinéa: Le groupe spécial d'experts sur les biotechniques s'est réuni immédiatement après un groupe d'étude de la Commission de la science et de la technique au service du développement travaillant sur le même sujet. Un groupe commun à la Division du commerce international de biens et services et des produits de base et à la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a été constitué et chargé de rendre pleinement opérationnelle l'initiative diplomatique en matière de science et de technique;

ce groupe travaillera en collaboration avec le *Harvard Center for International Development* et son programme de vulgarisation.

Onzième alinéa: Des questions relatives au commerce et à l'investissement ont été examinées par la Commission du développement durable. Il a été établi un rapport passant en revue les progrès accomplis depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Au cours du prochain exercice biennal, un appui sera apporté au Sommet mondial pour le développement durable et à son suivi.

**d) Examen par des organes délibérants et des organismes extérieurs**

210. Bien qu'aucune évaluation indépendante n'ait eu lieu, les réactions recueillies au cours des réunions se sont révélées positives. C'est ainsi que le document destiné à la réunion d'experts sur le savoir traditionnel a été jugé «très utile» par près de 90 % des participants, tandis que le document destiné à la réunion d'experts sur l'amélioration des capacités de production et d'exportation des produits agricoles et alimentaires, y compris des produits écologiques, a été considéré comme «très utile» par 60 % des participants. En outre, les participants aux ateliers organisés dans le cadre des projets de coopération technique ont exprimé des réactions positives et constructives.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

211. On pourrait améliorer l'efficacité des activités intergouvernementales en renforçant les effets de synergie avec les activités de coopération technique, pour faire en sorte notamment que les activités soient préparées dans le pays concerné et que les experts y participent effectivement. Le renforcement de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et la réalisation de programmes conjoints avec des ONG (FIELD, SOLAGRAL, POEMA, notamment) se sont révélés utiles. L'ESRP a pris de l'envergure et devrait, en 2002-2003, devenir un programme réellement opérationnel, financé par des ressources extrabudgétaires. La diversité des objectifs du Plan d'action de Bangkok fait que l'on est constamment confronté au défi que représente la fixation des orientations et des priorités.

**b) Domaines d'action prioritaires au cours du prochain exercice biennal**

212. La mise en œuvre de l'important programme de travail prévu dans le Plan d'action de Bangkok sera poursuivie et une attention particulière sera accordée au suivi de la troisième Conférence sur les PMA. La prise en compte de l'environnement dans les négociations commerciales futures dans le cadre de l'OMC ne rendra que plus impérieuse la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement, d'appuyer les activités du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC et de procéder à des analyses de politique. Des activités seront également menées dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Plus précisément, on s'attachera à réaliser des activités portant sur les points suivants: aider les pays en développement dans le cadre du processus à mener suite à la réunion de Doha, en particulier en finançant leur participation aux négociations sur le commerce et l'environnement, aux travaux du Comité sur le commerce et l'environnement et à ceux du nouveau Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie; apporter un appui technique à l'initiative diplomatique concernant la science et la technique; protéger et exploiter le savoir traditionnel en faveur du développement, en application des recommandations adoptées par la Commission du commerce des biens et services et des produits de base; promouvoir des débouchés pour les produits écologiques, en particulier les produits biologiques, en application des recommandations de la Réunion d'experts; aider les pays en développement à faire face aux questions liées à la gestion internationale des biotechniques, notamment l'accès aux marchés et aux technologies, les approches réglementaires, la répartition des risques et des avantages ainsi que l'intérêt général, en concertation avec la Commission de la science et de la technique au service du développement; élaborer un programme sur les aspects des politiques relatives aux changements climatiques touchant au commerce, à l'investissement et à la technologie, notamment le mécanisme pour un développement propre; développer l'Initiative BIOTRADE, notamment en Afrique; promouvoir des politiques synergiques en ce qui concerne le commerce et l'environnement en encourageant le dialogue et la recherche sur des trains de mesures visant à internaliser les coûts et les avantages écologiques dans les prix de produits à forte intensité de ressources, ainsi que des activités conjointes avec le PNUE sur les instruments économiques et les études d'impact intégrées; mettre en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités avec le Gouvernement indien (Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) grâce au concours financier du PNUD, de l'ONUDI, d'UNIFEM et d'ONUSIDA; participer aux

travaux du groupe interinstitutions de haut niveau sur la gestion de l'environnement à l'échelle mondiale; développer un programme de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur l'ESRP et la formation; mettre en route l'examen des questions relatives au commerce et à l'environnement.

**INFRASTRUCTURE DES  
SERVICES POUR LE  
DÉVELOPPEMENT,  
EFFICACITÉ COMMERCIALE  
ET MISE EN VALEUR DES  
RESSOURCES HUMAINES**

*Objectifs du sous-programme*

213. Le sous-programme 9.4 a pour objectif de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leur compétitivité commerciale internationale en se dotant d'une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce aux technologies de l'information.

<p><b>1. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET PROGRAMME RELATIF AUX PÔLES COMMERCIAUX</b></p>
--

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

214. Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leur compétitivité commerciale internationale en se dotant d'une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce aux technologies de l'information; renforcer les capacités pédagogiques des pays en développement dans les domaines du commerce international, du transport maritime et des ports et fournir un appui fonctionnel aux organismes de formation existants par la mise à jour des programmes et matériels de formation; faciliter la participation des PME de pays en développement au commerce international et améliorer leur compétitivité en leur fournissant les outils qui permettent d'accéder aux réseaux d'information mondiaux et d'acquérir une expérience pratique du commerce électronique.



**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>Mise en place d'un réseau international de coopération regroupant des universités et des institutions d'enseignement supérieur chargées de la formation dans le domaine du commerce international; mise au point de nouveaux cours et organisation de stages de formation de formateurs à l'intention des pays en développement, l'accent étant plus particulièrement mis sur les pays les moins avancés; mise en œuvre de la nouvelle stratégie de téléapprentissage de la CNUCED à l'intention des pays en développement et des pays en transition; consolidation des bases du Programme relatif aux pôles commerciaux, en ce qui concerne notamment sa composition et son réseau mondial; transfert progressif du Programme à une entité appropriée à but non lucratif extérieure à la CNUCED.</p>	<p>Modalités de coopération et accords élaborés et signés avec des universités, des instituts d'enseignement supérieur et des centres de formation; nombre de nouveaux cours mis au point et nombre de cours dispensés dans des pays en développement et des PMA; résultats des essais de la nouvelle stratégie de téléapprentissage; augmentation du nombre des pôles commerciaux opérationnels et amélioration fonctionnelle du réseau mondial; transfert effectif d'éléments du Programme relatifs aux pôles commerciaux à une entité appropriée à but non lucratif extérieure à la CNUCED; évaluation de la qualité des travaux du secrétariat par les organes intergouvernementaux compétents.</p>

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

215. La CNUCED a réalisé des progrès non négligeables dans l'expansion de ses réseaux de formation TRAINFORTRADE, Port Certificate et, dans une moindre mesure, TRAINMAR dans les PMA en particulier, en analysant les besoins de formation et en organisant des stages collectifs. L'intégration complète des trois réseaux, recommandée dans l'évaluation indépendante de TRAINMAR, a été menée à bien (décembre 2001). Les activités de

téléapprentissage utilisant les technologies de l'information et Internet ont été progressivement incorporées aux séminaires de formation.

216. La Réunion d'experts sur le thème: «Mise en valeur des ressources humaines et formation dans les services d'appui au commerce: clef de la croissance en particulier pour les PMA» (décembre 2000) a examiné les sujets suivants: mise en valeur des ressources humaines pour la croissance; comment réussir la mise en valeur des ressources humaines; mise en valeur des ressources humaines dans les services d'appui au commerce; la formation au cœur du développement; et mesures propres à aider au mieux les PMA. La Réunion a débouché sur une série de recommandations concernant, notamment, l'adoption au plan national d'un cadre directeur pour la mise en valeur des ressources humaines, la coopération régionale et internationale, les normes et procédures communes, le rôle du secteur privé et le rôle de la communauté internationale.

217. Le réseau GTPNet a été renouvelé selon les technologies les plus récentes. Les pôles commerciaux opérationnels ont reçu un CD-ROM contenant le logiciel qui leur permet de gérer les données et les bases de données hors connexion et de mettre directement à jour les renseignements les concernant sur le réseau.

218. Le fonctionnement des pôles commerciaux a été renforcé par l'élaboration de documents et de directives standard. Le secrétariat a aussi élaboré un cadre clairement défini pour la coopération technique entre les pôles commerciaux et la CNUCED (conditions standard applicables à l'assistance technique fournie aux pôles commerciaux créés conformément au Programme relatif aux pôles commerciaux de la CNUCED), auquel tous les pôles commerciaux opérationnels ont adhéré. La CNUCED a aidé à la création de la Fédération mondiale des pôles commerciaux (novembre 2000).

219. La CNUCED a transféré la propriété et la gestion du système ETO à la Fédération mondiale des pôles commerciaux (mai 2001), qui s'acquitte de cette tâche avec succès en utilisant l'infrastructure et les compétences des pôles commerciaux de Madrid et de Castilla La Mancha, en Espagne. Les droits de propriété intellectuelle afférents au nom et au logo du Programme relatif aux pôles commerciaux ont été également transférés à la Fédération (novembre 2001).

**b) Résultats et avantages**

220. Dans le cadre général des programmes de renforcement des capacités TRAINFORTRADE et TRAINMAR, des outils de mise en réseau, de téléapprentissage et de formation de formateurs ont été mis au point pour l'Afrique, l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique.

221. Les ports du Sénégal et du Bénin ont déjà organisé deux cycles complets du programme «Port Certificate» de la CNUCED. Cette expérience leur a permis d'attirer de nombreuses compétences locales d'ordre pédagogique et d'être pratiquement autonomes sur ce plan. Dans les deux pays, ils s'emploient à conclure des accords avec les établissements d'enseignement supérieur locaux afin de pérenniser le programme en l'incorporant à des cursus existants sanctionnés par un diplôme.

222. En vue d'améliorer les capacités de formation locales par l'emploi de méthodes d'enseignement modernes, 15 concepteurs de cours ont été initiés à l'utilisation d'outils et de méthodes pédagogiques modernes (Anvers, février 2001) afin qu'ils aient les qualifications nécessaires pour commencer à produire des matériels de formation adaptables et utilisables à distance. Une plate-forme électronique a été mise à leur disposition afin qu'ils puissent également s'aider mutuellement sur ce plan.

223. Des stages de formation à l'utilisation du nouveau GTPNet ont permis à des représentants de pôles commerciaux d'apprendre à utiliser les nouveaux outils efficacement. La technologie mise au point pour le GTPNet a été utile aussi à d'autres programmes de la CNUCED, par exemple au programme EMPRETEC. Le nombre des pôles commerciaux opérationnels est passé de 51 à 63 au cours de la période à l'examen, alors même que les conditions requises étaient plus strictes compte tenu du plus haut niveau de qualité des membres du réseau. Les conditions standard ont aussi servi de modèle pour d'autres projets de la CNUCED.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

224. Paragraphe 159: Le Programme a mis au point des activités de constitution de réseaux et de coopération avec des instituts et universités de pays développés comme de pays en développement, parmi lesquels: ULB (Bruxelles), CEMA (Las Palmas), Université Alberta

(Lisbonne), ICE (Rome), centres de téléenseignement RESAFAD (Bénin et Burkina Faso) et SYFED (Gabon).

225. Paragraphe 160: La coopération avec des organisations régionales et internationales a concerné, notamment, l'OIT, la CEPALC, la CESAP, le Centre international de formation de l'OIT et le Collège des cadres des Nations Unies; des échanges d'informations ont lieu régulièrement dans le cadre du Groupe TRAIN-X de réseaux de formation (PNUD, UIT, CNUCED, OACI, DOALAS, UNITAR, UPU, FAO); et un nouveau programme conjoint de formation OIT/CNUCED, sur l'intégration du commerce et des principes et droits fondamentaux du travail dans la politique de développement, a été inauguré.

226. Paragraphe 162: Les activités relatives aux PMA ont débouché sur des propositions concrètes de projets à effet immédiat portant sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités des PMA, qui ont été présentées à la séance thématique sur la mise en valeur des ressources humaines et l'emploi de la Conférence PMA III.

227. Paragraphe 158: La CNUCED a mené à bien l'externalisation du système ETO, en transférant les droits de propriété intellectuelle sur le nom et le logo du système à la Fédération mondiale des pôles commerciaux et en aidant celle-ci à établir un plan stratégique de développement (mai-octobre 2001). La CNUCED a également continué de soutenir les associations régionales de pôles commerciaux. Outre le Forum interaméricain des pôles commerciaux qui existe déjà, une initiative africaine dans ce domaine a été lancée (août 2001) et le Forum Asie/Pacifique des pôles commerciaux a été créé (novembre 2001).

#### **d) Examens par des organes délibérants et des organismes extérieurs**

228. Le rapport sur une évaluation indépendante approfondie du programme TRAINMAR a été présenté à la trente-huitième session du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (septembre 2001, TD/B/WP/144). Ce rapport recensait les divers éléments et contributions intéressants mais également les carences. Il insistait sur le fait que dans l'application des recommandations de l'évaluation, il faut veiller à tirer parti des aspects positifs du programme TRAINMAR touchant le contrôle de la qualité et l'adaptation aux toutes dernières évolutions ainsi qu'à parvenir à une intégration et une coordination convenables des programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR et «Port Certificate». Le Groupe de travail a

relevé que la préparation de l'application des recommandations de l'évaluation avait déjà commencé.

229. Suite à l'évaluation approfondie du Programme relatif aux pôles commerciaux par le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme à sa trente-troisième session, en 1998/1999 (TD/B/WP/110 du 5 octobre 1998 et TD/B/115 du 16 mars 1999), et à l'approbation de la nouvelle stratégie du Programme (TD/B/WP/120 du 9 août 1999 et TD/B/WP/120/Add.1 du 16 août 1999) à la trente-quatrième session du Groupe de travail, l'examen des rapports intérimaires sur la mise en œuvre de cette stratégie a été régulièrement inscrit à l'ordre du jour des sessions du Groupe de travail. Le premier rapport intérimaire (TD/B/WP/128 du 25 juillet 2000), ainsi qu'un document de séance sur le «Transfert du système ETO à une entité à but non lucratif» (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1), ont été présentés à la trente-sixième session, en septembre 2000. Dans les décisions qu'il a adoptées à cette occasion (TD/B/47/L.4 du 19 septembre, par. 9 à 16), le Groupe de travail a apporté son appui à la création d'une fédération internationale des pôles commerciaux qui soit pleinement représentative et a demandé que soient prises plusieurs mesures en vue d'externaliser dans les meilleurs délais le système ETO. Il a également rappelé que la stratégie devait être mise en œuvre dans les délais prévus dans celle-ci (c'est-à-dire en octobre 2002 au plus tard). Il a encouragé les pays donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires pour des projets de renforcement des capacités conçus pour atteindre l'objectif fixé dans la stratégie approuvée. Un deuxième rapport intérimaire (TD/B/WP/143 du 5 juillet 2001) a été présenté à la trente-huitième session du Groupe de travail, en septembre 2001. Dans les décisions prises à cette session et reproduites dans le document TD/B/WP/L.102 du 24 septembre 2001 (par. 7), le Groupe de travail a pris «note avec appréciation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux, en particulier la création de la Fédération mondiale des pôles commerciaux et le transfert à cette entité du système ETO», et souligné l'importance du rôle de la CNUCED dans le maintien et le renforcement des pôles commerciaux et de la Fédération mondiale au stade de développement où elle se trouvait. Un autre rapport sur l'application de la stratégie devrait être présenté au Groupe de travail à sa session de septembre 2002.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

230. Il ressort de l'analyse des résultats des activités de la première année de mise en œuvre du programme TRAINFORTRADE au Bénin, au Burkina Faso et au Mali que ce programme apportait une contribution positive à la satisfaction des besoins de formation de ces pays dans le domaine du commerce international, créant ainsi les conditions d'une extension à tous les autres pays de l'UEMOA. Les représentants des pays qui ont participé au programme «Port Certificate» ont fait savoir qu'ils considéraient la CNUCED comme une source importante d'orientations et de conseils impartiaux sur les questions portuaires. Quarante-quatre formateurs ont été formés au cours de trois stages (Las Palmas en septembre 2000, Ghent en octobre 2001 et Cap-Vert en novembre 2001), et ont, à leur tour, diffusé le programme à 140 stagiaires au Bénin, au Gabon et au Sénégal. Il semble important que les liens traditionnels qui unissaient la CNUCED et les autorités portuaires de l'Afrique de l'Ouest soient maintenus et renforcés. Les ports de la région rencontrent de grandes difficultés et la CNUCED demeure très recherchée en tant que partenaire privilégié en matière de conseils, d'études et de formations.

231. La mise en œuvre de la stratégie de sortie du Programme relatif aux pôles commerciaux a dû faire face à un certain nombre de difficultés, à savoir le manque de fonds extrabudgétaires pour mener à bien des activités de renforcement des capacités; l'absence de directives claires des Nations Unies sur les partenariats avec le secteur privé; les délais très courts impartis pour la mise en œuvre intégrale de la stratégie, compte tenu en particulier du manque de ressources extrabudgétaires qui conditionnaient un certain nombre des activités, et la situation défavorable du marché international des technologies de l'information au cours des 12 derniers mois, qui fait qu'il est plus difficile d'aider la Fédération à trouver les partenaires disposés à contribuer à la poursuite du développement du Programme.

232. L'exécution du Programme depuis sa création en 1992 permet de tirer un certain nombre d'enseignements qui pourraient être utiles à des programmes similaires à l'avenir, à savoir:

- La difficulté de gérer, dans un contexte onusien, un projet dont la réussite nécessite une forte participation d'acteurs tant publics que privés, compte tenu de la diversité des intérêts et des philosophies, qui peuvent être difficilement conciliables.

- À la différence des projets de pays, le Programme relatif aux pôles commerciaux repose sur un réseau. L'expérience montre que, dans des projets de ce type, des efforts sérieux doivent être déployés (et des capacités renforcées) pour constituer le réseau. Ceci suppose que l'on fixe des règles et que l'on veille à ce qu'elles soient respectées par tous les participants, ainsi qu'une communauté de valeurs et d'objectifs. Y parvenir n'est pas chose aisée, compte tenu des moyens limités dont on dispose pour créer le réseau. Il faut que la structure du programme soit convenablement définie dès le début et qu'elle soit régulièrement adaptée à l'évolution de la situation.
- Il faut élaborer au stade initial du projet un «plan d'entreprise» qui intègre l'idée qu'il faut atteindre l'autosuffisance, au plan national comme à celui du réseau, dans un délai raisonnable. À cette fin, ce plan doit prévoir l'instauration dès les tout débuts de l'exécution du projet de partenariats avec les acteurs les plus compétents des secteurs concernés.
- Il faut aussi associer les bénéficiaires dès les tout débuts et les préparer de manière systématique (savoir, qualifications nécessaires pour gérer le programme, cadre institutionnel) à prendre la relève de la CNUCED lorsque celle-ci se retire.
- Il importe de (pouvoir) choisir le meilleur organisme local de contrepartie possible pour l'exécution du projet dans un pays donné.

**b) Domaines d'actions prioritaires pour le prochain exercice biennal**

233. Parmi les objectifs, il convient de prévoir la création et la maintenance d'un site Internet qui sert d'interface entre la CNUCED, les pays bénéficiaires et les membres du réseau et qui porte essentiellement sur l'identification et la disponibilité des matériels pédagogiques à l'intérieur et à l'extérieur de la CNUCED. Des liens doivent être établis avec d'autres sites Internet pertinents, avec la possibilité de rechercher l'information pédagogique et maritime par sujet.

234. Une assistance technique est requise pour la création de capacités et la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines du commerce international, de l'investissement et des

transports et pour la mise au point/adaptation/traduction des kits de formation de la CNUCED dans ces domaines. Les activités se dérouleront dans les pays en développement, plus particulièrement dans les PMA. Les activités de téléapprentissage seront poursuivies au cours du prochain exercice biennal. À cet égard, la stratégie de téléapprentissage sera finalisée et son application étendue à toutes les activités pertinentes de renforcement des capacités entreprises par la CNUCED.

235. Selon la stratégie du Programme relatif aux pôles commerciaux adoptée par les États membres de la CNUCED, le Programme devrait être externalisé en octobre 2002 au plus tard. D'ici à cette date, l'accent sera essentiellement mis sur l'assistance à fournir à la Fédération mondiale des pôles commerciaux afin qu'elle soit pleinement opérationnelle et capable de reprendre le programme à la CNUCED; l'assistance à fournir aux pôles commerciaux pour qu'ils remplissent les conditions opérationnelles requises, en ce qui concerne plus particulièrement la mise en place de services standard; l'assistance à fournir aux pôles commerciaux pour qu'ils puissent renforcer leur coopération mutuelle et fonctionner en réseau; et le transfert des derniers éléments du Programme à la Fédération mondiale des pôles commerciaux.

## **2. TRANSPORTS, FACILITATION DU COMMERCE ET DOUANES**

### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

#### **a) Objectifs**

236. Rendre les pays en développement et les pays en transition mieux à même d'améliorer leur compétitivité dans le commerce international en mettant en place une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment par le recours aux technologies de l'information.

237. Des objectifs précis se rapportant aux aspects logistiques du commerce ont été définis pour améliorer l'efficacité de l'activité commerciale et des services de transport dans les pays en développement: a) analyser les problèmes et faciliter la recherche de solutions dans les domaines du transport (y compris le transport multimodal), de la facilitation du commerce et de la logistique; b) lancer et exécuter des activités de coopération technique dans les secteurs du transport, de la facilitation du commerce, de la modernisation des douanes et de la logistique; et



c) promouvoir la mise en place d'un cadre juridique visant à faciliter le commerce international et les transports dans les pays en développement.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Meilleure compréhension, par les décideurs des secteurs public et privé, des besoins des pays en développement et des pays en transition dans les secteurs du transport, de la facilitation du commerce et de la logistique. Capacité accrue des pays en développement et des pays en transition de créer des services efficaces d'appui au commerce et de tirer parti des possibilités engendrées par l'expansion du commerce électronique.	Enquêtes auprès des lecteurs des publications; évaluation des séminaires et ateliers; demandes de documentation ou de publications, de renseignements et d'avis techniques; invitations à faire des exposés et à présenter des communications techniques à l'occasion de diverses conférences et dans des établissements universitaires. Conclusions des conférences et des réunions d'experts. Degré d'exécution et incidences des projets de coopération technique au regard des critères et mécanismes établis dans les descriptifs de projet pertinents.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

238. La session thématique interactive consacrée aux transports à la troisième Conférence sur les PMA, à laquelle ont participé quelque 200 représentants de 80 pays, a fait ressortir l'importance des transports pour le développement des pays les moins avancés.

Les communications des intervenants sur des questions de fond et la qualité des débats entre participants de haut rang ont contribué à faire mieux connaître des méthodes propres à améliorer l'efficacité du commerce et des transports. Des ministres et de hauts fonctionnaires ont pris acte de la contribution apportée par la CNUCED et la communauté internationale dans le cadre de projets de coopération technique visant à encourager une utilisation plus efficace des réseaux de transport et à réformer la gestion et le contrôle des procédures douanières.

239. La Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, tenue en septembre 2001, a servi de cadre à des échanges de vues concernant l'incidence du commerce électronique sur les transports et a débouché sur d'importantes recommandations ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des services de transports internationaux pour que les pays en développement puissent tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique. Ces recommandations portaient sur l'infrastructure des transports et des communications, la facilitation du commerce, l'utilisation des technologies de l'information et les documents de transport non négociables.

240. La publication (annuelle) de l'*Étude sur les transports maritimes* continue de fournir des informations et des analyses inédites sur les tendances des prix, de l'offre et de la demande et les incidences de l'évolution économique et technique sur les transports maritimes internationaux. Cette publication qui jouit d'une large audience a souvent inspiré les décisions de politique générale, d'investissement ou de caractère opérationnel des fonctionnaires gouvernementaux et des responsables du secteur privé des pays en développement. Dans une enquête effectuée auprès de 44 commentateurs, l'*Étude sur les transports maritimes, 2000* a reçu les notes ci-après dans une échelle allant de 1 (très mauvais) à 4 (très bon): 3,7 pour la note générale, 3,6 pour la présentation et 3,8 pour son utilité sur le plan professionnel. Les lecteurs ont notamment formulé les observations suivantes: «toujours satisfaisant», «excellente publication», «régulièrement utilisée» et «extrêmement utile aux cadres des transports maritimes n'ayant guère accès à l'information mondiale». Des orientations permettant d'aider les responsables portuaires des pays en développement à tirer parti des technologies de l'information et des communications ont été présentées dans l'*Étude sur l'utilisation des technologies de l'information dans les petits ports* (2000) destinée aux pouvoirs publics et aux administrations portuaires. Des renseignements détaillés sur les mesures propres à réduire les frais commerciaux et les coûts de transport figuraient dans la deuxième édition du *Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce*, élaborée en étroite collaboration avec le CEFAC-ONU. Par ailleurs, le document intitulé *Implementation of multimodal transport rules*, contenant une analyse des textes réglementaires en vigueur aux niveaux international, régional, sous-régional et national dans le secteur du transport multimodal, a mis l'accent sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui entravent les efforts de facilitation du commerce international et a défini les éléments d'un cadre juridique largement acceptable. Ces travaux ont été suivis

d'une réunion spéciale d'experts sur les règles de transport multimodal organisée en novembre 2001 qui a fait le bilan de la situation actuelle et a donné des avis sur l'orientation envisageable.

241. Les capacités de gestion en matière de commerce et de services de transport ont été renforcées à la faveur de conférences, de séminaires et d'ateliers organisés dans différentes universités et académies (Institut international de management pour la logistique (IML) à Lausanne, Université maritime mondiale (UMM) à Malmö, Institut de droit maritime de droit international de l'OMI à Malte et Institut maritime de Malaisie (MIMA) à Kuala Lumpur) et grâce aux communications présentées lors de différents séminaires et de conférences nationales et internationales organisés, notamment, par COSCO (Beijing), IMMTA et JEDCO (Amman), l'Association libanaise des compagnies d'assurance maritime (Beyrouth), SINGAPORT (Singapour), IPEC (Valence) et CPLP (Cap-Vert).

242. Des projets régionaux et nationaux ont été exécutés et soutenus en vue de continuer à renforcer les capacités dans les secteurs du transport (multimodal notamment), de la facilitation du commerce, de la logistique et de la réforme des douanes. La mise en œuvre du Système d'informations avancées sur les marchandises (SIAM), désormais opérationnel dans 12 pays d'Asie et d'Afrique, a amélioré la productivité et l'efficacité des entreprises de transport de plusieurs pays en développement. Dans la sous-région du COMESA, le matériel ferroviaire et les marchandises peuvent être localisés sur l'Internet par les principaux clients et transitaires. Au sein de la SADC, des travaux sont en cours pour installer un système d'information sur le matériel roulant reliant sept réseaux ferroviaires. Dans le cadre d'un vaste projet régional TRAINFORTRADE, du matériel pédagogique destiné à un atelier sur le transport multimodal et la logistique a été élaboré et trois études pilotes ont été entreprises au sujet des aspects logistiques des exportations non traditionnelles. Les travaux consacrés à la réorganisation de la gestion portuaire en Somalie ont amélioré l'administration et le fonctionnement de ce secteur important pour la vie économique de la région septentrionale. Les efforts visant à améliorer le commerce et les transports au Népal ont été poursuivis. Un nouveau projet relatif à la facilitation du commerce au Pakistan a été lancé à la mi-2001.

243. En matière de réforme des douanes, les administrations nationales ont bénéficié de la mise en œuvre du Système douanier informatisé (SYDONIA). De nouveaux modules permettent de

suivre les marchandises en transit et les fonctions existantes ont été améliorées en tenant compte de l'évolution des besoins des utilisateurs. Grâce au renforcement des capacités du système, celui-ci est désormais utilisé par neuf pays supplémentaires et le système SYDONIA++ est à présent en service dans plus d'une trentaine de pays. Le programme SYDONIA a permis de faciliter les échanges commerciaux, de renforcer les contrôles douaniers et d'accroître les recettes budgétaires au moyen de procédures simplifiées fondées sur un dispositif d'entrée directe par l'utilisateur et l'examen automatique des transactions par un module de sélection. Trois réunions régionales de haut niveau organisées en 2000 et 2001 ont contribué à étoffer les capacités dans ce secteur. Plus de 25 pays ont participé à la première réunion, destinée aux pays de l'Afrique subsaharienne. Au cours de la deuxième réunion, organisée à l'intention des pays du Moyen-Orient, d'Asie et du Pacifique, les participants ont été informés des nouvelles fonctions du système SYDONIA et ont échangé des données d'expérience, des idées et des vues sur les incidences du commerce électronique sur les administrations des douanes et la communauté commerciale. Les fonctionnaires des douanes ont été informés du risque de diminution des recettes imputable au commerce électronique et de la nécessité de définir de nouveaux types de contrôle douanier fondés sur les vérifications après dédouanement et faisant appel aux technologies de l'information. La troisième réunion, destinée aux pays d'Europe centrale et orientale, a porté en particulier sur la mise en conformité avec les systèmes de l'Union européenne.

#### **b) Résultats et avantages**

244. La session thématique consacrée aux transports au cours de la troisième Conférence sur les PMA a permis de recenser diverses solutions aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés dans ce secteur. Les représentants des gouvernements ont exprimé leur intérêt pour la formule des couloirs de développement, dans lesquels les activités économiques seraient associées à des infrastructures de transport nouvelles ou modernisées. Deux propositions concrètes ont été formulées à cette occasion, l'une par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) consistant à créer une base de données sur les statistiques opérationnelles des chemins de fer dans les pays en développement, l'autre émanant d'un établissement universitaire suisse (EPFL), qui s'est engagé à fournir aux PMA un soutien pédagogique dans le domaine de la gestion de l'offre et de la logistique en parrainant ensuite certaines activités dans le cadre d'un projet en Afrique de l'Ouest.

245. À la suite de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, une importante entreprise de transport, MaerskSealand, s'est attachée à faire connaître les recommandations de la réunion par l'intermédiaire de son site Web en vue d'améliorer l'efficacité des transports.

246. Environ un millier de personnes par an ont reçu une formation sur des questions relatives aux transports, à la facilitation du commerce et à la logistique dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de conférences ayant pour objet de les aider à améliorer les services liés aux transports. Les stagiaires, venus de pays développés et de pays en développement, ainsi que les établissements universitaires qui les accueillaient, ont apprécié au plus haut point les contributions fournies, ainsi qu'en témoignent les demandes multiples et régulières dont cette forme d'assistance fait l'objet. Le Directeur général du Groupe China Ocean Shipping Co., par exemple, a fait savoir par écrit que l'atelier sur la planification stratégique jouerait un rôle majeur dans l'expansion de son entreprise.

247. Grâce à la coopération technique, les pays ont continué de bénéficier des outils technologiques et de gestion les plus récents ainsi que de pratiques optimales propres à renforcer les capacités et à améliorer l'efficacité des secteurs du commerce et des transports. Les projets SIAM, par exemple, ont permis aux entreprises ferroviaires d'accroître sensiblement la productivité de leur matériel et de communiquer en temps voulu des renseignements précis aux chargeurs (voir le document UNCTAD/SDTE/TIB/4 sur l'expérience de la société tanzanienne des chemins de fer). L'autre exemple est celui des projets de facilitation du commerce et de réforme des douanes qui contribuent, entre autres choses, au renforcement des moyens institutionnels grâce à la création de comités de facilitation du commerce. Les comités institués au Népal et au Pakistan ont permis à toutes les parties concernées de s'entendre et de continuer à se concerter sur des mesures propres à améliorer les activités commerciales et les transports. Le comité népalais a apporté son concours à la mise au point du texte des lois sur le commerce et les transports avant leur présentation au Parlement.

248. Le programme SYDONIA, principal projet de coopération technique de l'ONU dans le secteur des douanes, a été mis en œuvre à ce jour dans 75 pays. La Banque mondiale et le FMI continuent de proposer le système SYDONIA en tant qu'instrument de réforme des douanes. Des évaluations tant externes (Roumanie) qu'internes (Jordanie, Estonie) ont confirmé

l'efficacité de ce système, qui fournit aux administrations douanières et aux milieux d'affaires un outil moderne et rationnel permettant de simplifier les opérations de dédouanement. Le recours aux télécommunications et les procédures de sélection et d'entrée directe par l'utilisateur ont abrégé les délais de dédouanement tout en préparant l'environnement commercial extérieur aux opérations commerciales et administratives électroniques. Un module de transit a été élaboré et mis en œuvre, ce qui rend le système encore plus utile aux pays sans littoral en tant que moyen d'abaisser les coûts de transaction du commerce international.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

249. Paragraphe 148: L'assistance fournie a continué de contribuer à la mise en place d'une infrastructure de services destinée aux douanes et aux transports dans les pays en développement et les pays en transition dans le cadre d'activités de recherche, de formation et de coopération technique.

250. Paragraphe 149: Parmi les activités d'analyse et de coopération technique, il convient de mentionner des rapports sur la facilitation du commerce, sur l'utilisation des technologies de l'information dans les ports, ainsi que sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, une réunion d'expert sur cette dernière question, et des projets de formation et de coopération technique ayant pour objet d'encourager la coopération régionale (SIAM et SYDONIA par exemple).

251. Paragraphe 150: La session consacrée aux transports à la troisième Conférence sur les PMA portait expressément sur les problèmes concernant la fourniture de services de transport international et l'accès à ces services. Ces problèmes et les solutions possibles sont également abordés dans les diverses publications susmentionnées. Au cours de l'exercice biennal, des efforts ont été entrepris pour renforcer les capacités grâce à l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences, ou à la participation à des manifestations de ce type, et à la faveur d'activités de coopération technique.

252. Paragraphe 151: Dans le cadre du programme SIAM, les entreprises ferroviaires bénéficiaires de l'Ouganda, de la Tanzanie (deux entreprises) et de la Zambie ont signé une attestation de mise en service en confiant le système aux exploitants locaux (juin 2001). Des progrès ont été enregistrés dans la mise en place du système portuaire en Iran et du système

ferroviaire en Bulgarie, et il est prévu de développer le système de suivi en Afrique grâce à de nouveaux moyens de financement.

253. Paragraphe 152: Les règles applicables au transport multimodal ont fait l'objet d'une publication et d'une réunion spéciale d'experts.

254. Paragraphe 153: Les administrations douanières ont continué de bénéficier d'un appui dans la mise en place du système SYDONIA. Le passage au système SYDONIA++, principalement en Afrique, leur a permis d'accéder aux technologies modernes de l'information. Dans un certain nombre de cas (Bénin, Burkina Faso et Nicaragua), les pays bénéficiaires ont eux-mêmes financé ces projets de modernisation. Une aide a été accordée en vue de faciliter l'application de l'accord d'évaluation en douane de l'OMC en mettant au point certaines fonctions du système SYDONIA et en organisant des séminaires d'information avec l'OMC et l'OMD.

255. Paragraphes 156 et 157: La Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transport international ainsi que l'étude sur l'utilisation des technologies de l'information dans les ports ont fourni des idées et des informations sur la relation entre le commerce électronique et les services de transport international.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

256. L'importance des transports et de la facilitation du commerce pour les pays en développement a été mise en évidence grâce à l'attention accrue accordée aux moyens d'associer de façon cohérente les travaux d'analyse, les délibérations intergouvernementales et l'assistance technique. Les publications comprennent la livraison annuelle de l'*Étude sur les transports maritimes* et des publications non périodiques sur le cadre juridique applicable aux transports et l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les opérations de transport, alors que les deux réunions d'experts organisées dans ce domaine portaient, respectivement, sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, et sur les règles de transport multimodal. En matière d'assistance technique, les activités relatives au système SIAM ont été poursuivies et leurs avantages potentiels ont été clairement présentés dans un rapport élaboré par un des principaux bénéficiaires. En outre, deux importants projets

nationaux ont été menés à bien en Somalie et au Népal, tandis qu'un nouveau programme de facilitation du commerce a été lancé au Pakistan conjointement avec la Banque mondiale. Le programme SYDONIA a été un élément moteur de la réforme des douanes dans de nombreux pays en développement.

257. Mis à part ces considérations globalement positives, force est de constater qu'une meilleure interaction entre l'analyse et l'assistance technique, d'une part, et le mécanisme intergouvernemental, de l'autre, faciliterait la transposition d'idées et de démarches nouvelles, améliorant ainsi les perspectives de développement des pays en développement.

**b) Domaines d'action prioritaire pour le prochain exercice biennal**

258. Au cours du prochain exercice biennal, les travaux relatifs à l'approche intégrée applicable à la facilitation des transports et du commerce seront poursuivis en application des paragraphes pertinents du Plan d'action de Bangkok. La CNUCED dispose d'un atout particulier, étant la seule organisation intergouvernementale mondiale qui s'intéresse de façon globale aux aspects économiques, commerciaux et juridiques des transports et des services connexes. À l'heure de la mondialisation, et compte tenu de la révolution survenue ces dernières années dans les transports et les technologies de l'information, les pays en développement voient s'ouvrir de nouvelles possibilités, mais se heurtent également à d'importantes contraintes. Les travaux porteront essentiellement sur les aspects économiques, commerciaux et juridiques des nouveaux défis qui se présentent dans les secteurs des transports et des douanes, l'objectif général étant de faciliter le commerce et de réduire les coûts de transaction. Les activités de la CNUCED visant à accroître les capacités de production en facilitant les transports et le commerce joueront un rôle important dans l'appui au processus de l'après-Doha au sein de l'OMC.



### 3. COMMERCE ÉLECTRONIQUE

#### I. Objectifs et critères d'évaluation

##### a) Objectifs

259. Rendre les pays en développement et les pays en transition mieux à même d'améliorer leur compétitivité dans le commerce international en mettant en place une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment par le recours aux technologies de l'information.

260. Les objectifs poursuivis dans le secteur du commerce électronique sont les suivants:

a) sensibilisation des décideurs et des entreprises des pays en développement aux possibilités qu'offre le commerce électronique d'améliorer la compétitivité de ces pays et, partant, leur participation au commerce international et b) prise en compte des questions de développement dans les débats internationaux concernant notamment les aspects économiques, budgétaires et juridiques du commerce électronique.

##### b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Meilleure compréhension, par les décideurs des secteurs public et privé, des besoins des pays en développement et des pays en transition dans les secteurs des services d'appui au commerce et de l'efficacité commerciale.	Enquêtes auprès des lecteurs des publications relatives au commerce électronique et au développement; évaluation par les organes intergouvernementaux compétents de l'utilité et de la qualité des travaux du secrétariat aux fins des débats intergouvernementaux sur le commerce électronique.

#### II. Mise en œuvre du programme et réalisations

##### a) Réalisations

261. La CNUCED a étoffé ses travaux d'analyse des politiques en matière de commerce électronique. Le document intitulé «Building Confidence: Electronic Commerce and Development» a été publié en février 2000 et sa version électronique, disponible sur le site Web

de la CNUCED, avait été téléchargée 139 207 fois en octobre 2001. Le rapport de 2001 sur le commerce électronique et le développement donne un aperçu de tous les aspects du commerce électronique en fonction de leur répercussion sur les pays en développement. Des publications plus spécialisées (dont une étude intitulée *Tariffs, taxes and electronic commerce: revenue implications for developing countries*) ont également été produites au cours de l'exercice biennal.

262. Une réunion parallèle sur les nouvelles possibilités de commerce électronique dans les pays les moins avancés, qui s'est tenue à l'occasion de la troisième Conférence sur les PMA, a permis de recenser un certain nombre de créneaux que les entreprises des PMA pourraient exploiter en se livrant à des activités de commerce électronique. Les ministres, hauts fonctionnaires et chefs d'entreprise qui y participaient ont souligné la nécessité de corriger les idées fausses quant à la viabilité du commerce électronique dans les PMA et se sont félicités des initiatives prises par la CNUCED pour faciliter les liens et les partenariats entre les sociétés de commerce électronique des PMA et celles des pays développés. Cette réunion faisait suite à une table ronde sur le commerce électronique également centrée sur les PMA qui a permis à des professionnels du commerce électronique de la quasi-totalité des PMA de procéder à un fertile échange de données d'expérience.

263. La réunion d'experts consacrée au renforcement des capacités dans le commerce électronique: incidences de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement: commerce électronique et tourisme (septembre 2000) a passé en revue les stratégies que les pays en développement peuvent adopter en recourant au commerce électronique pour améliorer leur position sur le marché international des services touristiques et a formulé un certain nombre de recommandations de politique générale à ce sujet (voir le document TD/B/COM.3/EM.9/L.1). Les experts ont préconisé la mise en place de méthodes propres à sécuriser les paiements électroniques se rapportant à des transactions touristiques, l'intégration des nouvelles filières de tourisme électronique dans les filières de distribution traditionnelles et non traditionnelles et le renforcement des organisations de gestion ou de promotion des destinations. De même, la récente réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises, a recommandé de créer un environnement réglementaire favorable au financement électronique, de mettre en place des

plates-formes locales, régionales et internationales de financement électronique accessibles aux PME des pays en développement et de concevoir différents mécanismes bilatéraux et multilatéraux de paiements et de financement en ligne, tels que des chambres de compensation en ligne.

264. La CNUCED a également fourni plusieurs contributions visant à mieux faire connaître le commerce électronique aux niveaux technique et pratique. Les incidences du commerce électronique pour les douanes ont été présentées et examinées à l'occasion de trois réunions régionales (pour l'Afrique, l'Asie et l'Europe centrale et orientale) organisées par le programme SYDONIA pour de hauts fonctionnaires des douanes. Une communication sur l'effet des techniques de commerce électronique sur l'assurance-crédit a été la principale contribution de fond de la CNUCED à une conférence sur le développement de l'assurance-crédit en Afrique et dans la région méditerranéenne, organisée à Tunis conjointement avec le CCI. Un séminaire national sur le commerce électronique a également été organisé de concert avec le Gouvernement uruguayen, qui s'est félicité du concours de la CNUCED.

#### **b) Résultats et avantages**

265. Vu que les travaux de la CNUCED dans ce domaine visent en grande partie à mieux faire connaître la façon dont les pays en développement peuvent tirer parti d'une plus large application des procédures du commerce électronique, ainsi que les conséquences pratiques du développement du commerce électronique dans des domaines connexes tels que la fiscalité et les transports, il est difficile d'en mesurer les résultats et les avantages directs à court terme.

266. Cependant, les activités de la CNUCED ont déjà produit des effets dans certains domaines. Dans celui de l'imposition du commerce électronique, par exemple, ses travaux de recherche ont permis aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les questions en jeu, ainsi que l'attestent de récentes déclarations faites aux réunions de l'OMC sur ce thème. Des délégations de pays en développement – dont celles de l'Inde, du Brésil et de l'Uruguay – ont porté un grand intérêt aux conclusions de la communication présentée sur ce sujet. Les États-Unis ont également fait état, des travaux de recherche de la CNUCED en la matière dans les débats susmentionnés qui ont eu lieu à l'OMC. Il est à noter que, jusqu'à une date

récente, les préoccupations des pays en développement n'étaient guère prises en compte dans les débats internationaux portant sur l'imposition du commerce électronique.

**c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

267. Paragraphe 156: Outre les deux réunions d'experts précitées (portant sur le commerce électronique et le tourisme et sur le financement électronique), il convient de mentionner les autres activités ci-après réalisées dans ce domaine: réunion parallèle à l'occasion de la troisième Conférence sur les PMA, consacrée à l'intégration des PMA dans l'économie numérique (Bruxelles, mai 2001); séminaire national sur le commerce électronique et le développement (Montevideo, juin 2001); Conférence sur le développement de l'assurance-crédit en Afrique et dans la région méditerranéenne (Tunis, octobre 2000); table ronde sur le commerce électronique et le développement pour les PMA (Katmandou, mai 2000). En coopération avec le programme SYDONIA, trois réunions régionales de haut niveau sur le commerce électronique et les recettes fiscales ont également été organisées en Afrique (Abuja, octobre 2000), en Asie (Kuala Lumpur, novembre 2000) et en Europe centrale et orientale (Bruxelles, juin 2001). Le service compétent a coparrainé avec le Département des affaires économiques et sociales des colloques internationaux sur l'économie de réseaux et la gouvernance économique (Beijing, avril 2000) et sur le rôle de l'État dans le développement du commerce électronique (Ningbo, Chine, avril 2000).

268. Paragraphe 157: Au cours de l'exercice biennal, les questions que la CNUCED doit analyser en vue de définir des orientations, conformément au paragraphe 157, ont été traitées de façon approfondie dans les publications suivantes: «Building Confidence: Electronic Commerce and Development» (2000), «Tariff, Taxes and Electronic Commerce: Revenue Implications for Developing Countries» (2000) et édition de 2001 du rapport sur le commerce électronique et le développement.

**III. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

269. Sur le plan de l'analyse des politiques, la CNUCED a pu passer en revue les sujets très divers faisant l'objet d'un mandat défini à la dixième session de la Conférence des Nations Unies

sur le commerce et le développement dans le secteur du commerce électronique. Ses publications sur ce thème ont été bien accueillies et se distinguent de l'abondante documentation relative à cette question par l'attention accordée à la situation et aux préoccupations propres aux pays en développement, notamment sous l'angle des répercussions commerciales de l'Internet par opposition à ses répercussions sociales au sens large. Les travaux analytiques réalisés à l'intention du mécanisme intergouvernemental se sont également avérés utiles, vu les résultats concluants des deux réunions d'experts organisées dans ce domaine.

270. En dépit du bilan globalement positif obtenu en matière d'analyse des politiques, le problème de l'insuffisance de données statistiques fiables sur le commerce électronique perdure. La coopération de la CNUCED avec d'autres organes internationaux, notamment l'OCDE, devrait contribuer à y remédier au cours du prochain exercice biennal.

271. Concernant les efforts de sensibilisation, la CNUCED a pu organiser une série d'activités accordant la priorité aux deux aspects ci-après du commerce électronique: perspectives qui s'offrent aux PMA et conséquences budgétaires de ce type de commerce pour les pays en développement. L'inconvénient est que ces questions ont bénéficié d'une attention exclusive, notamment dans le cadre des préparatifs de la réunion parallèle organisée à l'occasion de la troisième Conférence sur les PMA, au détriment d'activités de sensibilisation intéressant d'autres zones géographiques ou portant sur d'autres sujets.

**b) Domaines d'action prioritaire pour le prochain exercice biennal**

272. Au cours du prochain exercice biennal, l'exécution du mandat défini à Bangkok en matière de commerce électronique devrait rester prioritaire pour le service compétent. Il est prévu de veiller tout particulièrement à 1) renforcer la capacité du programme de donner des avis de politique générale aux pays en développement sur les divers aspects du commerce électronique qui font l'objet de débats au niveau international; 2) contribuer à une meilleure prise en compte des questions de développement dans de tels débats; et 3) fournir aux décideurs des pays en développement des analyses de premier ordre sur l'incidence du commerce électronique et des autres applications des TIC sur la compétitivité des entreprises des pays en développement.

**PAYS LES MOINS AVANCÉS, PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
SANS LITTORAL ET PETITS ÉTATS INSULAIRES  
EN DÉVELOPPEMENT**

*Objectifs du sous-programme*

273. Le sous-programme a pour objectif de contribuer à l'intégration et à la participation progressives et profitables à l'économie mondiale et au système commercial international des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en mettant notamment en œuvre les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et en apportant une contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, en vue de faciliter leur sortie de la catégorie des PMA.

<b>1. PAYS LES MOINS AVANCÉS</b>
----------------------------------

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

274. Faciliter les efforts de développement des pays les moins avancés, avec le concours de leurs partenaires de développement, et contribuer à l'intégration et à la participation progressives et profitables des PMA à l'économie mondiale et permettre au plus grand nombre de pays possible de réunir les critères leur permettant de sortir de la catégorie des PMA.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés préparée avec succès et ayant débouché sur des résultats concluants.	Adoption par la Conférence d'un nouveau programme d'action décennal pour les PMA, avec des engagements concrets en vue de sa mise en œuvre par les PMA et leurs partenaires de développement.
Publication de deux rapports annuels sur les PMA en vue d'approfondir les connaissances et la compréhension de la communauté internationale au sujet de questions données intéressant les PMA.	Publication dans les délais voulus des rapports 2000 et 2001 sur les PMA et des analyses communiquées par des États membres, des médias et des universitaires.
Contribution de fond aux travaux du Comité des politiques du développement (CPD) et de l'ECOSOC concernant l'examen triennal de liste des PMA.	Achèvement et présentation dans les délais des contributions voulues aux examens entrepris par le CPD (avril 2000, avril 2001) et l'ECOSOC (juillet 2001).
Contribution effective à la préparation et à la mise en œuvre de programmes d'assistance technique pour un certain nombre de PMA, au titre du Cadre intégré.	Achèvement dans les délais voulus des contributions intéressant les programmes d'assistance technique au titre du Cadre intégré.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

275. La troisième Conférence sur les PMA a été un succès. Elle a débouché sur l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles (A/CONF.191/13). Grâce à un processus préparatoire poussé et aux efforts déployés par la CNUCED auprès des institutions, les participants ont pu engager un débat de fond lors de 12 sessions thématiques interactives, neuf manifestations parallèles et un forum d'ONG. En vue de la Conférence, chaque

gouvernement des PMA avait reçu l'assistance de la CNUCED pour constituer un comité préparatoire national et élaborer un programme d'action national. En conséquence, 46 des 49 PMA ont été en mesure de présenter leur programme d'action national lors de la Conférence (A/CONF.191/CP.1 à 46). Lors de la phase préparatoire, la CNUCED avait également fourni, par le biais de trois réunions régionales d'experts (pour les PMA africains anglophones, les PMA africains francophones et Haïti et les PMA d'Asie et du Pacifique, respectivement) ainsi qu'une réunion de haut niveau CNUCED-CESAP (A/CONF.191/IPC/2-4), un appui de fond axé sur la capacité de l'offre et les questions commerciales. Certaines des recommandations de ces réunions ont été reprises dans le nouveau programme d'action mondial. Au niveau mondial, un groupe d'experts de haut niveau a fait le point de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des PMA pour les années 90, évalué la mise en œuvre au niveau des pays, dressé le bilan des mesures d'appui internationales et fait des recommandations relatives au mécanisme permettant une application effective de ces mesures (A/CONF.191/IPC/16).

276. La troisième Conférence sur les PMA a été marquée par la contribution et la participation d'une vaste gamme de parties prenantes et de partenaires, issus aussi bien des institutions internationales que de la société civile. En tout, environ 6 500 délégués représentant 158 pays, 20 organes et organismes des Nations Unies, 15 institutions spécialisées et organisations apparentées, 20 organisations intergouvernementales et environ 200 ONG ont participé aux travaux. Les partenaires présents ont été mobilisés et leur synergie créée par le biais de: quatre réunions interinstitutions; quatre réunions consultatives de représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile; et trois sessions du Comité préparatoire intergouvernemental. En outre, dix réunions d'experts et trois réunions d'ONG ont été organisées afin d'enrichir les fondamentaux de la Conférence. Elles ont formulé des recommandations sur les mesures et politiques visant à aider les PMA dans leurs efforts de développement (voir documents publiés sous les cotes A/CONF.191/BP & L).

277. *Le Rapport 2000 sur les pays les moins avancés* a disséqué les problèmes de financement du développement dans les PMA, tant sur le plan de la possibilité de mobilisation des ressources intérieures, du potentiel de flux de capitaux privés, de l'acheminement et de l'efficacité de l'aide que de la dette extérieure. Ce document se voulait être une contribution clef à la troisième Conférence et aux conférences sur le financement du développement. Il s'agissait de la première publication internationale d'envergure étudiant les changements radicaux intervenus dans la



coopération internationale pour le développement depuis 1999. Il propose en faveur des PMA une nouvelle conception susceptible de faciliter une transition progressive par laquelle ces pays renforceraient leur capacité de production et leur compétitivité internationale et feraient de plus en plus fond sur la mobilisation des ressources intérieures et des flux de capitaux privés pour faire face à leurs besoins de financement du développement.

278. À l'appui des travaux du Comité des politiques du développement (CPD) et du Conseil économique et social (ECOSOC), la CNUCED a établi diverses notes et études dont les profils de vulnérabilité (Cap-Vert, Maldives, Samoa et Vanuatu «cas limites») aux fins de l'examen 2000 de la liste des PMA, ainsi qu'une note sur les avantages liés à l'appartenance à la catégorie des PMA et sur la question de la sortie de cette catégorie (E/2001/CRP.5), note citée dans la résolution E/2001/L.49 de l'ECOSOC.

279. La CNUCED a aidé à l'élaboration de programmes d'assistance technique liés au commerce en Gambie, en Haïti, en Ouganda et en Tanzanie, pays où ont été organisées des tables rondes relatives au Cadre intégré pour l'assistance technique en faveur des PMA. Avant la troisième Conférence sur les PMA, de nouveaux arrangements de mise en œuvre avaient été adoptés en ce qui concerne le Cadre intégré, avec une phase pilote concernant trois PMA (le Cambodge, Madagascar et la Mauritanie). La nouvelle orientation du Cadre intégré suppose une intégration du commerce dans les plans et stratégies nationaux de développement, notamment dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des études de diagnostic dirigées par la Banque mondiale ont été menées. Elles servent actuellement de base à l'élaboration de programmes d'action visant à promouvoir le commerce international de biens et de services.

#### **b) Résultats et avantages**

280. La troisième Conférence sur les PMA a appelé l'attention du monde sur la situation et les besoins des pays les moins avancés. Elle a réaffirmé l'engagement et la détermination de la communauté internationale et des PMA à améliorer les conditions de vie des habitants de ces pays et à faire des progrès sensibles vers la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Elle a également réaffirmé que la communauté internationale était collectivement responsable d'assurer que la mondialisation devienne une

force positive pour toutes les nations, comme il est indiqué dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs des avantages spéciaux offerts par la communauté internationale aux PMA ont été sensiblement améliorés: meilleur accès au marché unique européen, engagements en faveur d'une aide non liée et possibilité d'accorder une assistance financière et technique par le biais de programmes concernant des secteurs spécifiques. Dans leur totalité, ces avantages accrus et ces assurances s'inscrivent dans les engagements pris dans le cadre du nouveau Programme d'action en faveur de sept domaines d'action importants.

281. La troisième Conférence sur les PMA a été largement couverte par les médias nationaux et internationaux: plus de 450 journalistes en ont régulièrement rendu compte (*Revue de presse*: vol. I et II). Les résultats de la Conférence ont été diversement appréciés: «... l'ONU progresse lentement dans la lutte contre la pauvreté (*Financial Times*, 20 mai 2001)»; ...«La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA a dégagé des principes généraux en vue de permettre aux pays ... les moins avancés d'accéder rapidement aux marchés mondiaux et de promouvoir l'utilisation de leurs ressources humaines pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère et des mesures d'allégement de la dette» (*Independent*, 25 mai 2001). Pour la *Revue du marché commun et de l'Union européenne* (2001) il s'était agit d'«une conférence innovatrice»; «... Unanimes, les Européens comme les dirigeants de la CNUCED louent "l'esprit nouveau" qui a été célébré à la Conférence. On jugera les résultats ... dans dix ans» (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 25 mai 2001).

282. Le *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés* a, comme l'indiquent les nombreuses mentions favorables au sujet de son analyse et de ses recommandations, été bien accueilli par la communauté internationale et largement cité dans la presse internationale. Le *Financial Times* a jugé qu'il définissait une «nouvelle donne au profit des pauvres de la planète» (*Financial Times*, 13 octobre 2000).

283. Le Comité des politiques du développement (CPD) et l'ECOSOC ont apprécié les contributions de fonds à leurs travaux relatifs à l'examen périodique en règle de la liste des PMA, compte tenu des importants changements conceptuels apportés à la méthodologie et aux critères retenus pour définir les PMA. Depuis 1997, la CNUCED a joué un rôle clef pour mener les Nations Unies à adopter le critère de vulnérabilité économique, ce qui a facilité un

traitement équitable de nombreux PMA, en particulier les États insulaires les moins avancés ayant constitué des cas limites difficiles.

284. L'évolution institutionnelle du Cadre intégré a facilité l'incorporation d'aspects liés au commerce dans les politiques de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté des pays concernés. Le Comité directeur du Cadre intégré a récemment approuvé l'extension de ce mécanisme à 11 PMA.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

285. La CNUCED a joué son rôle de coordination dans la mise en œuvre des paragraphes 161 à 163 du Plan d'action. Elle a apporté une contribution critique à la préparation et au suivi de la troisième Conférence sur les PMA, y compris pour l'élaboration du Nouveau Programme d'action et un projet de marche à suivre pour sa mise en œuvre effective. Elle a participé aux travaux du CPD relatifs aux critères de définition des PMA et à la révision des listes ainsi qu'aux activités liées à l'évaluation des avantages effectifs liés à l'appartenance à la catégorie des PMA.

286. Elle a également suivi les récentes initiatives internationales intéressant les PMA et fourni à ces derniers une assistance régulière au sein de l'OMC. Au titre du Cadre intégré, elle a tiré le meilleur parti possible des ressources limitées pour prendre part à l'élaboration de programmes de coopération technique en faveur des pays donnés et, dans certains cas à coordonner ces efforts. Néanmoins, malgré l'appel de Bangkok, la CNUCED n'a pas pu jouer le rôle de chef de file dans l'élaboration d'un programme d'action intégré pour l'assistance technique en faveur des PMA.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

287. La qualité des prestations a toujours été appréciée et estimée par les diverses parties prenantes de la CNUCED, y compris les PMA et leurs partenaires de développement dans diverses instances dont l'Assemblée générale, l'ECOSOC, le Conseil du commerce et du développement, la troisième Conférence sur les PMA et ses diverses réunions préparatoires, la Réunion de Zanzibar des ministres du commerce des PMA, etc. Les participants à ces réunions ont rendu hommage à la documentation de fond et à l'efficacité des services fournis par le sous-programme. Conformément aux dispositions du Programme d'action de Bruxelles, le

Secrétaire général de l'ONU a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur la création d'un Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés ou sans littoral et les petits États en développement insulaires.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

288. Le succès de la troisième Conférence sur les PMA est tout d'abord attribuable aux efforts faits pour mobiliser toutes les parties prenantes puis à l'appui de fond fourni par les diverses sections du secrétariat et enfin au dévouement du personnel ayant participé la préparation de cette manifestation. Dans la conception de cette conférence, deux facteurs ont été décisifs:

i) l'importance attachée à une série de manifestations sectorielles permettant à la communauté internationale de voir ce que chaque organisation internationale ou régionale pouvait faire pour aider les PMA à affiner leur spécialisation économique, à saisir de nouvelles opportunités commerciales et à augmenter leurs chances de tirer parti des forces de la mondialisation; et ii) la reconnaissance du rôle de premier plan attribué à la société civile dans le processus de développement.

289. Un important enseignement à retenir du processus préparatoire, est que l'on aurait dû tirer parti des possibilités offertes au niveau des pays pour entreprendre, avec les experts locaux, une analyse systématique de la mesure dans laquelle, au cours de la décennie écoulée, les PMA avaient tiré profit des avantages et des concessions offerts par leurs partenaires de développement. Il aurait pour cela fallu dresser l'inventaire des avantages et des concessions offerts et en analyser l'efficacité, analyse qui aurait jeté un éclairage utile sur la nécessité de revoir certains des avantages actuels et d'envisager de nouvelles concessions.

290. En 2000, l'orientation de la recherche sur le financement du développement, thème du Rapport 2000 sur les pays les moins avancés, s'est avérée précieuse au regard de l'importance vitale de la question dans l'ordre du jour de la Conférence. Ce thème a judicieusement complété l'accent qui avait été mis sur la question des capacités de production dans le rapport annuel de l'année précédente. Le rapport 2001 sur les pays les moins avancés répond au nouveau défi analytique défini dans le nouveau programme d'action dont un objectif central est de réduire de la pauvreté alors que l'on ne dispose pas à l'heure actuelle de données internationalement

comparables sur les tendances de la pauvreté dans les PMA. Le rapport tente de combler cette lacune en construisant une nouvelle série de données sur la pauvreté dans les PMA à partir des statistiques de comptabilité nationale. Sur cette base, il décrit les particularités de la pauvreté dans les PMA et analyse les relations réciproques complexes entre la croissance et la pauvreté et la manière dont elles sont affectées par le commerce international. Il étudie aussi les incidences de l'analyse en vue de rendre plus efficaces les stratégies de réduction de la pauvreté.

291. L'appui de fond fourni par la CNUCED au CPD et à l'ECOSOC aux fins de leurs travaux relatifs à la liste des PMA et des critères a renforcé son rôle au centre des efforts de la communauté internationale pour que la notion de traitement spécial et différencié soit effective et équitable pour toutes les nations concernées. La CNUCED est donc disposée à relever le défi consistant à «engager un débat sur le traitement à réserver aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés» (E/2001/L.49, par. 4) et à faciliter la recherche d'un consensus sur la manière dont les PMA et les pays d'autres catégories devraient être traités, compte tenu des handicaps structurels spécifiques et de la vulnérabilité dont ils souffrent.

292. En ce qui concerne le Cadre intégré, les changements intervenus dans les arrangements institutionnels correspondants, le critère de l'efficacité de ces arrangements nouveaux devrait être l'à-propos de l'action et de la fourniture d'une assistance technique liée au commerce par les six institutions centrales. L'évaluation prochaine de la phase pilote au titre des nouveaux arrangements vise à améliorer encore ce processus et à rendre l'assistance mieux adaptée. En particulier, après achèvement et évaluation de la phase pilote, il conviendrait de faire le bilan des avantages et des inconvénients de l'arrangement, adopté en 2000, pour désigner une institution chef de file unique.

#### **b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain examen biennal**

293. Dans ses domaines de compétence, la CNUCED continuera de contribuer à la mise en œuvre du programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 ainsi qu'aux activités entreprises au titre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Elle entend participer aux efforts des Nations Unies visant à affiner la méthodologie relative à la définition de ces pays et faciliter la recherche d'un consensus au sujet d'une «stratégie de sortie» pour les PMA, de manière que les conditions d'une transition sans heurts soient offertes aux pays

susceptibles de sortir de la catégorie des PMA. La recherche par la CNUCED d'une nouvelle conception de la catégorie des PMA implique que soit adopté un programme de travail tenant compte de l'importance des notions d'avantages effectifs, de transition sans heurts et de différenciation accrue dans l'analyse des problèmes auxquels font face les pays désavantagés et dans les actions visant à résoudre ces problèmes.

294. Pour maintenir l'élan donné du fait de la diversité des sujets abordés dans le programme de la Conférence de Bruxelles, il est également envisagé d'élaborer un programme de recherches détaillé sur les questions macroéconomiques et les problèmes sectoriels de développement intéressant les PMA.

295. Au cours du nouvel exercice biennal, la coopération technique en faveur des PMA sera essentiellement organisée compte tenu des projets spécifiques présentés à Bruxelles tout en répondant aux besoins définis par les PMA dans la mise en œuvre du Cadre intégré, à l'occasion de la phase pilote et des étapes ultérieures. Les résultats de Doha auront une incidence sur l'assistance de la CNUCED.

296. Conformément au paragraphe 116 du Programme d'action de la troisième Conférence sur les PMA, l'Assemblée générale, à sa session en cours, est saisie du rapport du Secrétaire général sur la création d'un Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, ou sans littoral et les petits États en développement insulaires.

## **2. PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT**

### **I. Objectifs et critères d'évaluation**

#### **a) Objectifs**

297. Contribuer à une participation accrue et à une intégration accélérée des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à l'économie mondiale et au système commercial international grâce, notamment, à la mise en œuvre de mesures convenues au niveau international en faveur de ces deux groupes de pays.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>Facilitation du commerce de transit pour les pays en développement sans littoral.</p> <p>Contribution effective à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.</p>	<p>Nombre de pays qui ont adopté des mesures visant à réduire les délais et les coûts du transit, notamment des mesures préconisées dans le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit de 1995.</p> <p>Nombre de pays acceptant de promouvoir dans le domaine du transport en transit une coopération fondée sur les principes énoncés à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement.</p> <p>Niveau de prise de conscience internationale – grâce à l'appui efficace de la CNUCED – des problèmes que les petits États insulaires en développement rencontrent pour éviter de rester en marge de l'économie mondiale.</p>

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

**Pays en développement sans littoral**

298. Avec l'assistance de la CNUCED, de nombreux pays mettent en œuvre les mesures adoptées en 1995 dans le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit

entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs. Entre autres recommandations, les États membres y sont invités à encourager le secteur privé à investir dans des infrastructures et des installations de transport ou à les exploiter. On peut citer, par exemple, des concessions de chemin de fer: Abidjan-Ouagadougou, Malawi-Mozambique, Chili et Bolivie; des investissements routiers: projets de construction, d'exploitation et de cession au Brésil, en Argentine, en Afrique du Sud et au Mozambique; la privatisation des télécommunications en Ouganda et en Tanzanie; des concessions portuaires à Djibouti et en Tanzanie; des oléoducs: consortium de l'oléoduc caspien.

299. La CNUCED a contribué à dégager un consensus sur la base des conclusions et des recommandations concertées de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit, où étaient préconisés: a) un renversement de la tendance actuelle à la diminution de l'APD et du financement privé consacré au développement des transports dans les pays en développement sans littoral et de transit; b) la fourniture, par les pays donateurs, par le PNUD ainsi que par les institutions multilatérales de financement et de développement d'une assistance financière et technique aux pays en développement sans littoral et de transit, sous la forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur pour la construction, l'entretien et l'amélioration des installations de transport, d'entreposage et d'autres services liés au transit; c) l'accélération des réformes dans le secteur des transports et des services connexes, notamment l'appui à la libéralisation du secteur des transports et une participation accrue du secteur privé à la prestation de services de transport; d) le renforcement et l'accélération de la mise en œuvre de la coopération en matière de transport en transit par des accords et arrangements bilatéraux et/ou régionaux conformes aux conventions internationales; e) l'élimination des obstacles autres que matériels qui compromettent la compétitivité des échanges à destination et en provenance des pays sans littoral et de transit; et f) la mise en place et/ou le renforcement des associations commerciales et professionnelles aux niveaux national et régional.

300. Grâce à l'appui fonctionnel de la CNUCED, 10 États membres de l'Organisation de coopération économique (Afghanistan, Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, République kirghize, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ouzbékistan) ont adopté des mesures de facilitation du transit relevant de l'Accord-cadre sur le transport en transit; neuf États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont adopté des mesures



analogues relevant de l'Accord-cadre sur la facilitation du transit des marchandises de l'ANASE. Par ailleurs, la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie ont poursuivi la négociation d'un projet d'accord-cadre sur le trafic de transit avec l'appui de la CNUCED.

301. La CNUCED a aussi contribué à la consolidation de l'Accord de transit du couloir septentrional, auquel sont parties cinq pays: Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Rwanda et Ouganda.

### **Petits États insulaires en développement**

302. La CNUCED a apporté une assistance fonctionnelle aux bénéficiaires ci-après: l'Alliance des petits États insulaires, sous la forme de projets de position commune dans la perspective de réunions internationales (notamment de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés); le Comité des politiques du développement, dans le cadre de la révision en 2000 de la liste des PMA, en particulier en établissant le profil de vulnérabilité des petits États insulaires en développement susceptibles d'être radiés; le secrétariat du Commonwealth et la Banque mondiale, dans le cadre du suivi des travaux de l'équipe spéciale conjointe 1998-2000 sur les petits États; les petits États insulaires en développement se préparant aux négociations sur l'agriculture menées à l'OMC; et six petits États insulaires en développement faisant l'objet de projets de coopération technique de la CNUCED (Haïti, Kiribati, Samoa, Sainte-Lucie, Tuvalu, Vanuatu).

303. En outre, une publication intitulée *Les petits États insulaires en développement: vulnérabilité et nouvelles perspectives économiques* (14 chapitres) est en cours de rédaction au titre du sous-programme.

#### **b) Résultats et avantages**

304. La CNUCED s'est efforcée de contribuer à dégager un consensus sur ce qui constituerait des bases solides et mutuellement bénéfiques pour la coopération en matière de transport en transit entre, d'une part, les pays en développement sans littoral et de transit et, d'autre part, ces pays et la communauté des donateurs. Cette recherche de consensus répondait à la préoccupation

de nombreux États côtiers qui craignaient que le droit d'accès à la mer des pays sans littoral et la liberté de transit, tels que stipulés dans la Convention sur le droit de la mer, ne limitent l'exercice de leur pleine souveraineté sur leur territoire. C'est pourquoi la proposition des pays en développement sans littoral de convoquer une réunion ministérielle en 2001 sur les questions de transit n'avait pas été acceptée. Toutefois, au cours des deux dernières années, les mentalités ont beaucoup évolué et le consensus qui se fait jour va désormais au-delà de l'accord trouvé à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux concernant la convocation d'une réunion ministérielle en 2003.

305. Des études récentes de la CNUCED illustrent l'intérêt que l'évolution des échanges et des transports suscite désormais chez de nombreux pays. Elles montrent comment des pays en développement sans littoral sont devenus des carrefours importants. Le Zimbabwe, par exemple, assure le transit de marchandises sud-africaines à destination de la Zambie et d'autres pays situés au nord. L'Asie centrale devient un important point de passage entre l'Europe et l'Asie. Compte tenu de tous ces changements, la facilitation du transport en transit est mieux acceptée et appuyée.

306. La déréglementation, la libéralisation, la privatisation et la concurrence préconisées dans le Cadre global se sont développées dans de nombreux pays et ont ouvert des débouchés au secteur privé. Des investisseurs locaux et étrangers investissent dans le développement des infrastructures, s'engagent à exploiter des concessions de chemin de fer et achètent des installations dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. Les investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers profitent des nouvelles perspectives commerciales. Les pays en développement sans littoral et de transit tirent des avantages du transfert de capitaux, de technologie et de compétences en matière de gestion.

307. Les activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement acquièrent de l'importance, tout comme la sensibilisation aux problèmes de ces pays dans des milieux plus internationaux – au-delà de l'Assemblée générale et de la CNUCED – non seulement au Comité des politiques du développement et au Conseil économique et social, mais aussi à l'Organisation mondiale du commerce et à la Banque mondiale, qui sont des organismes internationaux revêtant une importance cruciale pour ces pays. En outre, six petits États insulaires en développement bénéficient de l'assistance technique directe de la CNUCED.

**c) Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok**

308. Paragraphes 161 et 162: La CNUCED a répondu aux besoins des petits États insulaires en développement, conformément au paragraphe 161. Au paragraphe 162, la CNUCED était priée d'affecter «du personnel suffisant et les ressources voulues au Bureau...». Les ressources actuelles sont jugées suffisantes. Un rapport a été présenté à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du Groupe de la CNUCED chargé des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

**d) Examen par des organes délibérants et par des organismes extérieurs**

309. Les activités de coopération fonctionnelle et technique du secrétariat en faveur des pays en développement sans littoral ont été examinées par: l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session; la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; la cinquième Réunion d'experts intergouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement; le Conseil du commerce et du développement, à sa quarante-huitième session; l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session. Elles ont été saluées dans la résolution 55/181 de l'Assemblée générale aux réunions d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (TD/B/46/6, TD/B/48/10), ainsi qu'aux réunions consultatives régionales (UNCTAD/LDC/Misc.51; UNCTAD/LDC/Misc.61; UNCTAD/LDC/Misc.53; UNCTAD/LDC/Misc.15). La SADC, la CEA et des ONG ont invité la CNUCED à présider des réunions d'experts sur la facilitation du transit. Dans une lettre en date du 16 mai 2001 adressée au Secrétaire général de la CNUCED, l'administrateur du PNUD a estimé que le projet de négociation d'un accord-cadre sur le trafic de transit entre la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie était «l'un des plus probants ...».

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

310. Afin de faciliter les délibérations intergouvernementales, la CNUCED a réalisé quatre études fondamentales sur les progrès réalisés dans le développement des systèmes de transit des pays en développement sans littoral et de transit. En outre, une assistance technique et des services consultatifs ont été fournis à l'appui des négociations en cours d'un projet d'accord-cadre sur le trafic de transit entre la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie.

311. Pour des raisons budgétaires, la CNUCED n'a pas pu étudier la situation de chaque sous-région (par exemple, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale) au grand dam des pays concernés. Étant donné que les ressources allouées aux services de consultants n'augmenteront probablement pas dans le prochain exercice biennal, les capacités internes de recherche doivent être renforcées pour répondre aux besoins.

312. La mobilisation de ressources extrabudgétaires pour l'assistance technique a connu un succès limité, en particulier pour les projets en faveur des pays africains, même si la collaboration avec d'autres organismes tels que la CEA a permis de faire des progrès. D'où la possibilité de faire davantage appel à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration de programmes conjoints et l'instauration d'une collaboration en matière d'assistance technique.

313. Le principal enseignement que la CNUCED a tiré de ses travaux est que la catégorie des petits États insulaires en développement devrait être définie à partir de critères techniques, et non pas politiques, afin de mieux mettre en évidence les problèmes fondamentaux de ces pays et de viser ainsi un groupe d'États plus restreint et homogène. (Parmi les petits États insulaires en développement figurant sur la liste adoptée à la Conférence de la Barbade en 1994, certains n'étaient pas «petits», quelques-uns n'étaient pas «en développement» et d'autres n'étaient pas des «États», mais des territoires dépendants.) À cette fin, on pourrait adopter un ensemble de critères semblables à ceux utilisés pour définir la catégorie des PMA qui rendraient plus pertinente la notion de petit État insulaire en développement, en particulier en faisant référence aux handicaps structurels et à la vulnérabilité économique. Cela faciliterait les activités

entreprises en faveur des pays concernés. En attendant, la CNUCED continuera d'utiliser une liste conceptuellement homogène des petits États insulaires en développement dans ses activités de sensibilisation, de recherche et de coopération technique.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

314. Les domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal ont été définis en grande partie par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/181. La CNUCED réalisera ainsi une étude de la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit voisins. Si l'Assemblée générale, à sa présente session, fait siennes les recommandations formulées à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, le secrétariat de la CNUCED s'occupera des préparatifs de la réunion ministérielle de pays en développement sans littoral et de transit et de pays donateurs ainsi que de représentants des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transit prévue pour 2003. En outre, les négociations en cours du projet d'accord-cadre sur le trafic de transit entre la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie se poursuivront et pourraient bien s'achever au cours du prochain exercice biennal. Les demandes de coopération technique seront examinées et satisfaites en fonction des ressources disponibles.

315. Les trois types d'activités entreprises en faveur des petits États insulaires en développement (sensibilisation, recherche et analyse, coopération technique) se poursuivront et seront organisés en fonction de la façon dont la communauté internationale appréhende les problèmes de ces pays. Au cours du prochain exercice biennal, la CNUCED s'efforcera en particulier d'aider les partisans d'un traitement spécial et différencié des petits États en développement insulaires – justifié par leurs handicaps structurels et leur vulnérabilité – sur la scène financière internationale et dans le cadre commercial multilatéral.

## QUESTIONS INTERSECTORIELLES

### 1. RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

#### I. Objectifs et critères d'évaluation

##### a) Objectifs

316. «Les travaux de la CNUCED peuvent être utiles pour relever les défis de la mondialisation et exploiter les possibilités qu'elle offre et pour alimenter un débat ouvert et systématique sur diverses questions relatives au développement d'intérêt mondial entre les partenaires participant au processus de développement, y compris le secteur privé, les ONG, les milieux intellectuels et universitaires et les parlementaires.» (Déclaration de Bangkok, TD/387)

##### b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
i) Concevoir et mettre en œuvre des politiques d'ouverture sur le grand public.	i) Existence d'une base de données destinée à faciliter la participation des agents de la société civile aux travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.
ii) Développer la coopération avec les ONG, les milieux universitaires et les parlementaires.	ii) Une contribution ample et constructive de la société civile à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

#### II. Mise en œuvre du programme et réalisations

##### a) Réalisations

317. Une base de données des ONG qui coopèrent et s'intéressent aux travaux de la CNUCED a fait l'objet d'essais au cours de la troisième Conférence sur les PMA et des réunions de son comité préparatoire, ce qui a permis de faire approuver par les États membres plusieurs centaines d'ONG qui n'avaient pas encore un statut officiel auprès de la CNUCED, et de faire accréditer

sans difficulté les ONG et les OIG afin qu'elles puissent participer aux travaux de la Conférence. Parallèlement à celles-ci, un forum des ONG en bonne et due forme a été organisé et a rassemblé plus de 1 000 personnes, dont plus de 150 délégués et experts d'ONG venus des PMA.

318. La réunion technique informelle sur le thème «Instaurer de nouvelles alliances entre les pouvoirs publics et la société civile pour une mondialisation assurant l'égalité des hommes et des femmes dans le développement» (juillet 2001) a permis d'établir des indicateurs relatifs aux concepts et procédures d'un projet pilote de la CNUCED dans ce domaine.

#### **b) Résultats et avantages**

319. À l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, un comité de contrôle par les ONG a été mis en place pour assurer la participation de la société civile au suivi de la Conférence. De même, les participants à la table ronde parlementaire de haut niveau pendant la Conférence ont constitué un réseau qui doit permettre d'assurer l'intervention des parlementaires dans la mise en œuvre du Programme d'action.

### **III. Évaluation du programme et orientations**

#### **a) Bilan et enseignements**

320. Nombreuses sont les entités non gouvernementales qui portent un jugement positif sur la contribution que le programme apporte au dialogue sur le commerce international et le développement; la CNUCED et son mécanisme intergouvernemental devraient faire de ce jugement un outil de mobilisation pour une action en faveur du développement, et une source d'idées pour les délibérations intergouvernementales et les réunions d'experts.

321. Les décisions et déclarations politiques à tous les échelons de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Déclaration de Bangkok et la Déclaration du Millénaire adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies [A/RES/55/2, point 60 b)], préconisent une participation de la société civile; il pourrait donc s'avérer nécessaire que le mécanisme intergouvernemental revoie le cadre juridique actuel pour s'assurer que les règles et autres dispositions en vigueur correspondent aux souhaits des États membres.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

322. Dans l'esprit de la Déclaration de Bangkok, la CNUCED s'emploiera de manière «active» à aider la société civile à participer comme il se doit aux travaux de l'organisation, en ce qui concerne plus particulièrement les préparatifs de la onzième session de la Conférence, en 2004.

<b>2. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES</b>
---

**I. Objectifs et critères d'évaluation**

**a) Objectifs**

323. Intégrer la perspective de l'égalité entre les sexes dans les activités de fond de la CNUCED, partout où il y a lieu.

**b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Promouvoir l'intégration de la perspective de l'égalité entre les sexes dans les travaux de l'organisation.	Incorporer à toutes les activités du programme de la CNUCED un élément relatif à l'égalité de participation des hommes et des femmes au développement.

**II. Mise en œuvre du programme et réalisations**

**a) Réalisations**

324. Sur la base d'une contribution de la CNUCED, la Réunion d'experts sur le thème «Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (novembre 2001) a recommandé une série d'orientations pour l'introduction effective de la question de la parité entre les sexes dans les travaux de la CNUCED. D'autres activités touchant la question de la parité entre les sexes relèvent d'autres sous-programmes, en particulier le sous-programme 9.2.



**b) Examens par les organes délibérants et des organismes extérieurs**

325. La CNUCED a participé à une opération interinstitutions visant à recenser les enseignements qu'il est possible de tirer à propos des meilleures méthodes d'intégration de la perspective de l'égalité entre les sexes dans les programmes de travail. Un examen extérieur des programmes de travail actuels a été effectué dans ce cadre.

**IV. Évaluation du programme et orientations**

**a) Bilan et enseignements**

326. Il importe de relier la question de la parité entre les sexes aux problèmes concrets rencontrés dans le domaine du commerce et du développement, au lieu d'en faire une condition préalable. Les travaux dans ce domaine sont encore embryonnaires mais les recommandations formulées par la Réunion d'experts susmentionnée constituent une bonne base pour inciter les sous-programmes à s'engager plus concrètement dans cette entreprise.

**b) Domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal**

327. S'agissant de la définition d'une perspective de l'égalité entre les sexes qui contribue à démarginaliser les femmes, la CNUCED s'emploiera de manière plus résolue à introduire cette dimension dans toutes ses activités, en ce qui concerne plus particulièrement l'application des recommandations déjà formulées au sein de son mécanisme intergouvernemental et par ses réunions d'experts.

<b>3. DÉLAI DE PARUTION DES DOCUMENTS</b>
---

328. La parution en temps voulu des documents destinés aux réunions intergouvernementales constitue l'un des indicateurs de succès adoptés par le Conseil dans le cadre du plan à moyen terme. Conformément à une décision de l'Assemblée générale, les documents doivent être adressés aux délégations dans les six langues officielles six semaines avant la réunion considérée.

329. Il ressort de l'analyse des données concernant la parution des documents en 2000-2001 que les résultats à cet égard sont moins bons que ceux de l'exercice biennal précédent. Il en ressort

également que les retards ont essentiellement deux origines: i) les divisions de la CNUCED chargées d'établir les documents; et ii) les services de l'ONUG chargés de la traduction, de la mise en page, de l'impression et de la distribution de ces documents. Selon les directives de la CNUCED, la division auteur de la CNUCED doit présenter les documents au bureau central de traitement de la documentation de la CNUCED pour visa et édition 14 semaines avant la réunion. Cette directive n'est respectée que pour 2,5 % seulement des documents, les autres étant présentés en moyenne huit semaines environ avant la réunion considérée. Il faut ensuite un délai de 10 semaines en ce qui concerne la présentation des documents à l'ONUG, conformément aux règles pertinentes de l'ONU, pour que l'ONUG puisse publier les documents à temps. Or, 9 % seulement des documents de la CNUCED sont remis dans ce délai de 10 semaines. D'autres retards dans le traitement des documents par l'ONUG ont fait que 1,5 % seulement des documents sont parus dans le délai de six semaines. En moyenne les documents n'ont été publiés dans toutes les langues qu'à la date d'ouverture de la réunion considérée.

330. Le traitement des documents à l'ONUG durait en moyenne six semaines alors que le délai envisagé était de quatre, ce qui semble poser un problème. Il ressort toutefois de l'analyse effectuée que le problème principal concernant les délais tient au retard avec lequel les divisions auteurs établissent la version définitive des documents. Dans plus de 90 % des cas, le retard avait pour cause la présentation tardive du document par la division auteur. Il s'agit là d'une question à laquelle les directeurs de programme au sein des divisions sont censés s'attaquer résolument afin d'atténuer l'acuité du problème.

-----